



REVUE

de la gendarmerie nationale

REVUE TRIMESTRIELLE / DÉCEMBRE 2021 / N° 270 / PRIX 6 EUROS

Sous la direction scientifique de Frédéric LABRUNYE

ENTRETIEN >
François SUREAU,
« Je porte sur la
gendarmerie un
regard civique »

DOSSIER >
Les valeurs du
gendarme, sa
culture

HISTOIRE >
Alger, 24 janvier
1960 : ne jamais
oublier !

FOCUS >
La lutte contre
les atteintes à
l'environnement,
une affaire
de spécialistes



Nos convictions,
nos valeurs

La valeur est un beau mot

*« On ne peut employer son intelligence à trouver
des raisons d'accepter l'inacceptable. »*

Général Diego Brosset (1898-1944)

C'est parce que l'on croit en certaines valeurs que l'on s'engage. Le dossier central de ce numéro de la Revue de la Gendarmerie nationale est consacré à cette question - incontournable : « Qu'est-ce qui nous guide ? » Le parcours d'un gendarme reflète ce qu'il est, mais aussi ce qu'il aspire à être. Par ce statut militaire qui fait de lui un « soldat de la loi », le gendarme est à part. Pas plus grand ou plus loin, juste tenu à respecter les valeurs qui sont celles de l'Arme, de l'Institution, de la République qu'il incarne et qu'il sert.

Dans un monde de plus en plus tendu - une réflexion qui apparaît dans nombre de contributions de ce numéro -, la gendarmerie doit affirmer ce qu'elle est. Pas uniquement une figure historique, familière, mais un ensemble humain qui accomplit sa mission. Un gendarme, c'est la République au plus près des citoyens, c'est un uniforme qui ne se quitte jamais. Le gendarme n'est pas un corps étranger, le petit doigt fixé sur la couture du pantalon, c'est une femme ou un homme de son temps qui réfléchit, qui agit pour les autres, qui peut mourir pour protéger la vie des autres. Alors oui, il nous semble important de croire en ce beau mot de « valeur », de croire en ce que nous portons, en l'exemplarité, en l'honneur. À travers notre proximité, grâce aussi aux réservistes, la gendarmerie diffuse son idéal, ses valeurs. Elle sait ses droits, mais avant tout elle connaît ses devoirs. Le premier n'est pas de plaire, mais de servir.

Raymond Aron écrivait : « c'est un mal profond qu'un peuple qui ne respecte pas ses institutions ». En cela, il est important de toujours respecter les principes qui nous guident, d'évoluer sans jamais nous renier. Le rempart qu'est la gendarmerie est bâti sur les militaires qui la composent, sur celui qui évite l'accident, sur celui qui écoute la victime, sur celui qui refuse de baisser les bras, sur celui qui patrouille au Mali, sur celui qui sait être là au plus près, au quotidien... On n'accomplit pas ces missions sans croire.

Un dernier mot : ce numéro de la Revue est le premier d'une évolution. Désormais, plusieurs thèmes seront abordés à chaque parution, ici nous nous sommes penchés sur le travail de l'Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique (OCLAESP). Autre innovation, l'arrivée de quatre nouvelles rubriques portant sur l'histoire, les sciences, le patrimoine (en collaboration avec le Musée de la Gendarmerie) et le monde cyber. Nous espérons que cette nouvelle formule, qui va continuer à s'enrichir, sera l'occasion de réflexions et d'une ouverture encore plus grande.

Bonne lecture !

Lieutenant-colonel (R) Matthieu Frachon
Rédacteur en chef de la revue de la Gendarmerie nationale

FOCUS, C'EST DANS L'ACTUALITÉ

La protection des élus, un enjeu majeur	6
Viens de paraître	8

DOSSIERS

PENSER LES VALEURS QUI NOUS ANIMENT

« L'engagement libère »	10
Entretien avec François Sureau	
Un quotidien de crise et d'hyper vigilance	14
par Olivier Leblanc	
La crise, un révélateur de qualités	22
par André Gastebois	
Le monde change, le gendarme doit-il changer avec lui ?	25
par François Gieré	
Sans esprit de sacrifice, personne ne peut faire ce métier	31
par Arnaud Pellabeuf	
Pontlieue 1871, la gendarmerie au combat	37
par Nicolas Bénévent	
Les gendarmes sont les ambassadeurs de leur arme	41
Entretien avec Guillaume Farde	
Les quatre piliers de l'action	45
par Bertrand Cavalier	
L'apport des valeurs de la gendarmerie lorsqu'on intègre le monde de l'entreprise	54
par Loïc Mutelet	
La gendarmerie, pilier de la commune	60
par Philippe Calleja	
Enraciner la mémoire des héros	63
par Jean-François Nativité	
Les réserves de la gendarmerie : creuset et vecteur de diffusion de valeurs essentielles pour une nation	70
par Olivier Kim	
La transmission des valeurs, c'est l'enjeu de la formation	79
par Frédéric Monin	
L'humanité du Gendarme	84
Entretien avec Michel Mary	

PLEINS FEUX SUR... ENVIRONNEMENT, SANTÉ PUBLIQUE, DES ENJEUX MAJEURS

Un office en plein essor 86
par Ludovic Ehrhart

Qu'est-ce que la biosecurite ? 98
par Pascal Jollivet, Claude Lefebvre et Florent Pasquie

Trois questions à... 100
Fanny Bussac

QUESTION DE SOCIÉTÉ

La protection des entreprises, une mission cruciale 103
par Jacques Merino

HISTOIRE

Le drame d'Alger 109
par Benoît Habermusch

SCIENCES

La naissance de la gendarmerie scientifique au service d'une vérité judiciaire 115
par Patrick Touron

CYBER

« Le Comcybergend tout seul ne sera rien » 122
par Marc Boget

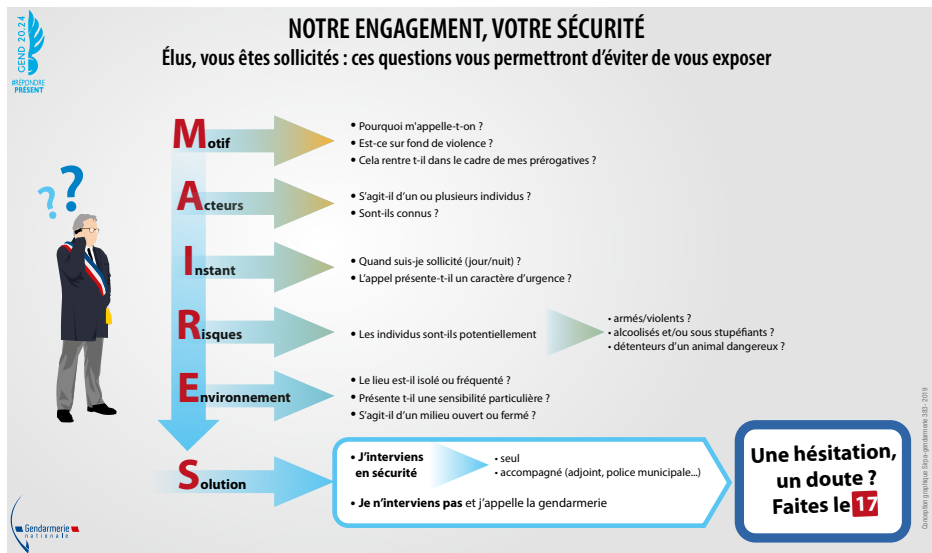
L'OBJET

Le revolver du garde Cesses 127
par Jonathan Platarets

LA PROTECTION DES ÉLUS, UN ENJEU MAJEUR

« J'arrive souvent le premier sur un incident et je ne sais pas comment faire ! » Cette phrase émanant d'un élu en marge d'un récent colloque sur les enjeux de sécurité dans les territoires ruraux, organisé par l'IHEMI et l'Association des Maires ruraux

de France avec la participation de la gendarmerie, renvoie à une réalité : la montée de la violence dirigée contre les élus dans l'exercice de leurs fonctions et plus particulièrement les maires et leurs adjoints, premiers maillons de l'autorité républicaine.



Au-delà de l'appui que peut apporter la gendarmerie auprès des édiles dans la gestion quotidienne de la sécurité, une réflexion plus profonde a été menée. Quand et comment intervenir sans se mettre en danger ? Cette cruciale « gestion des incivilités » est au centre de l'action des élus. Ils sont souvent les premiers prévenus de l'incident et doivent prendre plusieurs décisions, comme celle de se déplacer pour se rendre compte et faire office de médiateur.

L'aspect sécurité de cette intervention est crucial, et les élus n'y sont pas toujours préparés. 1 276 agressions ont été recensées en 2020, une hausse de 200 % par rapport à 2019¹. Fort de ce constat et des retours des maires et des adjoints, la gendarmerie a conçu une formation à la « gestion des incivilités. » Développée par la cellule nationale de négociation (CNN) du GIGN, elle est dispensée par les négociateurs régionaux

¹ Chiffres ministère de l'Intérieur mars 2021



au profit des élus volontaires. Cette formation donne des clés de compréhension pour désamorcer les conflits, faciliter la communication. Dispensée sur quatre heures, elle comporte un volet théorique basé sur un support pédagogique et un volet pratique axé sur des mises en situation.

Une méthode d'analyse réflexive (M.A.I.R.E.S.) y est notamment proposée afin d'aider les élus à évaluer le danger et à s'interroger sur l'opportunité de s'engager à l'occasion d'une sollicitation.

Afin de garantir l'efficacité de la formation, les sessions sont prévues pour un maximum de 12 élus.

Dans la pratique, c'est le commandant de groupement, en lien avec les commandants de compagnie, qui identifie le besoin en formations. Il l'exprime à la région et demande la mise à disposition d'un négoc-

iateur régional. En lien avec ce dernier, le groupement organise les modalités pratiques de la session (invitation aux élus, réservation de la salle...)

Ce dispositif est une partie de la démarche de la Gendarmerie. La réflexion autour de ces problématiques de sécurité conduit à rassurer, aider et protéger les élus. mais aussi à travailler avec eux, les associer à l'élaboration et à l'évaluation des offres locales de sécurité.

VIENT DE PARAÎTRE...

Benoît Habermusch, commandant de Gendarmerie et docteur en Histoire au CREOGN, vient de publier « Chiens et gendarmes, une histoire partagée », aux éditions SPE Barthélémy, avec la collaboration de Lionel Mathieu, ancien maître de chien.

Le livre, qui a nécessité 3 ans de recherches, revient sur la place du canidé dans la gendarmerie et explore la longue histoire de cette « collaboration ». Très illustré, très fouillé, il fourmille d'anecdotes et d'informations. Comme l'expliquent les auteurs, « nous avons voulu faire découvrir le rôle souvent méconnu des chiens de la gendarmerie dont une dizaine

de races ont été utilisées par le passé afin d'acquérir une variété de techniques parfois stupéfiantes ».

Benoît Habermusch, Lionel Mathieu, Chiens et gendarmes, une histoire partagée, Paris, SPE Barthélémy, 2021, 424 p.





PENSER LES VALEURS QUI NOUS ANIMENT

Dans l'entretien passionnant que l'académicien et ancien avocat François SUREAU nous a accordé, il est fait une large place à l'exemple et à l'engagement. Ces références parsèment le dossier central que nous consacrons dans ce numéro à cette culture qui est la nôtre. Le panel des divers contributeurs en dit long sur l'intérêt de ces sujets dans une société qui s'expose, se remet en question, hésite ou tranche abruptement. Gendarmes, universitaires, journaliste, élu et écrivain s'interrogent sur le sens de ces mots, leur portée.

En quelques textes on ne peut que balayer un sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, mais aussi de sang comme le rappellent Arnaud PELLABEUF et Nicolas BÉNEVENT dans leurs articles. L'importance d'une discipline intelligente et du discernement a suscité la réflexion de Bertrand CAVALLIER, tandis qu'Olivier KIM évoque la diffusion des credo de l'institution par les réservistes. Ce ne sont que quelques exemples de l'ensemble de ce dossier dans lequel François GIERÉ ouvre le débat sur la place du gendarme dans ce monde qui change si vite.

Le sujet est vaste, il couvre le champ militaire, le rapport au citoyen, la nation, ce qui fait l'engagement d'un être humain dans ce métier. À vous lectrices et lecteurs de trouver dans ces pages de quoi alimenter le palais mental si cher à un certain détective britannique.

ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS SUREAU

« L'ENGAGEMENT LIBÈRE »

Académicien et ancien avocat, donc deux fois maître, François Sureau est écrivain, défenseur des libertés individuelles. Il fut colonel de réserve opérationnelle au sein de la Légion Étrangère, il a servi au Kosovo et en Afghanistan. Il livre à la Revue de la Gendarmerie nationale sa vision des valeurs portées par le monde militaire.

Vous aviez dit, lors d'une interview sur France Culture, "C'est dans les univers contraints que souffle un fort vent de liberté intérieure". Pourriez-vous nous en parler un peu plus longuement ?

Je ne parlais évidemment pas de tous les univers contraints et par exemple, s'agissant de la prison, le propos serait largement indécent, même s'il est sûr que l'enfermement a produit directement ou indirectement de grands livres comme « *Suerte* » de Claude Lucas ou du temps du bagne « *La vie des forçats* » d'Eugène Dieudonné, sans parler de Latude, de Charrière ou de Jean Genet. Je parlais plutôt des univers contraints que l'on a choisis, par engagement, l'armée en premier lieu. D'abord parce que, quels qu'en soient les motifs, l'engagement libère,



FRANÇOIS SUREAU

Académicien,
écrivain et ancien
avocat

surtout l'engagement au service de l'intérêt général. Il libère de la préoccupation exclusive de soi. Ensuite parce que d'une manière mystérieuse et très bien décrite par T.E Lawrence, la dépossession exté-

rieure de soi qui résulte de l'ordre hiérarchique entraîne comme par compensation le développement d'une sorte de fantaisie intérieure et ramène par là à l'essentiel. C'est une expérience que l'on voit bien décrite chez un grand nombre d'écrivains qui ont servi sous les armes.

Quel regard portez-vous sur la gendarmerie ? Sur ce qu'elle peut représenter aujourd'hui en termes de valeurs ?

Au risque de vous étonner, je dirais que je porte d'abord sur elle un regard sentimental. La gendarmerie fait partie de notre patrimoine historique, pas seulement à cause de cette singularité française d'une double force de police, civile ou militaire. Cela va du petit, les gendarmes à bicorne de l'Empire que l'on voit, hélas pas toujours à leur avantage, dans le merveilleux *Vidocq* de Marcel Bluwal, au grand, l'extraordinaire figure de l'officier de gendarmerie de Manosque dans les « *Récits de la demi-brigade* » de Jean Giono. Je parle là bien sûr des représentations, pas des grandes figures historiques de la gendarmerie. Mais je porte aussi sur la gendarmerie un regard plus civique. Au fond, l'un des problèmes centraux d'une démocratie, prise au sens

d'un état de droit, c'est la combinaison de la loi et de l'ordre. C'est « *l'obéissance à la loi* » que l'on trouve inscrite après la devise républicaine sur certains drapeaux de la période révolutionnaire. À cette combinaison la gendarmerie a donné une forme, une pratique originale, à cause de son statut militaire et des principes de comportement qui lui sont nécessairement rattachés. Ce statut me paraît être en lui-même un garde-fou, entrés que nous sommes dans une période où, en particulier en matière de sécurité, une large partie de la population comme de la classe politique a tendance à penser que la fin justifie les moyens.

Parmi les valeurs propres au Gendarme, on cite souvent l'exemplarité. Car il est immergé dans la population, plus que la majorité des militaires, il doit l'être encore plus ?

Sûrement pas « encore plus », à mon sens. À chaque mission militaire, au fond, correspond une exigence d'exemplarité qui lui est propre. L'exemplarité d'un membre des forces spéciales, celle d'un légionnaire ou d'un artilleur, ne se ressemblent pas et sont distinctes de celle demandée à un gendarme. Au fond, il ne s'agit de rien d'autre que de faire honneur à l'uniforme que l'on porte et qui nous permet de bien agir dans le présent parce que nous sommes tenus par le poids de toute une tradition, manifestée par exemple par l'apparence vestimentaire, les signes extérieurs.



Au pied des montagnes d'Afghanistan durant une mission

Le statut militaire est-il important ? Le gendarme est-il un militaire comme les autres ?

Je crois qu'il faut avoir là-dessus une sorte de sagesse historique. En théorie, il n'y a pas besoin de militaires pour le maintien de l'ordre, la police administrative ou la police judiciaire. La gendarmerie est d'ailleurs une singularité française. Mais en pratique, surtout dans une époque troublée, on voit bien ce que la tradition militaire, ce qu'elle comporte de dépassement de soi, de réserve, d'obéissance librement consentie, de sérieux aussi dans le recrutement et

dans l'entraînement, apporte, en matière de répression, au corps social tout entier.

Elle constitue à cet égard une sorte de garantie paradoxale des libertés publiques.



Au contact de la population au Kosovo

© DR-François Sureau

Les notions de devoir et de sacrifice ont été rappelées par le Directeur Général de la Gendarmerie, le Général d'armée Christian Rodriguez. Que vous inspirent-elles ?

À l'évidence le plus grand respect. À condition, si vous me permettez un peu de malice, de leur adjoindre aussi la notion de succès, telle qu'elle est rappelée dans la belle formule des passations de commandement. Le devoir et le sacrifice seuls peuvent entraîner au « *beau geste* ». Mais les militaires français n'ont pas nécessairement une vocation de samouraïs. Ce que

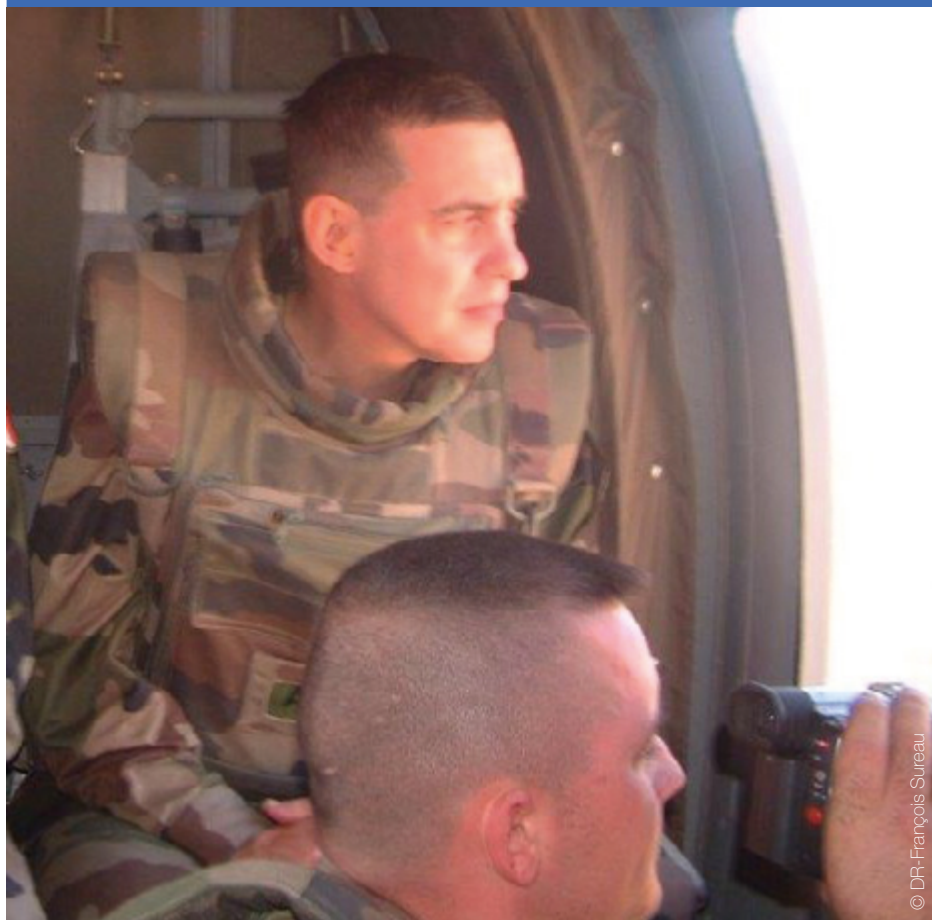
la nation leur demande, c'est d'abord de réussir dans les missions que le gouvernement leur confie.

"Pour la patrie, l'honneur et le droit", est la devise de l'arme. Comment résonne-t-elle aux oreilles du juriste académicien et légionnaire que vous êtes ?

Au fond, cette belle devise pourrait être, au-delà de la gendarmerie, celle de tous les hommes de bonne volonté : La patrie, dont nous avons collectivement hérité, le sentiment de l'honneur qui laisse chacun seul face à sa conscience et enfin le droit,

sans lequel il n'y a plus que vengeance,
sauvagerie, règne du plus fort.

*Dernier ouvrage paru « L'Or du temps »
aux Éditions Gallimard*



© DF-François Sureau

À Kaboul en observation

UN QUOTIDIEN DE CRISE ET D'HYPER VIGILANCE

Dans un monde plus fragmenté que jamais les tensions sont devenues permanentes. Les nouvelles complexités de notre société, dans un espace médiatique surexposé, ont créé des enjeux et des sujétions générales que les militaires de la Gendarmerie nationale n'avaient jusqu'à présent connus que durant des conflits armés ou sur des théâtres d'opérations extérieurs.

Dans ce contexte de multiplication des crises (politiques, sociales, idéologiques, sanitaires...), le gendarme intervient sur un véritable « théâtre d'opérations intérieur ». Les fonctions de l'institution gendarmerie et la place des militaires demeurent prépondérantes en tant que valeur repère : le gendarme continue de marquer l'ensemble de son territoire par une présence rassurante et remarquée. Il demeure souvent la première et la dernière représentation d'un service public de proximité qui a profondément muté.

Les gendarmes sont soumis à un état d'hyper vigilance dont ils n'ont pour la plupart pas conscience. Cet état peut, selon qu'il est assumé ou non maîtrisé, tout à la fois sauver des vies ou en détruire, au



OLIVIER LEBLANC

Lieutenant-colonel,
Expert National
Détaché au sein de
la Direction Générale
des partenariats
internationaux de
la Commission
européenne

point que la question se pose de savoir s'il est un allié ou un adversaire des militaires.

Une menace devenue omniprésente.

Les gendarmes, en particulier ceux qui servent en gendarmerie départementale, ont vu leur environnement

devenir plus incertain et dangereux. Là où la confrontation directe avec un adversaire très violent était une exception ou l'apaisement des unités de la gendarmerie mobile ou des unités spécialisées, tel n'est plus du tout le cas aujourd'hui. Cela n'est pas sans conséquence sur le moral des militaires, s'y préparer est devenu une nécessité.

- Cette montée de la violence est accompagnée d'un phénomène de désinhibition croissante vis-à-vis des forces de l'ordre, et d'opposition à toute forme de représentation étatique. L'agression dans l'Oise le 7 avril 2021 de deux militaires au sein de leur LCNAS¹ en est une illustration tandis que l'actualité rapporte chaque jour de nouvelles agressions des forces de l'ordre². L'ère des années 2000 où les militaires ne disposaient pas de gilet pare-balles individuels (GPB) est donc bien révolue. Les comportements ont évolué vers l'utilisation permanente de ces matériels et le port systématique de l'armement de dotation, même pour effectuer des liaisons dites « administratives ». C'est un changement complet de paradigme auquel tous les militaires doivent faire face.

1 Logement concédé par nécessité absolue de service.

2 Dont celle d'un jeune gendarme blessé au couteau lors d'une intervention à Bondeval dans le Doubs (25) dans la nuit du 29 au 30 juin dernier.

- Le gendarme de brigade désigné en service comme « premier à marcher » ressemble désormais davantage à son camarade d'unité spécialisée qu'à un classique brigadier de ces années 2000. La mise en œuvre de la doctrine d'emploi de la force graduée (absolue nécessité, proportionnalité) et la diversification des matériels mis à sa disposition (containers lacrymogènes, camera piéton, Bâton Télescopique de Protection, Pistolet à Impulsion Électrique mais aussi des packs balistiques comprenant les HKMP5 et les gilets lourds) ont contribué à cette transformation.

La seule responsabilité du gendarme d'utiliser ou pas son arme s'est transformée en une complexe mécanique graduelle d'emploi de nouveaux moyens. Ils nécessitent la maîtrise de concepts d'intervention plus nombreux et une exigence de formation continue plus prégnante pour les militaires³. Ces moyens supplémentaires constituent d'incontestables et nécessaires avancées mais leur accumulation sur les ceinturons et autres gilets tactiques sont autant de rappels de l'exigence du métier des armes et de la possibilité dirimante d'être confronté aux situations les plus extrêmes.

Cet amoncellement d'équipements ne doit pas faire oublier aux militaires les principes fondamentaux de l'action de la gendarmerie et de la confiance acquise durant des décennies par la population : dialogue, empathie, intelligence de situation, autant de principes qui guident

l'action quotidienne du militaire et doivent demeurer des remparts contre les dérives d'une hyper vigilance non maîtrisée.

L'emploi du PIE⁴ ne doit survenir que lorsque les autres moyens (négociation, injonctions...) ont échoué ou s'avèrent impossibles.

- La récente tragédie qui a coûté la vie à trois de nos camarades⁵ nous rappelle qu'aucune intervention ne peut être considérée comme anodine. L'augmentation constante des violences domestiques, la désinhibition accrue des citoyens face aux forces de l'ordre sont autant de nouvelles situations durant lesquelles les gendarmes ont dû absorber la vindicte d'une frange de la population. Ces nouvelles situations de violences ont généré un accroissement du nombre de situations d'angoisse et d'épuisement professionnel pour certains militaires et l'encadrement.
- Enfin, « last but not least », la possibilité d'attaque terroriste a fait profondément évoluer la doctrine de la Gendarmerie nationale, faisant de tout brigadier un potentiel primo arrivant susceptible de s'engager d'initiative au péril de sa vie. La possibilité de porter l'arme de dotation hors service⁶ et de pouvoir s'entraîner dans un stand de tir agréé sont des mesures empreintes de pragmatisme mais qui viennent encore alourdir cette charge

3 La récente communication effectuée par le DGGN lors de la 72^e session du CFMG relative au projet de mise en place de centres régionaux de formation dans les R13 répond entre autres à ce besoin.

4 Pistolet à impulsion électrique.

5 Drame de Saint Just survenu dans la nuit du 22 au 23 décembre 2020 où trois de nos camarades ont perdu la vie.

6 INSTRUCTION n° 234000/GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 19 janvier 2018 relative à l'emploi et la sécurité de l'armement de dotation en gendarmerie.

émotionnelle permanente qui contribue à alimenter l'hyper vigilance.

Une nécessaire prise de conscience

Prendre conscience de son état d'hyper vigilance nécessite tout d'abord de mettre des mots sur une situation qui est subjective, d'en comprendre les cycles en tâchant de les identifier.

- La définition médicale de l'hyper vigilance décrit « *un état avancé de sensibilité qui peut être reliée au symptôme de stress post-traumatique. Cet état est accompagné de comportements exagérés dont le but est de détecter les menaces. L'hyper vigilance est également accompagnée d'une augmentation de l'anxiété qui peut causer des épuisements.* »⁷

Dans le cadre général de l'activité des militaires de la Gendarmerie, l'hyper vigilance peut aussi être décrite comme un état de conscience rehaussé, générant un état d'alerte permanent et impactant le militaire dans une perception accrue des signaux de son environnement et le contraignant à une adaptation de sa posture et de ses possibles réactions. Cette perception supérieure à la moyenne repose sur une sensibilité démultipliée (vision, bruits, odeurs) des signes de l'environnement considérés comme potentiellement létaux ou dangereux par le militaire. L'hyper vigilance peut être perçue comme un symptôme pour les personnes souffrant d'anxiété.

Si la vigilance peut constituer un véritable remède contre la routine⁸, l'hyper vigilance est à double tranchant : elle peut tout à la fois rendre aveugle car elle épuise le sujet ou au contraire constituer un état qui permet de remarquer un détail capital. L'hyper vigilance « contrôlée » peut donc constituer ce petit plus qui permet de faire la différence, résoudre une affaire ou un conflit, voire sauver des vies.

Mais il en résulte un impact émotionnel qui peut avoir des conséquences néfastes sur la psychologie du militaire, sur son quotidien et sa vie personnelle.

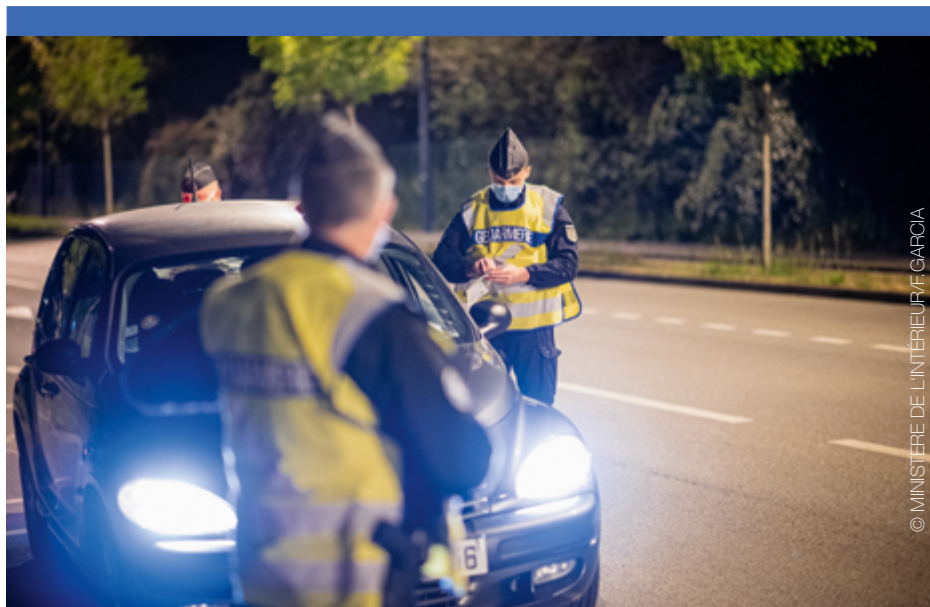
- L'hyper vigilance est donc un état d'alerte rehaussée comprenant des cycles croissants et décroissants. Les forces d'intervention connaissent bien ces pics d'adrénaline déclenchés lors des opérations et la pression qui retombe une fois la mission accomplie⁹.

Au quotidien, certains gendarmes sont susceptibles de passer par une évolution graduelle de leur état d'hyper vigilance, qu'ils en aient conscience ou pas, et les mesures de sécurité effectuées dans le tube à sable peuvent en constituer le point de départ : partir en service avec une arme chargée, vérifier son matériel individuel et collectif ne doivent pas faire partie d'une routine mais doivent constituer un acte réflexe préparatoire à la mission qui peut sonner le début de cet état.

8 Il est parfois étonnant de constater à quel point un militaire récemment affecté (sortie d'école, renfort de GM...) sur une circonscription peut apporter un regard nouveau et percevoir des détails que d'autres militaires ne voient plus.

9 La mise en place de débriefings à chaud puis à froid tout comme la création de cellules « Retex » participent de cette dynamique.

7 Hypervigilance and anxiety – help4trauma.org



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR/F. GARCIA

Un contrôle routier apparemment banal est aussi une source d'hyper vigilance

Ainsi, l'état de vigilance accrue monte graduellement pour atteindre son apogée pendant la journée; la charge mentale du gendarme ou son « sac à dos », pour reprendre une image plus familière, s'accroît au fur et à mesure des situations rencontrées et s'accumule toute la semaine voire au fil des mois et des années.

On pourrait croire que le retour de service et les mesures de sécurité effectuées sonnent le glas de l'état d'hyper vigilance, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Cette situation est accentuée par la proximité entre le lieu de travail et le domicile familial, qui ne facilite pas la coupure entre milieu professionnel et

personnel. Cette proximité est renforcée par la connexion permanente¹⁰ créée par NEOGEND. La hiérarchie se doit d'assurer une nécessaire déconnexion en fonction des positions de service et des responsabilités exercées par les militaires de la gendarmerie.

Ce « yo-yo » émotionnel et la charge mentale qui l'accompagne peuvent se révéler redoutables pour le bien-être des militaires. Cet ascenseur que le pro-

¹⁰ Notion d'hyper connexion à distinguer de l'hyper vigilance mais qui peut l'alimenter; l'hyper connexion n'est pas propre à l'institution gendarmerie mais a été exacerbée par les couvre-feux successifs et le développement du télétravail dans le secteur privé comme dans le public rendant plus délicat le cloisonnement vie privée/travail.

fesseur Gilmartin¹¹ définit comme des « montagnes russes émotionnelles » peut avoir des conséquences dramatiques.

- Il peut tout d'abord s'agir d'un isolement progressif vis-à-vis des proches (« *tu n'es pas avec nous* », « *puisque tu es toujours au travail, retournes-y!* », « *mon conjoint est marié avec la gendarmerie!* » ...) . Il peut en résulter une baisse de motivation du militaire à interagir avec sa famille, à participer aux activités proposées, à une démotivation pour tout ce qui n'est pas lié à l'hyper activité du travail. Des comportements contraires peuvent aussi être observés : besoin compulsif d'acheter toujours plus d'objets (voitures, moto, jeux vidéo, téléphones...) dans une tentative désespérée de se défaire de l'emprise du travail quotidien, créant ainsi un autre cercle vicieux. Le militaire peut se recroqueviller sur lui-même et davantage se tourner vers son groupe de collègues, considérant que le monde civil ne peut le comprendre. Ce dernier cas est peut-être plus caractéristique des unités spécialisées mais s'étend aux unités de sécurité publique. Il peut en résulter une tendance à laisser cet excès de professionnalisme prendre le pas sur tout le reste (famille, amis de la sphère civile, perte de confiance et de valeur envers ce qui ne touche pas à l'univers de la gendarmerie).

11 "Emotional survival for law enforcement – A guide for law enforcement officers and their families" – par Kevin Gilmartin, Ph D publié dans la revue "Psychological Services to law enforcement" US Dept. of justice Federal Bureau of Investigation – Édité par Reese and Goldstein – Washington, Dc 1986- Library of Congress number 85-600538.

Un état d'hyper vigilance quasi permanent peut devenir non maîtrisé, le militaire présente alors une certaine tendance à la paranoïa. Ce dernier cas peut conduire à des emplois inconsidérés de la force ou à des paroles inappropriées vis-à-vis des citoyens.

Dans les cas les plus sévères, d'autres comportements doivent alerter : méfiance permanente envers la hiérarchie, grande résistance à tout changement dans l'environnement professionnel, incapacité à se remettre en cause, situations conflictuelles susceptibles de mener jusqu'à des départs de l'institution. Des états d'addictions menant ou pas jusqu'au suicide sont rares mais doivent être mentionnés.

Face à ces terribles conséquences, l'hyper vigilance doit pouvoir être canalisée soit pour être cantonnée en une vigilance suffisante, soit pour être utilisée comme un atout et non comme un poids supplémentaire.

Faire de l'hyper vigilance une alliée

Il importe de pouvoir maîtriser son état d'hyper-vigilance et de ne pas se faire piéger par le permanent décalage décrit ci-dessus :

- La première étape consiste à connaître l'existence de ce danger pour pouvoir l'éviter et le dominer. L'entretien de la valeur d'esprit de corps¹² est incontournable. Face à la croissance de la puissance des armes, « *l'homme reste le même ; l'homme et*

12 Tel que décrit par le colonel Ardant du Piquet dans son ouvrage « *Études sur le combat* » (1914)



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'entraînement à l'intervention est un facteur de maîtrise

ses *faiblesses* ». C'est bien la culture de la solidarité et de la confiance entre frères d'armes, valeurs qui ne s'improvisent pas, qui permet de faire prévaloir la volonté sur l'instinct et donc la vigilance sur l'hyper vigilance.

En la matière, la gendarmerie possède déjà des atouts très appréciables : la qualité de son dialogue interne, l'esprit de camaraderie, l'attention prodiguée à ses collaborateurs sont des clés pour détecter des états de fatigue ou de stress anormaux.

Il s'agit aussi d'une responsabilité collective que de veiller les uns sur les autres. Tout chef devrait donc privilégier l'organisation d'activités de groupe pour faire reculer

l'individualisme ambiant, afin de s'exfiltrer du contexte du travail. Il faut privilégier des activités autorisant à sortir du cadre de la caserne (sportives, culturelles et ludiques, restaurants, etc.), ce qui par exemple se pratique déjà durant les inspections annoncées ou autres journées cohésion.

- Au plan individuel, la piste la plus pertinente paraît être celle de parvenir à effectuer une véritable coupure entre la phase active et le retour au calme pour constituer un véritable « sas de décompression ».

La pratique n'est pas nouvelle, c'est exactement le concept développé par nos camarades de l'Armée de Terre après leur



Dispositif de surveillance du village Le Teil à la suite du séisme survenu en Ardèche en 2019

engagement en Afghanistan. Ils ont mis en place ce système afin de réduire les symptômes de stress post-traumatiques.

Puisqu'il existe aujourd'hui un véritable continuum opération extérieure-intérieure pour le gendarme, chacun doit pouvoir trouver son propre sas de décompression quotidien ou hebdomadaire.

Le principe peut paraître simple mais ne l'est pas, il s'agit de provoquer un nécessaire rééquilibrage entre la sphère privée et professionnelle. Chaque situation individuelle est particulière et chaque militaire peut inventer son propre sas¹³ : une séance

de sport, un engagement associatif, l'entretien d'un jardin...

- Dans les unités, le recours systématique au service des psychologues cliniciens¹⁴ lorsque les militaires sont confrontés à des situations de stress intense est une autre piste parfois négligée. L'implication de ces professionnels doit être privilégiée de manière préventive, pourquoi pas aussi en séance collective, lors de réunions brigade ou d'instruction compagnie. La hiérarchie et chacun d'entre nous devraient être convaincus que recourir à ces personnels n'est pas un gage de faiblesse morale.

¹³ Ce que le professeur Gilmartin appelle dans son ouvrage la "magic chair", pour chaise magique.

¹⁴ Dispositif d'accompagnement des psychologues cliniciens de la gendarmerie – réseau DAPSY.

- Enfin, intégrer des modules (sensibilisation, formation avancée, expertise) est une piste à explorer au sein de toutes nos écoles. On pourrait ainsi tout à fait imaginer la mise en place d'un module de sensibilisation à la gestion du stress et à la maîtrise de l'hyper vigilance délivré en formation initiale (GAV, sous-officiers, officiers) ainsi que des rappels/approfondissements en formation continue (école des gradés, stages avant prise de commandement, EMS2¹⁵...).
- La sensibilisation des familles pourrait également être recherchée car être conjoint d'un gendarme implique des sujétions particulières.

Veiller collectivement et individuellement les uns sur les autres, entretenir notre esprit de camaraderie par l'entraide, la bienveillance du commandement, l'implication de la chaîne de concertation pour prévenir et traiter les comportements à risques, privilégier la formation pour que chacun puisse trouver son propre sas de décompression sont autant de leviers que chacun pourra s'approprier à son niveau. Ces valeurs doivent favoriser une « immunité

individuelle et collective » et renforcer notre résilience.

L'institution a déjà montré sa capacité à se remettre en question et à tester de nouveaux dispositifs. Il nous appartient individuellement et collectivement de faire bon usage des pistes ici évoquées et d'en trouver d'autres. Il s'agit ensuite de les promouvoir et de favoriser toutes les actions susceptibles d'écarter les effets secondaires de l'hyper vigilance afin de, soit de la transformer en simple vigilance, soit de favoriser une hyper vigilance productive d'analyses justes et précises en vue d'améliorer notre production de sécurité sur le terrain.

Olivier LEBLANC en bref...

Lieutenant-colonel, Expert National Détaché au sein de la Direction Générale des partenariats internationaux de la Commission européenne. Diplômé de la 235^e session de l'académie nationale du FBI (2008), Olivier Leblanc a servi en 2010 au sein de la « Major Crime Task Force » en Afghanistan.

15 Enseignement militaire supérieur du 2nd degré.

LA CRISE, UN RÉVÉLATEUR DE QUALITÉS

S'inscrivant dans la démarche de transformation Gend 20.24, le centre national des opérations (CNO) a été officiellement créé le 1^{er} août, après 6 mois de préfiguration. Sous l'autorité du DOE, il est l'outil de gestion de crise à l'échelon central. Service à vocation opérationnelle, le CNO emploie des personnels de la gendarmerie à qui il est demandé des qualités humaines et professionnelles qui font partie de l'ADN du gendarme, mais qui pour certaines demandent à être plus particulièrement développées.

La militarité n'est pas une fin en soi. Entretenir les valeurs, les qualités humaines et techniques, utiliser les modes d'organisation propre à l'identité militaire se révèlent être, dans le quotidien du CNO, un atout majeur pour répondre rapidement et efficacement aux crises auxquelles la gendarmerie est confrontée. La gestion des derniers événements, fortement médiatisés, a démontré la pertinence de ce modèle.

Unité opérationnelle en charge de la veille, de la planification, du suivi et de la coordination des opérations, le CNO est actif toute l'année sans interruption. La section du quart de la veille opérationnelle est activée 24 heures sur 24, mais au-delà, au gré des crises et de l'activité opérationnelle, ce sont tous les personnels du CNO, chacun dans leur domaine, qui peuvent être mobilisés pendant et surtout

en dehors des heures habituelles de service. L'actualité de ces derniers mois dans les Cévennes (Gard), en Dordogne ou dans les Alpes-Maritimes a démontré que cette disponibilité des militaires du CNO n'était pas théo-

rique. Au-delà du rappel au sein du centre opération pour armer un groupe de suivi et de conduite des opérations (GSCO), les officiers et sous-officiers qui servent dans les bureaux J¹ doivent se rendre disponibles, dans le cadre de la permanence du groupe d'appui opérationnel (GAO), pour être projetés, parfois sous court préavis en métropole comme outre-mer. Ce groupe d'experts est déplacé au profit de l'échelon territorial qui assure le commandement du dispositif gendarmerie (COMFORGEND) pour lui apporter un appui dans la planification de la manœuvre future, la conduite des opérations et le reporting², dans toutes ses dimensions, tactique, logistique, SIC. Les militaires du CNO peuvent dans ce cadre être amenés à travailler dans des conditions très dégradées – comme une île ravagée par un cyclone – qui nécessitent de leur part rusticité et capacité d'adaptation. Au cours de crises récentes comme des crises longues qui les avaient précédées – Gilets jaunes, COVID –, l'engagement de ses personnels dans les responsabilités qui leur étaient confiées démontre un véritable culte de la mission.



ANDRÉ GASTEBOIS

Colonel, adjoint
veille opérationnelle
du CNO

- 1 J comme Jointed (interarmées) est l'appellation OTAN reprise par le CNO par souci de cohérence avec le CPCO
- 2 Outil qui permet de rendre compte périodiquement des indicateurs de performance



La tempête Alex dans les Alpes-Maritimes

© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les qualités évoquées pour servir au CNO sont, ainsi, communes à tous les gendarmes et pour certaines découlent du statut militaire. Ce qui est remarquable, c'est qu'elles soient à ce point essentielles au fonctionnement du centre qui compense son format par la disponibilité et la polyvalence de ses personnels et par son organisation « otanienne ». Autres aspects fondamentaux dans le fonctionnement du CNO, la réversibilité et l'adaptation aux changements de rythme. Les personnels travaillent au quotidien sur le modèle d'une administration centrale comme rédacteur ou comme concepteur et brutalement, ils

se retrouvent plongés dans une crise avec un changement de posture qui doit s'effectuer dans un délai le plus bref possible pour apporter au plus vite l'appui aux unités engagées sur le terrain.

Au quotidien, c'est aussi la méthode de travail et les outils employés issus de la culture militaire qui font la spécificité du CNO dans l'environnement du ministère de l'intérieur. Que ce soit dans le suivi quotidien de l'activité des unités, dans la gestion de crises à cinétique rapide ou dans la planification d'opération majeure comme l'évacuation d'une ZIO3 ou la sécurisation

du processus électoral dans le cadre du référendum calédonien, les militaires du centre utilisent les outils et procédures hérités des armées. La méthode de planification utilisée en amont de l'événement pour proposer des options au chef opérationnel, le format pour assurer le reporting sont inspirés des outils utilisés dans les armées et adaptés aux spécificités des opérations de la gendarmerie.

André GASTEBOIS en bref...

Le colonel Gastebois est saint-cyrien. Il a débuté sa carrière dans l'armée de terre avant de rejoindre la gendarmerie en 2002. Il a commandé successivement un escadron de gendarmerie mobile, puis une compagnie de gendarmerie départementale. Après sa scolarité à l'Ecole de guerre et une affectation en administration centrale, il a encadré la 121^e promotion de l'EOGN, puis commandé le groupement de gendarmerie de la Meuse. Affecté en 2019 comme chef du CROGEND, il est devenu adjoint veille opérationnelle du CNO.

LE MONDE CHANGE, LE GENDARME DOIT-IL CHANGER AVEC LUI ?

Vues par ceux qui sont en charge de les protéger, les sociétés modernes donnent l'impression d'être devenues plus vulnérables depuis quelques années. Le gendarme, acteur essentiel de leur régulation, doit pouvoir faire face à cette évolution.

Quel état des lieux ?

Une Nation plus fragmentée, l'extension de la violence sociale, l'occultation de la mort et le rejet de la souffrance, le besoin de victimisation, la reconnaissance constitutionnelle du principe de précaution, la judiciarisation des conflits et la montée de l'individualisme sont, parmi d'autres, des facteurs pouvant caractériser la société actuelle dans laquelle le gendarme agit au quotidien.

Les sociétés occidentales se sont progressivement construites sur le fondement **d'une mise à l'écart volontaire de l'agressivité et surtout de la violence physique** comme mode d'interaction sociale. Ainsi, la violence physique, a été partiellement délégitimée comme mode de régulation. Son encadrement par le droit et son monopole d'usage par la puissance

publique se sont accentués.

Cependant, la société du XXI^e (XXI^e) siècle semble de plus en plus violente et fragmentée : violences individuelles et collectives, terrorisme, contestation de l'autorité légitime

de l'État, montée du communautarisme. Dans ce contexte, le rapport à l'autorité a également évolué avec une acceptation moindre des relations hiérarchiques et une contestation quasi systématique de l'ordre établi. C'est ainsi que les gendarmes ont été confrontés à « La France des ronds-points ».

Dans le même temps, **ces sociétés ont développé à l'égard de la mort, voire de la souffrance, une véritable aversion**. Alors que la mort constituait un fait ordinaire et courant, qui structurait très largement les communautés et les pratiques sociales, la société a cherché à la dissimuler. Événement survenant auparavant le plus souvent au domicile des personnes, la mort survient désormais dans l'espace clos et isolé de l'hôpital et des EHPAD. Les avancées dans le domaine médical ont, en outre, pu donner l'illusion que la mort allait toujours être repoussée. Certains événements la font néanmoins resurgir de manière exacerbée. Les catastrophes naturelles et industrielles, les pandémies, les actes terroristes, les accidents de la route et d'autres maux comparables rappellent son existence à un grand public souvent en état de sidération et de déni des drames collectifs.



FRANÇOIS GIERÉ

Général d'armée,
Inspecteur Général
des Armées-
Gendarmerie

Face aux possibles catastrophes, s'érige alors **le principe constitutionnel de précaution** ! Dans la conception courante de la responsabilité, définie par la morale et le droit, l'individu ne peut être rendu responsable que de ce qu'il a effectivement commis ou occasionné, ainsi que des conséquences immédiates de ses actes. Or ce principe dépasse la prudence élémentaire. Il affirme que face à des risques graves et irréversibles, mais potentiels, l'absence de certitudes scientifiques ne doit pas retarder l'adoption de mesures qui auraient été jugées légitimes si de telles certitudes avaient été acquises. En outre, au lieu de rassurer, l'application abusive du principe de précaution peut entraîner le primat de l'émotion ou de l'irrationalité. Les mesures adoptées au nom de ce principe peuvent en effet entretenir une confusion entre dangers hypothétiques et dangers perçus par les populations.

Enfin, **la judiciarisation** est un processus par lequel « un traitement juridique ou judiciaire se substitue à un autre mode de régulation sociale », comme la négociation, la concertation ou la médiation. Le terme désigne à la fois la multiplication des recours à l'arbitrage judiciaire ou administratif par les acteurs sociaux et le déplacement, manifestement de plus en plus courant, du traitement des affaires publiques et privées vers les institutions judiciaires. Plus largement, la judiciarisation a soutenu l'émergence de la victime sur la scène sociale, en particulier sur la scène pénale. La culture juridique française est donc de plus en plus sous-tendue par des mouvements de victimisation qui conduisent à inhiber la capacité individuelle à surmonter des diffi-

cultés. Ainsi, en vue de limiter d'éventuelles conséquences judiciaires, le conseiller juridique tend à restreindre la marge de manœuvre du décideur en brandissant un risque, au lieu de lui donner les solutions pour contourner un obstacle juridique.

Dans ce contexte, la montée de l'individualisme traverse les sociétés occidentales devenues plus utilitaristes et consuméristes. Chacun y défend ses intérêts propres et/ou ceux de son groupe d'appartenance. Dans une société plus matérialiste, privée de grands systèmes idéologiques et marquée par l'affaiblissement des discours collectifs, le sens de l'intérêt commun se perd progressivement. Ces évolutions ont évidemment pour conséquence d'affaiblir les sentiments d'appartenance collective et surtout les solidarités entre individus.

Quel modèle de gendarmerie peut répondre à ce nouveau contexte ?

Les valeurs militaires permettent assurément de faire face aujourd'hui aux « ismes » : le juridisme, l'individualisme, le communautarisme, le matérialisme ou l'hédonisme. C'est un constat que l'on retrouve également en gendarmerie, sans doute avec une intensité moindre que dans le reste de la société mais plus marqué que dans les armées, en raison de l'immersion sociale de la gendarmerie, de ses missions et de son activité « policière ». Pour garantir cette militarité propre et mettre à disposition de notre appareil de sécurité nationale les « soldats de la loi » des années à venir, la gendarmerie doit intégrer ces évolutions générationnelles en s'appuyant sur

une formation solide déclinée en 5 piliers intangibles :

- **le sens de la mission** et de l'engagement ;
- **un esprit de corps** adossé à une ouverture d'esprit ;
- **une cohésion** résultant aussi de la qualité des échanges qu'ont su développer les instances de concertation ;
- **la confiance dans la hiérarchie** ;
- la préservation d'un ascenseur social dynamique au sein de l'institution, le souci de la qualité de vie et des conditions de travail tant des personnels que de leurs familles.

Les armées font le constat du besoin d'un renforcement de « l'épaisseur humaine » de leurs cadres, confrontés très tôt à des situations particulièrement complexes et traumatisantes, alors même que les générations actuelles démontrent d'une façon générale une moindre maturité. Leurs conclusions aboutissent à des réformes conséquentes (« esprit guerrier », préparation au combat de haute intensité, réforme des écoles militaires de Saint-Cyr, etc.). La gendarmerie partage ce constat et mène des réflexions en conséquence, son corps social appelant même de ses vœux cet « endurcissement » comme le montre le dernier sondage réalisé en mai 2021 par OpinionWay dans le cadre du Beauvau de la sécurité.

Un statut qui sache traduire dans les textes les vertus de la militarité est nécessaire : Disponibilité, réactivité et immersion au sein de la population sont avant tout rendues possibles par le statut militaire des gen-

darmes et l'organisation de la gendarmerie en force armée.

En effet, **la singularité du statut militaire**, que l'on retrouve notamment dans l'esprit de sacrifice, la discipline, la disponibilité, le loyalisme et la neutralité, garantit souplesse et simplicité d'action, par un équilibre précieux entre des restrictions assumées et consenties :

- absence de liberté de domicile et d'affectation qui permet d'armer les 3 200 unités du maillage territorial ;
- pas de limitation du temps de travail – et donc pas d'heures supplémentaires – mais encadrement du temps de repos ;
- pas de droit syndical mais système évolué de concertation ;
- pas de liberté d'adhésion aux partis politiques, qui fonde la loyauté du gendarme ;
- hypothèse du don de sa vie portée dans le contrat initial signé par tout gendarme.

Mais aussi des mesures de reconnaissance et de compensation : retraite, bénéfice des campagnes, décorations.

Par ailleurs, dans le respect du pouvoir administratif et de l'autorité judiciaire exercés respectivement par les préfets et les magistrats et en lien très étroit avec la police nationale, **la gendarmerie confère la plénitude des responsabilités territoriales et des pouvoirs déconcentrés à ses chefs militaires** alors que l'organisation en silos de responsabilités peut s'avérer complexe, notamment en temps de crise. Ainsi peut jouer pleinement le principe de subsidiarité qui s'est montré pertinent lors des situations de crise auxquelles elle a

récemment dû faire face : mouvement des gilets jaunes, mesures liées à la pandémie de COVID-19, traque de forcenés dans les Cévennes, dans le Périgord ou en Loire-Atlantique.

Et avec quel gendarme ?

En période de crise, la question de la confiance est centrale, qu'il s'agisse des relations interpersonnelles entre équipiers et supérieurs ou de l'équipier vis-à-vis de ses propres capacités. Si la confiance dans les chefs et entre équipiers est forte, alors le sentiment de sécurité permet, dans le feu de l'action, sinon de se reposer sur l'autre, du moins de se sentir plus fort en sa présence. Équipier, le gendarme marche à l'affectif, à la confiance. Il croit en la parole de son chef. En retour, son chef déploie toute son énergie pour être à la hauteur de la confiance que son subordonné place en lui.

L'homme et l'esprit de groupe ou « esprit de corps », sont des facteurs de solidité. Le gendarme doit pouvoir s'identifier à un groupe, pour lequel il est prêt à aller au bout de son engagement. C'est au cours de la formation initiale, dans les difficultés et la dureté des premiers pas que prend naissance l'estime de l'autre, quelles que soient ses origines ou sa religion, l'amitié et la fraternité d'armes. Il est impossible de concevoir le gendarme comme un individu isolé. L'insertion dans les collectifs que constituent brigades et pelotons a plusieurs finalités. Elle permet en particulier d'encourager des individus à passer outre, s'il le faut, le tabou de donner la mort et surtout de prendre le risque d'être blessé

ou de perdre la vie. Les collectifs sont des ressources essentielles pour faire face au danger, pour surmonter la peur et légitimer certaines actions.

Face à la peur, le regard de ses compagnons constitue un élément très puissant de mobilisation et l'obligation morale vis-à-vis des autres s'accroît avec la connaissance mutuelle. Les membres du groupe jouent également un rôle de protection face au stress et au traumatisme. Lors des opérations il limite les risques d'apparition de comportements inadaptés comme la sidération, la fuite ou encore la panique. Après les événements particulièrement stressants, voire traumatisants, il permet à ses membres de verbaliser leurs expériences et de relativiser les responsabilités de chacun. Ces prises de parole peuvent avoir des fonctions cathartiques, permettant à l'individu, outre une amélioration des procédures, d'exprimer ses peurs et ses angoisses et de savoir qu'elles ont été partagées.

Au-delà de l'esprit de groupe, l'esprit de corps est l'attachement à un groupe trop vaste pour que tout le monde se connaisse personnellement mais où les hommes sont liés par des normes de comportement communes. Lors d'une crise, il permet à des inconnus d'avoir le désir d'intervenir ensemble car ils se sentent liés par une culture commune qui repose essentiellement sur les traditions. Celles-ci apportent des références historiques et éthiques et du sens à l'engagement au service des intérêts supérieurs de la Nation. C'est pourquoi il est important de cultiver le lien fondamental unissant la Nation aux

armées, à la gendarmerie, à la police, aux pompiers et de développer l'esprit de corps comme la fraternité d'armes qui, selon le terme consacré, sont sources premières du courage collectif.

L'implication du chef, facteur de stabilité.

Pour motiver les hommes et les groupes, le commandement et l'encadrement de contact constituent deux facteurs clés de la résilience des collectifs de type militaires comme de tout groupe constitué. Il ne s'agit pas ici de développer le volet professionnel de la formation des chefs, qui doivent avant tout savoir donner du sens à l'action, mais d'attirer l'attention sur une autre facette du chef non moins importante : sous-officiers de contact ou officiers, ils se doivent de veiller au soutien moral et social de leurs subordonnés, notamment au sein du groupe.

Pour commencer, et en dehors des témoignages de sympathie ou d'encouragement qu'ils doivent prodiguer, il leur revient aussi de fournir les éléments indispensables à la satisfaction des besoins capacitaires de leurs subordonnés.

Ensuite, leur rôle est plus largement de servir d'intercesseur entre ces mêmes subordonnés et leur environnement social ou institutionnel, extérieur au collectif. Le commandement et l'encadrement de contact doivent surtout veiller à ne pas oublier la famille, notamment lorsque le groupe est durablement absent comme c'est le cas lors des opérations extérieures ou lors des déplacements de longue durée en métropole ou dans les outre-mer.

Il leur faudra également veiller à bien mettre en œuvre tous les dispositifs de reconnaissance et de valorisation : décorations, promotions, témoignages de satisfaction...

Aujourd'hui, pour répondre aux attentes des plus jeunes générations particulièrement attentives à une considération individualisée, le chef veillera enfin à ne pas négliger le domaine de l'écoute pouvant conduire à proposer si nécessaire les différents dispositifs de soutien médico-social.

Pour tenter de synthétiser, on pourrait définir le commandement comme un mode organisé des relations humaines au sein d'un groupe. Dans une telle structure verticale, la discipline se caractérise alors par une loyauté d'adhésion à une intelligence collective, chacun se sentant responsable de ce qui est accompli collectivement puisque des leviers « humains » comme l'empathie, le dialogue et la concertation auront été mis en œuvre.

Pour conclure

À un moment où les crises se succèdent, où les relations sociales deviennent plus complexes et les repères plus flous, la gendarmerie, force militaire pluriséculaire exerçant des missions de service public au profit de la population sur l'ensemble du territoire national, constitue un outil précieux au service de la Nation. Sa singularité, qui découle de son statut, s'appuie sur un modèle de valeurs et une organisation militaire qui lui permettent de #Répondre-Présent en toutes circonstances et en tous lieux.



Gendarmes à l'entraînement : celui-ci favorise la cohésion

SANS ESPRIT DE SACRIFICE, PERSONNE NE PEUT FAIRE CE MÉTIER

Peu de mots sont aussi décriés que le mot de sacrifice. Il est grandiloquent. Il fait peur. Au mieux gentiment désuet, suranné, au même titre que l'honneur par exemple, il fait sourire d'un air gêné en regardant celui qui l'a prononcé. Au pire il fait réagir plus violemment, par de la colère. Sur le thème désormais bien connu de l'empêcheur de tourner en rond, on conspue celui qui vient rappeler que tout ne va pas de soi et que la vie est un combat, alors même que tout doit paraître facile, en rondeurs, festif, cool. Qui a envie d'entendre parler de sacrifice pendant la fête ?

En tout cas il semble définitivement passé de mode. Après 70 années de paix, après mai 1968 et sa « jouissance sans entrave », parler aujourd'hui encore de sacrifice paraîtrait presque grossier.

À une époque et dans une société où l'on peut rire de tout, où l'on doit s'occuper de soi avant tout, où l'hédonisme et le plaisir sont rois et l'individualisme poussé à l'extrême, où plus rien ne semble sacré, on comprend que le sacrifice, étymologiquement le fait de « rendre sacré », ne soit plus au goût du jour.

Et pourtant... Pourtant il réapparaît régulièrement, refusant de tomber dans l'oubli.



ARNAUD PELLABEUF

Colonel, conseiller en management de l'information auprès du directeur de cabinet du DGGN

À chaque fois que l'on croit en avoir terminé avec lui, il resurgit. Discrètement parfois, en pleine lumière d'autres fois. Il semble même paradoxalement que moins il est à la mode, plus il est plébiscité lorsqu'il se montre. Car avant

d'être un mot, le sacrifice est un acte. Dans son acception la plus pure, il est acte gratuit. Altruisme poussé à l'extrême, puisqu'il signifie littéralement perdre quelque chose sans rien recevoir en retour.

Porté aux nues dans les médias à proportion qu'il est pudiquement mis sous le boisseau au quotidien, le sacrifice reste à tout le moins un concept qui interroge, voire qui dérange.

Il est cependant une des valeurs qui structure le monde militaire. Si l'esprit de sacrifice n'est pas l'apanage des militaires et peut irriguer toute personne ou corps de métier, à titre individuel comme collectif, il est reconnu comme consubstantiel à l'état militaire. Au point d'être écrit dans la loi. En l'espèce le Code de la Défense, dans son article L4111-1, portant statut général des militaires : « l'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation ».

Il est intéressant de noter qu'à l'occasion d'une récente manifestation policière, un slogan ressortait, qui disait « payés pour servir, pas pour mourir ». Si j'en comprends le sens en soi (nul n'est payé pour mourir), il constitue néanmoins selon moi une double-faute : tout d'abord parce que nous ne servons pas pour la raison que nous sommes payés pour le faire, mais bien parce que nous avons décidé de servir en dépit d'une solde peu valorisante. Ensuite, parce que si nous servons, nous acceptons de mourir s'il le faut. Quel citoyen confierait sa sécurité et donc potentiellement sa vie et celle de ceux qu'il aime, à des gens qui s'arrêteraient de le protéger lorsque cela devient trop risqué ? Invertissons la situation et prenons-la du côté de la mort donnée. Car nous avons ce terrible pouvoir d'être potentiellement amenés à tuer dans l'exercice de nos fonctions. Viendrait-il à l'un d'entre nous l'idée de manifester en utilisant un slogan du type « *payés pour servir, pas pour tuer* » ?

Les Armées ont récemment fait un gros travail de réflexion sur la « singularité militaire ». Le terme est parfois critiqué, vécu comme une volonté corporatiste de s'abriter derrière les murs d'une forteresse assiégée, une forme de condescendance qui ne dirait pas son nom. Au contraire, il mérite d'être expliqué et valorisé car il n'est que le marquant d'une réalité factuelle. La spécificité du militaire, pour le dire autrement, procède de son lien particulier avec la mort, au même titre, a-t-on coutume de dire, que pour le prêtre ou le médecin.

« Il n'y a de grand parmi les hommes que le poète, le prêtre et le soldat, l'homme qui

chante, l'homme qui bénit, l'homme qui sacrifie et se sacrifie » écrivait Baudelaire. Mort donnée et mort reçue, librement acceptée. La compréhension de ce rapport à la mort est primordiale, c'est elle qui justifie cette singularité que l'on ne retrouve que dans le service de son pays par les armes. La mort de l'ennemi devient plus juste à proportion du risque accepté de sa propre vie. Ce qui ramène à la notion de sacrifice suprême.

Mais le sacrifice suprême n'est lui-même possible et envisageable qu'en tant qu'il procède de ce fameux « esprit de sacrifice ». Pour le dire autrement, de même que les grandes réalisations ne sont que le fruit d'un long travail de fond, le sacrifice de sa vie pour les autres ne peut être que le fruit d'une vie déjà entièrement donnée dans le quotidien, dans les sacrifices plus petits de la mission de tous les jours.

Le sacrifice résulte d'une décision librement consentie. Il est le fruit d'une acceptation de l'être, préparée par un état d'esprit du quotidien.

Au quotidien justement, les sujétions du militaire et donc du gendarme sont nombreuses, puisqu'il doit servir « en tout temps, en tout lieu ». Ces sujétions, qui constituent la fameuse « servitude » chère à Alfred de Vigny, sont aussi des sacrifices.

L'imprévisibilité de la mission, par exemple, est une forme de sacrifice. On sait quand on commence (parfois), on sait plus rarement quand on termine. Une intervention ne sera pas interrompue parce que ce serait la « fin du service ». Une garde à vue ne saurait l'être non plus, sous peine de

manquer du temps utile à la manifestation de la vérité. Le service ne s'arrête jamais. L'esprit de sacrifice est en fait un esprit de service. Service de son pays, service de la population, service des victimes. Quel gendarme n'a pas vécu une journée débutant par un lever à 4 heures du matin pour être en mesure de procéder à une interpellation domiciliaire à 6 heures, avant d'enchaîner sur une longue perquisition

puis sur la garde à vue du mis en cause, déjeunant sur le pouce d'un morceau de pizza froide avant de reprendre. Éternel recommencement. Cette imprévisibilité de l'action constitue par elle-même un sacrifice. Accepter de ne pas savoir de quoi la journée sera faite, accepter que tout peut basculer en quelques secondes, accepter de la même manière de longues heures d'inaction non moins pesante.



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Obsèques du Lieutenant-Colonel Beltrame

Les mutations sont un sacrifice. Un gendarme est muté quand il prend du galon. Mutation régionale pour les sous-officiers, nationale pour les officiers. Un changement de poste signifie un changement de lieu. C'est le sacrifice du confort de ce qui est

connu, le sacrifice de ses repères, pour soi et pour sa famille, le sacrifice de l'école et des activités des enfants, le sacrifice de l'entourage amical, le sacrifice de l'emploi du conjoint...

La confrontation quotidienne à la souffrance et à la mort est un sacrifice. On n'est plus le même après avoir entendu l'audition d'un enfant victime d'abus sexuels, une personne agressée, cambriolée, on n'est plus le même après avoir annoncé la mort d'un fils à une mère anéantie sur les lieux mêmes de l'accident à quelques mètres du corps déchiqueté, on n'est plus le même après avoir tenu la lampe du technicien en identification criminelle de nuit dans les bois en train de faire les constatations sur un corps décapité en décomposition. Sacrifice de sa tranquillité, sacrifice de son innocence, sacrifice de sa naïveté.

Le gendarme côtoie le meilleur comme le pire. Il voit et réalise la misère sociale sous toutes ses formes. Il rentre dans les habitations, il s'invite chez les gens et découvre souvent une réalité crue que les murs extérieurs ne laissaient pas forcément deviner.

Pire, il se retrouve face à la haine et à la violence, verbale et physique, de ceux-là même qu'il a juré de protéger.

Sans esprit de sacrifice, personne ne peut faire ce métier. Ou plutôt personne ne peut continuer à le faire. Cet esprit de sacrifice et tout ce qui en découle contribuent directement à façonner la résilience d'une institution comme la gendarmerie. Ces sacrifices de tous les jours préparent les plus grands.

Car il n'y a que deux façons de pouvoir les accepter : être une machine, ne rien ressentir. Ou bien au contraire être pétri d'une profonde humanité et d'un non moins grand amour de l'humanité.

Les policiers américains fantasment et cultivent l'image du « sheepdog ». Ils se considèrent comme les chiens de berger, les gardiens du troupeau. Gardien et veilleur qui protège les agneaux, en combattant les loups. Au risque de blessures, au risque de sa vie. Aucune chance que cela prenne en France, où la population ne goûterait guère d'être comparée à un troupeau de moutons. Il n'empêche que l'image est parlante.

« Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime » (Jean 15, 9-17). Or comme le rappelle à qui veut l'entendre le directeur général de la gendarmerie, « être gendarme, c'est aimer les gens et aimer les aider ». Les victimes sont le cœur du métier, qui n'a aucun sens si ce n'est pour elles et par elles. Cela vaut pour les victimes évitées par notre action de prévention, de dissuasion, de régulateur social.

Et cela explique tout. Lors du dernier 14 juillet, la gendarmerie a choisi de mettre à l'honneur ses « héros du quotidien ». Plus de 70 gendarmes de tous grades et de tous statuts, de toutes subdivisions d'arme. Des gendarmes départementaux de brigade, des spécialistes de la police judiciaire, des gendarmes d'unités d'intervention, des motards, des personnels navigants, des marins, des spécialistes, des corps de soutien. Tous avaient en commun d'avoir sauvé des vies en risquant la leur. Tous leurs actes héroïques prenaient leur racine dans cet esprit de sacrifice vécu au quotidien. Avec humilité, sans même y penser, sans même parfois en avoir conscience. « Je n'ai fait que mon devoir »

est la phrase que nous avons la plus entendue ce jour-là, et ce n'était pas surjoué.

Cela explique tout.

Cela explique l'opération #répondreprésent, initiée par le directeur général durant le premier confinement. La délinquance ayant chuté par la force des choses, les gendarmes se sont mis au service des gens à travers des missions parfois très éloignées du « cœur de métier », mais dont la population avait besoin. Stockage et distribution de masques, laboratoire mobile de tests COVID, courses amenées à des personnes vulnérables et isolées, cours distribués à des enfants privés de réseau, concentration sur la protection des soignants. Un service sur-mesure dicté par les réalités des besoins du territoire.

Cela explique les départs en opération extérieure sur des zones de guerre pour des missions d'accompagnement sur le terrain des forces de sécurité intérieures locales. À titre personnel, j'ai eu l'honneur de commander des gendarmes mobiles en Afghanistan en 2011. 6 mois de mission sur une base avancée, précédés de six mois de préparation intensive. J'ai rencontré mon fils à mon retour alors qu'il était âgé de 5 mois. Ma femme avait accouché seule et veillait sur nos deux petites filles.

Cela explique les gendarmes des Alpes-Maritimes qui, alors que la tempête Alex frappait le département et que leur propre brigade, dans laquelle ils logent avec leurs familles avait été emportée par la fureur des éléments, se déployaient pour venir en aide à la population, évacuer et rassembler les gens et les mettre en sécuri-

té. Avant de s'occuper de leurs propres familles. Parfois même accompagnés par leurs conjoints dévoués qui partagent leur vision du service.

Enfin cela explique Arnaud Beltrame. Il savait ce qu'il faisait en se constituant otage en remplacement d'une civile. Il savait ce qu'il risquait en tentant de neutraliser un terroriste islamiste.

Le chef d'état-major des armées concluait récemment une séance plénière du groupe d'orientation de la stratégie militaire sur le thème « comment garantir l'efficacité des armées par l'affirmation d'une singularité mesurée et positive » par l'idée qu'il convenait de resacraliser le sens de l'engagement. Or rappelons-le, « sacrifice » veut dire « rendre sacré ».

Acceptation du risque, abnégation, don de soi. Vertus qui découlent de l'esprit de sacrifice. Cet esprit perdure mais ce serait une erreur que de le croire naturel, allant de soi, de l'imaginer comme un acquis, encore moins comme un dû. Cet esprit s'enseigne, dès la formation initiale. Il se rappelle, durant les formations continues. Il se répand, lorsqu'il est prêché par l'exemple. Il se cultive, en honorant nos héros et nos morts. Mais il se perd lorsque se perd le sens de l'engagement et le culte de la mission et du service. Il se délite lorsque chaque nouvelle mission donne lieu à de nouvelles primes. Il s'étiole dans la recherche sans fin de plus de catégoriel. Dans la comptabilité du temps de travail et la fonctionnarisation des militaires, tentation du temps de paix.

Quoi de mieux pour conclure que de laisser la parole à un homme qui a vécu sa vie à l'aune de cet esprit de sacrifice ? « *Si on doit un jour ne plus comprendre comment un homme a pu donner sa vie pour quelque chose qui le dépasse, ce sera fini de tout un monde, peut-être de toute une civilisation* ». Hélié de Saint-Marc, *Les Sentinelles du soir*

Arnaud PELLABEUF en bref...

Colonel, conseiller en management de l'information auprès du directeur de cabinet du DGGN. Il a dirigé une POMLT (police operational mentoring and liaison team) à Tagab en Afghanistan en 2011.



PONTLIEUE 1871, LA GENDARMERIE AU COMBAT

Lorsque l'on accole les termes « valeur » et « militaire », le souffle épique et guerrier se lève. Le Gendarme qui traverse l'Histoire est souvent dépeint comme le prévôt en temps de conflit. C'est oublier que les militaires de l'arme sont des combattants qui portent les armes et ont leur part d'Histoire militaire.

Le combat trop méconnu de Pontlieue constitue l'épilogue, le 12 janvier 1871, de l'épopée du régiment de marche de gendarmerie à pied. Il s'est déroulé aux portes du Mans. Il pourrait n'être que l'une des multiples démonstrations de bravoure de la guerre franco-prussienne, mais il recèle en lui des leçons qui ne peuvent laisser personne indifférent. Il touche à ce qui fait la vocation du gendarme, raison pour laquelle une cérémonie exceptionnelle, présidée par le général Gieré, Inspecteur général des Armées – Gendarmerie, s'est tenue au Mans, le 26 septembre dernier.

Il s'agit d'abord d'une aventure humaine d'une extraordinaire densité. Les hommes qui se rassemblent à Bourges, en ce mois de novembre 1870, ne sont nullement préparés à affronter une campagne hivernale. Ce sont pour la plupart d'entre eux des



**NICOLAS
BÉNÉVENT**

Colonel, juriste de formation, master histoire contemporaine, chef du bureau média depuis 2020

pères de famille, bien installés dans la vie et habitués aux seules sujétions du maintien de l'ordre. Ils sont envoyés en première ligne sans avoir le temps de se familiariser avec leur nouvelle arme, le puissant fusil Chassepot. Ils sont confrontés à un ennemi expérimenté,

plein de mordant, sûr de sa victoire. Bien malgré eux, ils commencent par lui donner raison. Bousculés à Meung-sur-Loire, défaits à Beaugency, ils traversent le mois de décembre sans briller, presque honteux de leur sort. Le blâme infligé à leur chef par le général Chanzy ne fait qu'ajouter à leur déshonneur. Ils retraitent sans gloire dans les pas de la 2^e armée de la Loire et rejoignent la ville du Mans, ultime étape de leur chemin de croix.

Mais voilà, leur périple est aussi une histoire de soldats. Ce matin du 12 janvier 1871, ils peuvent avoir le sentiment d'avoir été dépouillés de cette qualité, car ils se trouvent relégués à un rôle de police militaire. Aussi, rongent-ils leur frein en entendant les échos de la bataille que l'on livre tout autour de la ville du Mans. Ils sont pourtant les héritiers d'une longue tradition militaire. Les plus anciens d'entre eux n'ont-ils pas participé à la conquête de Sébastopol durant la guerre de Crimée ? Ils n'ignorent probablement pas les exploits de leurs aînés de la légion de gendarmerie impériale de Burgos qui, soixante années plus tôt, ont dispersé un corps de dragons anglais à Villodrigo, ni ceux des gendarmes du duc d'Aumale qui, en 1843, se sont emparés de la smala d'Abd el-Kader. Ils ne peuvent donc que ressentir le poids de tous ceux qui les ont précédés.



Illustration de L. Bombled in Grenest - L'armée de la Loire

Et alors que tout les prédestinait à jouer un rôle secondaire, un événement inattendu bouleverse les plans que l'on avait conçus pour eux. La perte de la position de la Tuilerie condamne brutalement la 2^e armée de la Loire à la retraite. Les troupes du prince Frédéric-Charles s'apprêtent à se déverser sur la ville, alors que les trains chargés de blessés et de matériel n'ont pas encore quitté la gare. Dernier rempart, le régiment de marche de gendarmerie à pied reçoit l'ordre de défendre coûte que coûte le pont de Pontlieue. Contre toute attente, il va s'acquitter admirablement de cette mission, bloquant l'ennemi par son feu discipliné 45 minutes durant. Ce répit est mis à profit pour évacuer les blessés abrités dans la gare. Les Prussiens ne parviendront à s'emparer que

de 200 wagons sur un total de 1 200. La récompense est là, dans ces vies sauvées et dans ce matériel arraché à la convoitise de l'ennemi. Néanmoins, le prix à payer est lourd : la dernière section à se replier – celle du sous-lieutenant Garnier – est cernée puis anéantie au terme d'un terrible combat de rues. Faire Pontlieue, c'est faire Camerone.

À la fin de la journée, le régiment de gendarmerie à pied se trouve amputé de 104 des siens, tués, blessés ou disparus. Pour reprendre les mots d'André Malraux évoquant les preux du maquis des Glières, ce jour-là les gendarmes eux aussi ont parlé « l'un des plus vieux langages des hommes, celui de la volonté, du sacrifice et du sang ». En supportant stoïquement les aléas d'une campagne particulière-

ment rude et en accomplissant leur devoir sans rien réclamer en retour, ils ont rappelé avec éclat la solidité de la gendarmerie dans les heures les plus sombres. Un officier du régiment, le chef d'escadron Le Gallais, a parfaitement résumé la situation : « Pourvus seulement la veille d'une arme qu'ils ne connaissaient pas, ignorants des manœuvres d'infanterie, la plupart âgés et pères de famille, nos hommes ont fait constamment sans se plaindre le service de jeunes troupes ».



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarme à cheval 1870 - collection personnelle N.B

Pourtant, cette page de notre histoire n'a pas connu d'écho. Les gendarmes de 1871 furent longtemps oubliés, comme si un voile pudique était aussitôt retombé sur eux. Si hommage leur a été rendu, c'est inconsciemment par les générations qui ont suivi, gendarmes de la Grande Guerre ou héros de la Résistance. Ou, plus proches de nous, par les 14 000 gendarmes qui ont été engagés dans les opérations de la guerre d'Indochine entre 1945 et 1954 ou bien par ceux qui ont été déployés en Afrique du Nord entre 1952 et 1962. Tous sont les héros de la gendarmerie. Leurs noms sont donnés année après année aux différentes promotions des écoles de gendarmerie. Ils sont ainsi des maillons essentiels d'une identité militaire forgée par huit siècles d'histoire.

La chaîne se perpétue encore aujourd'hui. Partout où les armées françaises sont engagées, des gendarmes sont présents. D'aucuns pourraient se demander ce qu'un gendarme fait au Mali ou en Irak ? Il se contente de servir. Il remplit la mission qu'on lui a confiée, il le fait de manière désintéressée, par pure abnégation et au mépris du danger. Près de 1 300 gendarmes ont ainsi été projetés en Afghanistan entre 2001 et 2014 pour y mener des missions prévôtales, de formation et parfois de combat. La filiation avec les gendarmes de Pontlieue est évidente. Tous ont en commun cette volonté de servir.

La cérémonie du 26 septembre revêtait donc un caractère particulier. Non seulement elle est venue rendre hommage et



Gendarmes à pied 1870 - collection personnelle N.B

justice à une poignée de gendarmes au comportement exemplaire, mais elle nous oblige aussi, nous autres gendarmes de

2021, à rester dignes de l'héritage qui nous a été transmis.

LES GENDARMES SONT LES AMBASSADEURS DE LEUR ARME

Entretien avec Guillaume Farde

Professeur affilié à l'École d'Affaires publiques de Sciences Po où il est titulaire du cours d'économie de la sécurité et de la défense et chercheur associé au CEVIPOF. Auteur d'ouvrages et d'articles consacrés aux questions de sécurité et de défense, Guillaume Farde est également consultant pour la chaîne d'information BFMTV. Réserviste citoyen de la Gendarmerie nationale et Administrateur du fonds de dotation pour la Garde Républicaine. Son dernier ouvrage, *Le continuum de sécurité nationale*, est paru en juin 2020 aux Éditions Hermann.

La Gendarmerie est la plus ancienne force de sécurité en France. Comment son image auprès de la population a-t-elle évolué ?

Le baromètre de la confiance politique que publie annuellement le CEVIPOF ne mesure pas la confiance dans la Gendarmerie nationale *stricto sensu*. Les répondants sont interrogés sur la confiance dont ils créditent la Police avec un P, entendue comme l'ensemble des forces de sécurité intérieure. Pour la première fois en mai 2021, nous avons distingué la Police nationale et la Gendarmerie nationale. Notre enquête révèle que, dans les deux cas, ces niveaux



GUILLAUME FARDE

Professeur affilié à l'École d'Affaires publiques de Sciences Po

sont très bons, *a fortiori* si on les compare aux taux anglais et allemands, et que le niveau de confiance dans la Gendarmerie nationale est légèrement supérieur à celui enregistré par la Police nationale (79 points contre 74

points). Nous expliquons ce différentiel par des raisons essentiellement géographiques et socio-démographiques : les territoires les plus en défiance sont à la fois les plus urbanisés et les plus jeunes. L'Île-de-France se distingue ainsi comme la région française où le niveau de confiance est structurellement le plus bas. Elle est aussi une région dont les habitants, notamment les plus jeunes, côtoient davantage la Police que la Gendarmerie.

Par conséquent, l'étude de l'évolution de l'image de la Gendarmerie est plus qualitative que quantitative. Examinée de près, cette image admet des variations à la fois temporelles et spatiales.

Sur un plan temporel, des évolutions telles que la suspension du service national puis le rattachement de la Gendarmerie au ministère de l'Intérieur ont contribué à renforcer son image de force de sécurité intérieure ; d'aucuns diraient au détriment de sa militarité mais je ne suis pas de ceux qui jugent ces deux dimensions inconciliables. Il est vrai, en revanche, que dans ses com-

munications les plus récentes à l'adresse de la population, la Gendarmerie a davantage mis en exergue le bleu que le kaki et qu'elle s'ancre dans un imaginaire visuel et iconographique proprement lié à la sécurité intérieure. L'évolution chronologique de son image est ainsi celle d'un mouvement de civilisation de la Gendarmerie dans la perception que les Français en ont. Sur le plan spatial, l'image de la Gendarmerie varie selon qu'elle est en charge de la sécurité du territoire considéré ou non. Étant entendu que le niveau de confiance dont est créditée une force de sécurité dépend, en partie, de la nature du contact que le citoyen peut avoir avec elle (sollicitude ou non sollicitude), le citoyen résidant en zone Police pourra être plus enclin à juger la Gendarmerie à l'aune de ses missions de police de la route tandis que le résident d'une zone Gendarmerie aura plus sûrement vécu un dépôt de plainte ou un appel 17 qui sont autant d'expériences de nature à changer sa perception.

Parmi les engagements de la Gendarmerie, l'accent est particulièrement mis sur l'exemplarité. Quel est votre sentiment sur ce sujet ?

La Gendarmerie nationale est une force de sécurité intérieure où le collectif prime sur les individualités. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas de « Grand gendarme » comme il existe des « Grands flics » mais que la Gendarmerie nationale s'est construite comme un idéal commun qui fédère des individualités. Chaque individualité se met au service du collectif et fait corps au sens premier du terme. Ce faisant, les mérites individuels rejaillissent positive-

ment sur une organisation qui dit d'ailleurs d'elle-même « tire[r] sa force des femmes et des hommes qui la composent ». corollairement, les manquements personnels altèrent, au-delà de leurs auteurs, l'image de la Gendarmerie toute entière. La singularité de ce modèle, dont chacun perçoit l'inspiration proprement militaire, implique une éthique personnelle forte. En cas de faute individuelle, il est plus difficile de plaider le cas isolé et l'organisation dans son ensemble peut se trouver fragilisée. L'exemplarité est, subséquemment, la clé de voûte de l'édifice.

Est-ce que le statut militaire pousse à se soucier l'image que l'on renvoie ?

Répondre par l'affirmative signifierait que des services publics civils en seraient moins soucieux ; or ce n'est pas le cas.

Je crois surtout que le débat ne répond pas véritablement à une dialectique civile / militaire mais, au contraire, qu'il s'articule plutôt autour des notions de collectif et d'individu.

La militarité se distingue par l'importance qu'elle attache au collectif. Les individualités, même si elles ne sont pas effacées, sont transcendées par un idéal collectif fédérateur. Le souci de l'image individuelle s'apprécie, par conséquent, de façon à la fois différentielle et négative ; différentielle car l'image individuelle se construit dans l'écart aux standards que le groupe fixe pour lui-même et négatif en ce que les fautes individuelles altèrent l'image commune.

Dans une société où les images sont omniprésentes, parfois détournées, comment une institution peut-elle défendre ses valeurs ?

Au CEVIPOF, nos travaux les plus récents sur les forces de sécurité intérieure ont montré que la confiance dont les Français créditent la Police et la Gendarmerie nationale, résultait davantage de la perception que de l'expérience. Seuls 20 % des Français déclarent avoir eu un contact physique incarné avec un policier ou un gendarme au cours des trois dernières années, que ce contact ait été sollicité (appel 17, dépôt de plainte...) ou non sollicité (contrôle routier, mis en cause dans une affaire judiciaire, ordre public...). Malgré cela, l'image de la Police reste négative pour au moins un quart d'entre eux.

Cela signifie donc que l'image du policier et gendarme repose davantage sur l'immatérialité de ce qui en est montré/vu, que sur la matérialité du travail des agents au quotidien.

Au fait de ce constat, le SIRPA Gendarmerie a su réadapter sa politique de communication en investissant les réseaux sociaux, en utilisant les codes qui leur sont propres et, surtout, en faisant preuve de pédagogie. La pédagogie étant un art de la répétition, les communicants de la Gendarmerie sont formés à l'explication des missions, de la manière dont elles sont conduites et des valeurs qui animent les femmes et les hommes qui les conduisent.

À cette communication officielle s'ajoutent les relais d'opinion plus informels que sont les gendarmes eux-mêmes et leur famille. Ancrés dans leur territoire, ils sont

les ambassadeurs de leur arme. À ce titre, on ne redira jamais assez le rôle cardinal des réservistes, relais d'opinion des plus précieux lorsqu'il s'agit d'exporter et de défendre les valeurs de la Gendarmerie dans les sphères professionnelle et familiale.

Vous travaillez avec l'EONG, comment former des futurs officiers à cette notion de représentation, d'image ?

Mon rôle au sein de l'EONG est très modeste : je n'y suis que l'un des membres du conseil d'orientation et depuis quelques mois seulement.

J'ai cependant pu mesurer la modernité de la pédagogie. J'y ai vu une direction et des chefs militaires pleinement ancrés dans leur époque et très au fait des évolutions de la société.

Sur la question de l'image en particulier, j'ai eu l'honneur d'être sollicité par le SIRPA Gendarmerie pour échanger avec les officiers communication. Il a justement été question d'image à l'heure de l'immédiété des réseaux sociaux et des chaînes d'information en continu. Ces nouveaux usages sont, bien sûr, porteurs de risques mais ils ouvrent aussi des opportunités inédites de valoriser l'action des gendarmes. Dans l'Antiquité, les Grecs avaient un seul mot pour désigner le risque et la chance. En matière de chance, j'ai pu observer que la Gendarmerie savait saisir la sienne.

Le regard de la société a-t-il changé? Pas seulement celui du citoyen, mais des médias, des dirigeants politiques?

Personnellement, j'emploierais le présent de l'indicatif. Le regard change. Il ne cesse d'ailleurs de changer. Le regard sur la Gendarmerie est lié aux circonstances.

À chaque époque, chaque génération de Français découvre, ou redécouvre, la Gendarmerie dans ses différentes composantes à la faveur des actualités dont elle est contemporaine.

Des enquêtes judiciaires telles que celle dite du « petit Grégory » ont été l'occasion de valoriser les métiers de l'investigation, l'opération contre-terroriste à Marignane en décembre 1994 a mis en exergue les

missions d'intervention du GIGN ou, plus récemment, la catastrophe aérienne de la Germanwings a valorisé des savoir-faire spécifiques tant sur l'aptitude à manœuvrer en haute-montagne que sur l'identité judiciaire en recourant à des procédés scientifiques de pointe.

À l'inverse, le drame de Sivens ou l'affaire dite « Traoré » sont récupérés par certains, dans le débat public, pour mettre en cause la Gendarmerie en tant qu'organisation en dégradant son image.

Face à ces circonstances, la Gendarmerie œuvre au maintien de permanences : le culte de la mission, l'exigence individuelle, l'éthique personnelle, la rigueur militaire comptent au nombre des fondamentaux qui favorisent la constance du regard que la société porte sur elle.



La figure familière du Gendarme au contact de la population

© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LES QUATRE PILIERS DE L'ACTION

Obéissance, discipline, discernement, initiative... Ces qualités sont mises en avant, dominantes dans la formation des gendarmes. Elles se suffisent à elles-mêmes, portent leur propre sens. Le jeune militaire, tout acquis à la formation que lui prodigue son premier chef dans le cadre, certes exigeant mais protecteur de l'école, ne pressent pas combien ces mots vont rapidement se télescoper. Il ne mesure pas les pressions qu'ils induisent, combien faire un choix, prendre une décision sont difficiles, voire éprouvants. « Tous les grands hommes d'action furent des méditatifs » disait le général de Gaulle¹. « Tous possédaient, au plus haut degré, la faculté de se replier sur eux-mêmes, de délibérer au-dedans ».

Si l'on décide de déroger aux poncifs souvent égrenés dans des cours de management, ou de commandement, le thème de la discipline au sens large est difficile à aborder. Cela passe par une exigence intellectuelle et morale : ne pas être dans l'attitude du donneur de leçon, rappeler qu'aucun parcours n'est exempt d'erreurs, de compromis, et parfois de renoncements. Mais il n'est pas interdit de s'appuyer sur son expérience, son engagement pour



BERTRAND CAVALIER

Général de division (2S). Spécialiste du maintien de l'ordre, ancien commandant du Centre national d'entraînement des Forces de gendarmerie de Saint-Astier

proposer une vision concrète de ces quatre principes cardinaux. Le but est d'insuffler un certain état d'esprit afin de mieux les comprendre, de mieux les vivre, de mieux les assumer. On doit donc se référer à son vécu, son parcours, surtout s'il fut nourri de quelques épreuves.¹

L'action ne se limite pas au terrain opérationnel. Certains combats majeurs ressortissent aux âpres travaux d'état-major, aux dossiers inlassablement poussés depuis un bureau d'une direction générale, certains agacent l'ordre établi.

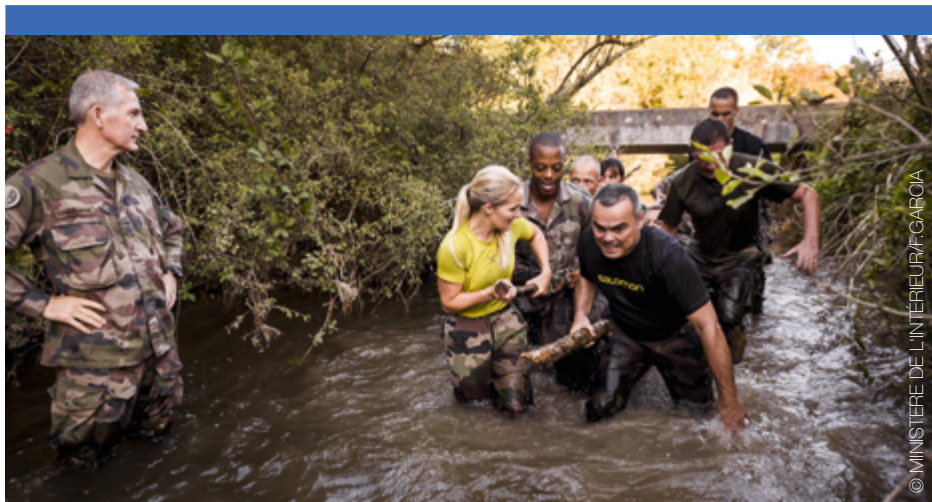
Action et réflexion sont entremêlées, l'une ne va pas sans l'autre, l'une nourrit l'autre. L'homme d'action est un être de pensée, l'homme de pensée doit être un homme d'action. « Nul n'ignore que les drames dégrisent. Et s'il y a ainsi une vérité dans le discours de l'homme actif contre le philosophe, c'est qu'il rend alors compte de notre enracinement premier dans le tissu d'actions qu'est le monde pour nous en refusant d'abord qu'on puisse dissocier l'action de ses modalités, ou en d'autres termes qu'on sépare la pensée de l'action du réel qui agit »².

Le cadre de notre réflexion est celui de la communauté militaire, des forces armées, et en leur sein de la gendarmerie. Le Directeur général de la gendarmerie nationale, le général Rodriguez, disait récemment³ :

² L'enracinement, Simone Weil Gallimard 1949

³ La voix du Gendarme 9 avril 2021

¹ *Le fil de l'épée*, Général de Gaulle Plon 1932



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR/F.GARÇIA

La cohésion sous le regard du chef qui subit les mêmes conditions d'entraînement

« Alors que certains craignaient la disparition de son statut de force armée lors de son rattachement au ministère de l'Intérieur, la loi du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale a au contraire consolidé ce statut et confirmé l'étendue de ses missions, tant civiles que militaires. La gendarmerie y est précisément définie comme "une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois" ». Et d'ajouter : « Son caractère militaire est le fondement même de notre institution. C'est autour de ce caractère militaire qu'est défini notre modèle d'Arme tout entier : l'organisation de notre structure, notre formation, nos parcours de carrière et surtout, nos valeurs. Un principe est immuable : nous sommes des militaires ! Alors oui, la gendarmerie assume fièrement son héritage et le consolide. Le gendarme est un militaire, un militaire qui a son identité propre de

gendarme et qui vit sa vocation et son état militaire en gendarme ».

La militarité - néologisme révélateur de la nécessité d'affirmer son caractère singulier - renvoie au primat de l'accomplissement de la mission : la mission est sacrée. Elle fait référence à l'acceptation de sujétions, de contraintes, d'un rapport à la hiérarchie, d'une exigence, qui sont distinctifs du militaire. Car comme l'expliquait Camus dans *Les Justes* « Tout accomplissement est une servitude. Il oblige à un accomplissement plus haut ». Mais l'acceptation de cette servitude indispensable pour la protection effective de la Patrie et de la population ne saurait être entendue comme une servilité. Non ! C'est le don assumé et conscient de femmes et d'hommes libres. Et ce don oblige autant ceux qui commandent, ceux qui emploient les militaires.

Discipline, obéissance, discernement, initiative, je vous propose trois angles d'analyse :

- Le rapport aux chefs ;
- L'interaction avec les subordonnés ;
- Le rendez-vous de l'action opérationnelle.

Le rapport aux chefs

Le gendarme est à la confluence de trois autorités hiérarchiques directes : militaire, administrative et judiciaire. S'y ajoute le pouvoir politique mais celui-ci s'exerce à très haut niveau et ne rentre pas directement ici dans notre propos. L'obéissance est donc soumise à trois forces au sein de lesquelles le gendarme doit trouver un équilibre.

Le rapport aux chefs (hiérarchique, préfectoral, judiciaire) est évidemment le premier qui conditionne l'obéissance, la discipline. Cette discipline ne saurait cependant être aveugle et se trouve notamment contrainte par l'ordre illégal. Ceci est aisé d'un point de vue théorique mais se heurte au poids des réalités. Une des mesures qui me semblent fondamentales pour garder une nécessaire lucidité est de désacraliser la hiérarchie, en quelque sorte de l'humaniser. La mission est sacrée, non la hiérarchie. Récemment, lors d'une conférence à l'EOGN, je disais aux futurs lieutenants affectés en gendarmerie mobile : « ne faites pas confiance à la hiérarchie, faites confiance à un chef ». Car il en est de la hiérarchie comme d'un clergé, si l'institution en soi est noble, utile, les êtres qui la composent peuvent être vulnérables, égarés, ou tout simplement pas à leur place.

C'est pour cela que j'insiste sur la nécessaire remonté et surtout la prise en compte de la parole des échelons intermédiaires

et subordonnés. Cela permet de conforter l'autorité en mettant un peu plus d'oxygène. Mes diverses interventions et rencontres récentes me conduisent à m'inquiéter. Il existe un problème profond au sein notamment de la DGGN. Aujourd'hui une certaine forme de concertation est en panne. On aboutit à un système dominé par la pensée unique, rétif à toute contradiction, sans dialogue constructif. D'aucuns parlent de syndrome coréen. Sans doute est-ce un peu caricatural mais en tout état de cause, nul officier, aujourd'hui, ou très peu d'entre eux, n'ose aller émettre un avis critique, positif s'entend, sur des orientations et des décisions prises au plus haut niveau. Quel commandant de groupement aujourd'hui osera interpellé la haute hiérarchie sur le bien fondé de telle réforme, même lorsqu'il constate son inadaptation à son environnement ?

Ne nous y trompons pas, un officier qui approuve par crainte ou servilité ne sert ni l'institution, ni lui-même.

L'histoire est prodigue en la matière. Le subordonné est alors face à un vrai dilemme, en ce sens que la force du système repose sur la discipline, laquelle a longtemps été présentée comme un absolu.

Aujourd'hui, le code de la défense, dans sa partie législative concernant le statut des militaires, en son article L4122-1, fixe bien le cadre et les limites de l'obéissance : « Les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions

internationales. La responsabilité propre des

subordonnés ne dégage leurs supérieurs d'aucune de leurs responsabilités ».

RÈGLEMENT AUX ARMÉES DE 1935

« La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure; l'autorité qui les donne en est responsable et la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi »

Décret n° 66-749 du 1er octobre 1966: « L'obéissance est le concours actif et sans défaillance apporté au chef par le subordonné », il est ajouté « qu'elle procède de la soumission à la loi ».

Principe de l'adhésion consentie, Décret n° 75-675 du 28 juillet 1975.

La discipline a évolué au gré des évolutions de la société et des droits associés.

Les principes de l'obéissance sont ainsi bien établis mais qu'en est-il de leur application concrète ? Je vous livre à cet effet deux exemples.

D'abord, évoquons l'affaire des paillottes, survenue en Corse en 1998 et enseignée dans les écoles de gendarmerie. Cette affaire qui a provoqué une crise politique, apporte de facto des éclairages sur la complexité d'une situation et le poids de la hiérarchie. Dans un contexte très lourd pouvant brouiller certains repères, plusieurs militaires de grande valeur du GPS (Groupe de Pelotons de Sécurité) abusés par un chef de corps ambitieux et sans armature, auprès duquel j'avais fait une démarche personnelle pour le ramener à la raison, se sont engagés dans cette action malgré mes recommandations de ne pas agir. Mais, je n'étais que le second et l'obéissance au chef a pris le pas sur mes consignes.

Autre exemple plus récent, celui du commandant de l'escadron de gendarmerie mobile de Marseille, engagé en maintien de l'ordre le 23 mars 2018, à Nice, dans le cadre d'une manifestation des Gilets jaunes. Dans ce cas de figure, c'est la relation de

« subordination » à l'autorité administrative, ou à son représentant, qui nous intéresse. Soumis à une pression considérable d'un commissaire de police, à ses propos virulents, cet officier refuse d'exécuter ses ordres, la mise en œuvre d'une charge. Cet usage de la force lui apparaît « disproportionné au regard du comportement de la foule ». Le commandant d'un autre escadron de gendarmerie mobile déployé adopte la même attitude. On connaît la suite : une manifestante, Geneviève Legay est sérieusement blessée au cours d'une charge opérée par des policiers de la compagnie d'intervention. Il faudra des articles de Mediapart, pour que cette affaire soit connue tant du grand public que de la communauté gendarme.

Or, elle est riche d'enseignements. Nul n'ignore la culture traditionnelle du ministère de l'Intérieur, ministère lourd, très influent, et la relation complexe que cela induit avec la Direction générale de la gendarmerie. Aucun officier de gendarmerie ne méconnaît l'importance d'un préfet et son influence sur le déroulement des carrières. Le commandant d'escadron a donc certes bien agi, il a été servi par sa solide expérience professionnelle, sa personnalité très stable

et bien affirmée. Certains auraient pu réagir différemment, mettant en balance l'analyse objective d'une situation ne nécessitant pas l'emploi de la force, et des retours potentiellement négatifs pour leur devenir s'ils ne s'exécutaient pas. Il est rassurant de constater que la Direction générale de la gendarmerie nationale a, tout au long de la crise des Gilets jaunes, toujours soutenu ses unités dans les difficultés qu'elles ont pu rencontrer, en particulier sur la plaque parisienne.

Le message est donc clair : soyez toujours fermes sur les principes et dans un dialogue utile et franc avec votre autorité d'emploi. Raisonnable et conduisez-vous en chef militaire, car cette identité, cette dimension, vous obligent et vous protègent.

Quant aux écoles et centres de formation, leur mission est bien sûr de dispenser un savoir-faire, mais aussi en amont de forger des caractères bien trempés. C'est la force de caractère qui, alliée à la lucidité, permet de faire le bon choix, de faire preuve du discernement qui éclaire un contexte opérationnel. Il s'agit d'ajuster l'action à accomplir dans le respect de la loi. « Favoriser le développement des personnalités en exerçant avec méthode la réflexion, le jugement, la faculté de décision, telle doit être la seule loi de l'enseignement donné à l'École. »⁴ Et de pas oublier comme le rappelait Marc Bloch « qu'il n'est pas pour pédagogie de pire danger d'enseigner des mots au lieu de choses »⁵.

L'interaction avec les subordonnés

Permettez-moi d'extraire une citation de mon discours de départ de la gendarmerie, il y a dix ans : « La hiérarchie, colonne vertébrale de la gendarmerie. Elle doit être rayonnante, engagée, volontaire, mature, militante. Décomplexée de tous attermoissements, ambiguïtés, voire inversions, induits sous couvert de management ou de prétendue modernité. Seule une hiérarchie qui s'assume peut d'ailleurs donner un sens au dialogue interne. Dialogue nécessaire mais qui ne doit pas constituer le nouveau viatique d'éventuels démagogues. À chaque niveau, depuis l'unité élémentaire, le chef s'impose. Un chef qui écoute, qui parle, qui décide, qui agit devant. Un chef qui en définitive est seul responsable ». J'ajouterais qu'avoir tort et reconnaître son erreur est la forme suprême de l'affirmation de son autorité.

Commander aujourd'hui est certainement devenu beaucoup plus exigeant. Ayant intégré le monde militaire dans les années soixante-dix, je le quittai au début des années 2010, soit un parcours sur quatre décennies émaillées par ces deux crises qui ont marqué la gendarmerie, 1989 et 2001, par son intégration dans le ministère de l'intérieur, le dépeçage des prérogatives du commandement gendarmique sous l'effet des mutualisations, l'entrisme croissant du corps préfectoral dans le fonctionnement de l'institution, la montée en puissance de la concertation. L'arrivée du général Rodriguez à la tête de l'institution annonce de façon providentielle son renouveau, freinant une érosion constante et méthodique de la militarité.

4 *Lettres, notes et carnets* Général de Gaulle Plon 1949

5 *L'étrange défaite* Marc Bloch Gallimard 1990

Concernant la spécificité militaire, la particularité du statut, les contraintes inhérentes au métier de gendarme, soldat de la loi, il faut cesser de tergiverser, et oser dire les choses : « celui qui n'adhère pas, il dégage⁶ ! ».

L'obéissance au chef est une réponse à « pourquoi sert-on ? », au « pourquoi s'engage-t-on autant ? » C'est une relation intime qui se tisse entre un homme dépositaire de l'autorité et ses subordonnés, de par sa posture, son attitude, son caractère.

C'est le partage du sens : « Soyez des commissaires politiques » avait déclaré le général Salvan devant tout un amphithéâtre rempli par les élèves-officiers des différentes écoles de Coëtquidan. J'en garde un souvenir intact. Cette affirmation venait en écho à un propos d'Alexandre de Marenches dans le Secret des Princes : « Le soldat politique est de tous les temps ». Dans tous mes commandements, il m'est apparu essentiel d'expliquer le pourquoi de notre engagement, entendu dans le sens « que défendons-nous ? » Démarche qui s'impose d'autant plus aujourd'hui que notre société est menacée de délitement. Alors commandant de la région de Picardie, loin de me fixer sur des données statistiques, je disais aux militaires lors de visites de brigades territoriales, « agissez car vous êtes en charge d'une parcelle de France ».

Le rendez-vous de l'action opérationnelle, où le champ d'expression des paradoxes dans le monde militaire

Clemenceau disait que « l'action est le principe, l'action est le moyen, l'action est

le but ». C'est bien sûr l'action chargée de sens qui prime. Or, c'est par nature le terrain de tous les risques, d'autant plus qu'en Gendarmerie ce sont des commandants d'unité élémentaires, en particulier du niveau de la compagnie, qui selon une logique de primo-intervenants doivent prendre les premières mesures qui s'imposent, souvent sans attendre les renforts des unités spécialisées.

L'un des paradoxes pour ce qui concerne la gendarmerie est que l'un des risques majeurs du métier, celui de la mise en cause pénale de plus en plus combinée avec le harcèlement des réseaux sociaux et la pression médiatique, se réduit au fur et à mesure que l'on grimpe dans l'échelle hiérarchique.

Abordons l'usage de la force physique, et des armes. La formation à l'intervention professionnelle a amélioré de façon considérable la capacité d'agir des gendarmes selon le triptyque « Égalité, Sécurité, Efficacité ».

La maîtrise sans arme d'un adversaire agressif peut tourner à un affrontement au corps à corps, avec des conséquences problématiques. L'usage des armes est lui adossé, via l'article 435-1 du code de la sécurité intérieure, à un cadre juridique qui prévoit un large spectre de circonstances. Mais son application dans le cours de l'action ne peut être dissociée du stress, de la fulgurance de l'événement.

Dans le premier cas, nombre de militaires restent dans une posture passive, parfois justifiée car d'une capacité physique bien inférieure à celle de l'adversaire (là se posent les questions du niveau physique de

6 « Celui qui n'adhère pas, il dégage » – Libération
<https://www.liberation.fr>

recrutement et du maintien de la condition physique). Dans le second cas, l'usage des armes, la crainte d'un non soutien de la hiérarchie et de la sanction pénale supplante parfois celle causée par l'agression avec une arme à feu par un adversaire.

En unité constituée, notamment au maintien de l'ordre, ce paradoxe s'estompe. C'est le commandant de l'unité engagée ou ses subordonnés de niveau peloton qui décident de l'emploi de la force pouvant comprendre l'usage des armes de force intermédiaires⁷, voire des armes à feu. Dans ce cas où la discipline collective au feu est fondamentale, le gendarme exécutant renonce à son droit premier à agir pour se protéger et le confie à son chef qui a le devoir d'assurer la protection de ses subordonnés.

Obéissance, discipline, discernement, initiative. Comment le chef en charge d'une opération doit-il agir, comment va-t-il agir ? La réflexion n'est pas simple tant elle doit embrasser nombre de situations.

- l'idée que l'on se fait de sa mission, de son rôle de chef est un facteur qui relève de l'idéal :

Un acte commandé par l'idéal, selon moi, participe de la désobéissance féconde. L'engagement pour l'idéal, pour l'exemple, est d'une fécondité indispensable pour affronter les temps de crise comme pour s'engager résolument dans l'action du quotidien. Que serions-nous sans le colonel Arnaud Beltrame dont une promotion de l'EOGN a eu l'honneur de recevoir le nom ? la fraternité d'armes, le don total de soi, l'élan à la fois conscient et exalté attendu notamment du chef...

Cette fraternité d'armes conduit un officier de gendarmerie servant au Wardak (province du centre de l'Afghanistan) comme officier de liaison auprès des militaires américains d'aller à leur côté au combat pour participer à une mission de sauvetage de soldats de la coalition, alors que ce n'était pas son mandat. Mais quel mandat ? Celui de rester dans son abri ? D'attendre et ainsi de susciter le mépris de notre pays, le mépris de ses soldats ?

- le travail de préparation dont la capacité d'analyse, notamment du rapport de force, de la nature du terrain... et surtout, in fine, de l'effet majeur à réaliser, est un processus structuré par la méthode de raisonnement tactique (MRT) qui reste un outil intellectuel incomparable.

La DGGN envisage une évolution de cette méthode dans le cadre du nouveau cursus d'enseignement supérieur qui va être mis en œuvre pour mieux préparer notamment les dits brevetés de l'école de guerre à leur vocation première : être des chefs opérationnels, et agir ainsi.

- la force de caractère qui permet à l'intuition dans son sens bergsonien, à l'instinct, d'agir opportunément, de saisir le cadre espace-temps où il faut prendre l'initiative, porter l'effort, sachant que, notamment au maintien de l'ordre, une situation peut basculer en quelques secondes.

C'est le cas de figure du chef à la tête de son unité devant faire un choix opérationnel, privilégier une manœuvre plutôt qu'une autre. Ce chef est alors confronté à deux pressions, au premier rang desquelles figure celle du niveau central. En la matière, je vous renvoie à l'analyse de Michel Goya

⁷ Communément appelés « armes à létalité réduite ».

de l'opération commandée par le colonel de Saqui de Sannes, alors à la tête d'un groupement interarmes, à Mogadiscio, le 17 juin 1993, que j'évoque dans un article paru dans le Trèfle intitulé « Le point sur le SNMO (schéma national du maintien de l'ordre) » dont les enseignements sont très inspirants, notamment pour la manœuvre du niveau GTG (Groupement tactique gendarmerie). Je vous en livre un extrait qui me semble fondamental : *« Il apparaît essentiel que le décideur soit présent au milieu des combats. Le chef à l'arrière est souvent plus stressé que celui qui se trouve au cœur des combats. La pression cognitive est forte, car il manque d'informations, et son besoin d'action se concrétise souvent par des demandes incessantes de comptes rendus. Il s'avère ensuite que les choix qui sont faits dans le cadre des rapports de force asymétriques favorables sont plus souvent éthiques et moraux que purement tactiques. Dans ces conditions, rien ne remplace l'appréhension directe de la situation. Les ordres qui sont ainsi donnés et qui engagent physiquement et moralement leurs auteurs prennent ainsi une force particulière »*.

L'illusion du progrès technologique par le rapprochement virtuel des chefs du front a réduit cette liberté d'initiative du terrain dans les conflits modernes par une prédominance du « mission control » sur le « mission command ».

L'armée américaine a semblé tirer les leçons de l'Irak et de l'Afghanistan en introduisant le concept de « discipline disobedience »⁸. Le concept vise à s'affranchir, tout en restant

dans l'effet final recherché, des contraintes de la doctrine limitant l'action ou celles imposées inutilement par le cadre d'ordre trop formel pour emporter la décision sur le terrain. Il permet d'aller plus loin en favorisant l'initiative, l'intuition et l'ingéniosité de ceux qui sont au contact des événements. In fine, la surprise créée par une manœuvre atypique ou une décision exceptionnelle peut faire basculer un rapport de force.

La deuxième pression peut venir des subordonnés. J'ai été personnellement confronté à une telle situation portant sur l'orientation d'une enquête de police judiciaire que je dirigeais et qui permettra de solutionner cinq assassinats, trois tentatives sur des personnes âgées, sans compter les vols avec violences. C'était à Rumilly en 1988 et je servais alors comme commandant de la compagnie de gendarmerie d'Annecy. La quasi-totalité des enquêteurs dont de nombreux chevronnés, appartenant notamment à la Section de Recherches de Chambéry, s'opposaient à mon analyse. Je maintins ma décision, mais le risque était, au-delà de l'échec de l'enquête, de voir ma crédibilité entamée. J'ai expliqué mon choix et j'ai décidé.

Aujourd'hui, l'érosion du principe d'autorité ainsi que la montée en puissance d'une concertation pouvant déborder son champ d'expression réglementairement dédié, peuvent rendre compliquées certaines situations où il faut trancher, en particulier pour de jeunes officiers. Bien entendu, la recherche du conseil de l'ancien loyal et expérimenté est nécessaire mais finalement seul le chef décide. Et il doit par ailleurs être soutenu, autre obligation de la hiérarchie.

8 « Disciplined disobedience to achieve the higher purpose. »
General Mark Milley



Dans une période où les crises se multiplient et où l'ordre établi est de plus en plus contesté, la tension entre obéissance et liberté est d'autant plus visible. L'équilibre fragile entre les deux est trouvé au point où l'intelligence se tend vers l'action. Au moment où fort de ses convictions et de ses principes, celui qui a réfléchi, agit en conscience sans hésitation dans le feu de l'action.

Discipline, obéissance, initiative, discernement. Ce sont des principes essentiels, centraux qui doivent structurer la culture militaire, et notamment celle de la gendarmerie de par sa grande déconcentration sur toute l'étendue du territoire, et le spectre très large de ses missions.

RÉFLEXIONS SUR LE COMMANDEMENT

Commander est un défi exigeant, sans doute plus encore qu'on ne saurait l'imaginer. C'est la raison pour laquelle la Gendarmerie a réalisé un vademecum Du commandement et de l'autorité qui est adressé, depuis deux ans, à tous les gendarmes exerçant un commandement opérationnel ou des fonctions d'encadrement, et ce, quel que soit leur grade. Souhaitée par le DGGN, cette réflexion de longue haleine vient exposer les invariants du chef et cadrer la pratique des relations hiérarchiques au sein de la Gendarmerie. Être un chef, c'est avoir charge d'âmes ; commander est avant tout une relation humaine ; ce n'est pas inné, cela s'apprend, s'acquiert et se travaille. "Le commandement n'est ni un abri, ni un pouvoir, mais un service que l'on rend à une communauté, écrit ainsi le général Rodriguez dans l'avant-propos, un chef n'agit pas pour lui-même, mais pour les hommes et les femmes qu'il commande et la population qu'ils servent ensemble." Dès l'origine, ce document a donc été conçu comme une aide au commandement : non pas un catalogue de recettes, ni l'énoncé d'un dogme fonctionnant à tout coup, mais plutôt une invitation à la réflexion qui doit permettre à chacun de se forger son approche - humaine, ouverte, agile et respectueuse - de l'exercice des responsabilités.

RGN

L'APPORT DES VALEURS DE LA GENDARMERIE LORSQU'ON INTÈGRE LE MONDE DE L'ENTREPRISE

Quitter la gendarmerie, c'est quitter des femmes, des hommes et leur culture. C'est quitter une vocation, le choix de servir sous l'uniforme et la somme des efforts réalisés pour y parvenir. C'est quitter au quotidien le milieu militaire, son esprit de corps et la devise du drapeau de cette institution aux origines multiséculaires : « *Honneur et Patrie, Valeur et Discipline* ».

Pour un militaire de la gendarmerie, une reconversion professionnelle est un voyage d'un monde à un autre, du connu vers l'inconnu, celui de l'expatriation hors du métier des armes consacré à la protection de la population vers celui de l'entreprise définie par l'INSEE comme étant « *une unité économique, juridiquement autonome dont la fonction principale est de produire des biens ou des services pour le marché* ». Plus généralement, toute reconversion implique une transformation personnelle en profondeur.

À l'extrême, et en écho à Åkerström¹ pour qui la trahison renvoyait à l'idée d'un franchissement des frontières symboliques d'un groupe, certains pourraient même



LOÏC MUTELET

**Chef d'escadron,
adjoint au directeur
de la sécurité du
groupe Hermès**

être tentés de caricaturer et d'assimiler le départ en cours de carrière au reniement d'un idéal. C'est l'affirmation péremptoire « *partir c'est trahir* », parfois entendue, qui dépouillerait le « *félon* »² des valeurs de la gendarmerie.

Ce passage d'un état à un autre, d'une finalité à une autre, d'un monde à un autre questionne la réalité de l'apport des valeurs de la gendarmerie lorsqu'on quitte celle-ci pour intégrer le monde de l'entreprise.

Après leur départ de l'Arme, les gendarmes peuvent-ils encore être animés par les valeurs de la gendarmerie, c'est-à-dire de « *la somme de valeurs et de représentations qu'ont fait vivre avant [eux] les hommes et les femmes qui [les] ont précédés dans la gendarmerie au service de la France* »³ ?

S'intégrer en entreprise est crucial pour y rester. À cette fin, les valeurs de la gendarmerie ne représentent un bénéfice que si le ou la reconverti(e) les a littéralement décan-tées pour mieux les exploiter dans un milieu aux principes et aux codes différents.

Les valeurs de la gendarmerie sont un atout lorsqu'on arrive en entreprise. Pour autant, elles ne sont pas centrales car une reconversion ne se confronte pas à un monde mais à de nombreux mondes de l'entreprise. L'apport des valeurs de la gendarmerie, une fois distillées, peut paradoxalement croître dans la durée : le défi est donc de pouvoir les cultiver en

1 Malin Åkerström (1991), *Betrayal and betrayers: the sociology of treachery*, New Brunswick, Transaction publishers.

2 Ibidem.

3 *Charte du gendarme*, publiée en complément de la loi relative à la gendarmerie nationale du 3 août 2009 (abr)

n'étant plus acteur mais spectateur de la gendarmerie.

S'intégrer en entreprise grâce aux valeurs de la gendarmerie

Engagement, dévouement, rigueur morale, etc.⁴ : les valeurs de la gendarmerie ne peuvent que faciliter l'arrivée dans le monde de l'entreprise. Elles offrent au militaire quittant l'Institution autant de leviers pour intégrer efficacement ce nouvel univers.

De nombreuses études, comme celle du cabinet de recrutement Michael Page⁵, soulignent l'intérêt accru des entreprises pour les *soft-skills* : « 62 % des dirigeants et cadres avec des responsabilités managériales sont prêts à recruter un candidat principalement sur ses compétences comportementales. »

Difficilement définissables si ce n'est par leur opposition aux *hard-skills* – connaissances techniques ou académiques – les *soft-skills* sont probablement le principal terrain sur lequel le militaire de la gendarmerie peut se démarquer, sans toutefois que celle-ci en ait l'exclusivité.

Grâce aux formations initiales et continues, à l'action opérationnelle et à la vie en unité, les gendarmes développent de fait une forme d'intelligence comportementale.

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer « le socle commun de valeurs qui s'impose à chaque gendarme » posé en 2009 par la

Charte du gendarme à certaines des compétences comportementales identifiées par Goleman, Boyatzis et McKee.⁶ Le contrôle de soi, la loyauté, la conscience professionnelle, l'adaptabilité, l'objectivité, le courage, l'exigence, l'engagement, l'initiative, la passion du service, les aptitudes sociales sont des exemples de points communs.

Plus concrètement, il suffit d'observer au quotidien nos gendarmes sur le terrain et de garder à l'esprit leurs nombreux actes de courage, dont l'issue est parfois le sacrifice suprême comme celui du Colonel Arnaud Beltrame, le 23 mars 2018, et ceux de tant d'autres.

Pour un recruteur ayant une connaissance fine du monde de la gendarmerie, le gendarme-candidat pourra être crédité de ces valeurs.

Au-delà de l'étape-clé du recrutement, ces valeurs facilitent aussi les séquences essentielles de l'immersion et de l'intégration progressive du gendarme, dans le corps qu'est une entreprise. Centrale dans la formation initiale et le quotidien des militaires de la gendarmerie, la cohésion ciment l'action. Le gendarme nouvellement reconverti se tournera donc aisément vers le groupe et cherchera à l'intégrer, même si l'objectif de ce nouveau travail en équipe ne sera plus que « *force reste à la loi* »⁷, mais que l'entreprise soit performante.

6 Daniel Goleman, Richard Boyatzis, Annie McKee (2005), *l'intelligence émotionnelle au travail*, Village Mondial.

7 « *Pour que force reste à la Loi* » : devise officielle du centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) depuis le 22 avril 2020 et première devise attribuée à la gendarmerie nationale en 1791 et visible sur les boutons d'uniforme de l'époque.

4 Général Christian Rodriguez (9 avril 2021) : « *Le gendarme est un militaire qui a son identité propre de gendarme* », la Voix du gendarme

5 <https://www.michaelpage.fr/advice/tendances-de-marché/soft-skills-le-savoir-être-nouvelle-clé-de-l'employabilité>

Ancien « *soldat de la Loi* »⁸, le gendarme en entreprise ne sera pas non plus surpris par les exigences toujours accrues de la *compliance*⁹ et des règles éthiques exigeant probité et respect des lois et règlements.

Du fait de la formation dont il a bénéficié, de la culture dans laquelle il a baigné, de l'essence même de l'Institution et de ses missions, le gendarme arrivant en entreprise possède donc des valeurs stratégiques pour le monde de l'entreprise. Mais suffit-il d'avoir eu un parcours en gendarmerie pour que celles-ci apportent un bénéfice au moment où l'on intègre l'entreprise ?

Du caractère inopérant d'une transposition brute des valeurs de la gendarmerie

Les valeurs de la gendarmerie ne sont pas le centre de gravité d'une intégration au monde de l'entreprise qui est divers : penser être recruté et garder son poste, grâce aux seuls principes moraux ayant guidé et jalonné son expérience « en bleu » est illusoire. Celles-ci peuvent même parfois représenter un frein.

Lorsqu'un gendarme quitte une institution « *composante de l'appareil d'État familière et méconnue* »¹⁰ pour le monde de l'entreprise, son champ des possibles ne se limitera pas à un autre monde mais, dans l'absolu, à plusieurs millions de mondes. De fait, le paradigme des valeurs acquises au sein de la gendarmerie sera plus ou moins

lisible et adapté, et donc d'un apport plus ou moins opérant selon l'organisation de destination. Il est vain de penser que l'apport des valeurs de la gendarmerie puisse, en France, être le même au sein de chacune des 3,9 millions d'entreprises composant les secteurs marchands non agricoles et non financiers, des 269 grandes entreprises rassemblant 24 200 unités légales, des 3,8 millions de microentreprises, des 5 700 entreprises de taille intermédiaire et des 148 100 petites et moyennes entreprises¹¹. Les différences entre entreprises peuvent également dépendre de leur nationalité. Pour Philippe d'Iribarne¹², l'entreprise française privilégie l'esprit sur la lettre, alors que l'entreprise américaine prône le respect exclusif des règles.

Chaque entreprise est unique. Jay Barney¹³ distinguent trois catégories de ressources dont la conjugaison fait la force d'une entreprise et marque son identité. Il s'agit des ressources physiques, organisationnelles et humaines. La spécificité et la performance d'une entreprise reposent, d'une part, sur l'originalité et la force de cet assemblage et, d'autre part, sur la manière avec laquelle ces trois ressources se coordonnent entre elles. Combinées, celles-ci permettent à l'entreprise de se distinguer des autres et favorisent le déploiement de stratégies efficaces sur le marché.

Tout l'enjeu du gendarme en entreprise est de trouver sa place dans cet ensemble subtil dont les principaux rouages sont les

8 Article R434-33 du code de la sécurité intérieure.

9 La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Sapin 2 » adoptée le 9 décembre 2016 est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

10 François Dieu (2005), *le corps et l'esprit gendarmiques*.

11 Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

12 Philippe d'Iribarne (1989), *La logique de l'honneur*, Seuil.

13 « *Firm Resources and Sustained Competitive Advantage* », *Journal of Management*, vol. 17, (1991).

relations interpersonnelles et les processus spécifiques de traitement de l'information et de décision. Ce tout se nourrit de l'histoire de l'entreprise, de ses rites et codes collectifs et, enfin, de ses valeurs. Affirmer au quotidien les valeurs issues de son passé de gendarme pourrait à ce titre complexifier l'intégration ou, en tout cas, créer un décalage avec l'environnement de l'entreprise.

En conséquence, et de manière caricaturale, trois postures s'offrent au gendarme entrant dans le monde de l'entreprise : aux extrêmes, renier complètement son passé, et ainsi se priver de valeurs essentielles qui l'ont construit, vivre dans la nostalgie et ne chercher qu'à plaquer à l'entreprise son vécu « *gendarmique* » au risque de ne pas identifier les spécificités de son nouveau cadre de travail, ou bien se fondre dans son nouvel environnement.

La troisième option est la seule pouvant favoriser un apport des valeurs de la gendarmerie, les deux premières étant des impasses à plus ou moins long terme.

L'intégration au monde de l'entreprise n'implique pas un rejet des valeurs de la gendarmerie au motif erroné qu'elles seraient, au pire, inopérantes pour une transition professionnelle ou, au mieux, accessoires. Elle exige cependant une prise de distance par rapport à l'expérience de gendarme. Ayant servi dans les troupes de marine, le chef étoilé Thierry Marx estime que ce changement de monde implique « d'être capable de lâcher la main du passé »¹⁴.

14 Thierry Marx, interview réalisée pour Défense mobilité.

Mettre en abyme les valeurs de la gendarmerie pour mieux les cultiver

Dans son *Allégorie du temps gouverné par la prudence*, Titien avait inscrit la maxime « *ex praeterito praesens prudenter agit ni futur actione deturpet* »¹⁵. La prudence ouvre la frontière entre un passé en gendarmerie et un futur en entreprise. Elle invite, d'une part, à interroger, observer et méditer les valeurs acquises sous l'uniforme et, d'autre part, à les manier au quotidien avec mesure pour mieux et durablement les mettre en valeur.

Intégrer une entreprise se prépare. Réalisé avec l'aide d'un cabinet privé ou du bureau de la valorisation et de la transition professionnelle (BVTP) de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), le bilan de compétences distille les compétences, les motivations et les valeurs, définit un projet professionnel et identifie les atouts permettant de remporter un emploi. Bilan du passé, analyse du présent mais surtout construction du futur, il pose méthodiquement les jalons d'une intégration réussie. Le caractère souvent fastidieux de cet exercice illustre toute la décantation nécessaire de l'expérience et des valeurs acquises pour mieux ouvrir les portes du monde de l'entreprise.

Pour Hartmut Rosa, le besoin de résonance du collaborateur avec son entreprise est vital : « *nombre de salariés conçoivent leur entreprise comme un havre de résonance au même titre que la famille* ».¹⁶ Le

15 « Informé du passé, le présent agit avec prudence, de peur qu'il n'ait à rougir de l'action future. »

16 Hartmut Rosa (2021), *résonance, une sociologie de la relation au monde*, La Découverte Poche.

bilan de compétences visera donc à rechercher un nouveau milieu entrant le plus possible en résonance avec ses valeurs. Plus la résonance, relation bilatérale de « *réciprocité vivante* »¹⁷, entre les valeurs du gendarme et celles de l'entreprise sera grande plus l'apport des valeurs de la gendarmerie sera conséquent.

Quand bien même un reconverti serait en résonance avec son entreprise, il devrait utiliser prudemment, pour ne pas dire pudiquement, les valeurs de la gendarmerie pour que celles-ci puissent avoir un apport bénéfique dans la durée. Par exemple, un officier ayant exercé des commandements opérationnels, c'est-à-dire ayant commandé des subordonnés avec la potentialité ou parfois la réalité du « *sacrifice suprême* »¹⁸, tirera profit d'une expérience militaire riche en enseignement pour l'exercice du leadership, mais devra raisonner différemment la relation avec ses collaborateurs parce que le Code du travail est radicalement différent que le Code de la défense.

Cette prudence n'est pas synonyme de reniement. Préparant l'intégration en entreprise, elle fonde aussi les conditions d'un rayonnement durable de la gendarmerie.

Mon parcours au sein de compagnies de gendarmerie départementale, à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) et à la DGGN, mûri grâce au précieux accompagnement du BVTP et du dispositif de

la T-Pro¹⁹, m'a aidé à entrer dans le monde d'Hermès et à découvrir ses valeurs : la liberté de création, l'innovation, la préservation et la transmission de savoir-faire d'exception peuvent sembler lointaines des valeurs de la gendarmerie. Mais j'ai la conviction que ces deux Maisons françaises se rejoignent sur le sens du service, la résilience et la passion d'entreprendre. « *Mettre à exécution un projet nécessitant de longs efforts, la réunion de moyens, une coordination* »²⁰ : c'est, au fond, le quotidien des unités opérationnelles de la gendarmerie et d'une entreprise comme Hermès.

Une fois pleinement intégré à l'entreprise, l'ancien gendarme pourra plus aisément évoquer, partager et vivre au quotidien, certes différemment, les valeurs de la gendarmerie. C'est à ce stade de l'intégration en entreprise que leur apport sera très certainement le plus grand, puisque l'introspection inhérente au bilan de compétences estimera la vocation du militaire, l'entreprise recevra de l'ex-gendarme une approche et un regard originaux et la gendarmerie rayonnera indirectement. Côté un ancien gendarme au quotidien transmet probablement plus intimement et profondément les valeurs de la gendarmerie que toutes les communications institutionnelles sur Facebook, Twitter et Instagram, si bonnes et percutantes soient-elles.

17 Ibidem.

18 Article L4111-1 du Code de la défense.

19 Ambitionnant d'accompagner des officiers souhaitant poursuivre leur vie professionnelle hors de l'institution, le dispositif de transition professionnelle (T-Pro) proposait d'accompagner et de valoriser les officiers ayant fait le choix de quitter l'institution pour poursuivre leur vie professionnelle dans le ou dans le secteur public.

20 Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

Conserver un lien avec l'Institution est donc un enjeu pour l'ancien gendarme. Affectif ou concret avec un engagement dans la réserve, par exemple, ce lien permettra à ce dernier d'entretenir les valeurs de la gendarmerie. Alors que la marque employeur est essentielle pour les fonctions « recrutement », il semble que l'Institution ait également intérêt à accompagner les départs et à garder le contact avec les anciens gendarmes. À ce titre, le réseau Aster est informé régulièrement des évolutions et faits marquant de l'Institution par la lettre de l'inspecteur général des armées gendarmarie (IGAG). Ces actions pourraient se doubler d'une valorisation accrue des services rendus. Celle-ci serait de nature à clôturer symboliquement un engagement au service de la gendarmerie et de la France, tout en posant les fondements du rayonnement du militaire reconverti et de ses liens avec l'Institution. En début de carrière et à chaque mutation, nous avons tous été reçus par notre chef : pourquoi ne le serions-nous pas systématiquement avant un départ dans le cadre d'un débriefing par le gestionnaire ? L'avancement et la décoration des militaires en disponibilité et des réservistes ayant servi leur pays pourraient également être davantage considérés.

Avec cette dernière piste probablement disruptive, la gendarmerie viendrait ponctuer avec panache la fin d'un engagement loin d'être quelconque et entretenir sa « force humaine » au-delà de ses frontières.

Intégrer le monde de l'entreprise est un voyage, plus qu'un simple changement de milieu professionnel et une transposition de compétences brutes. C'est un processus

subtil que les valeurs de la gendarmerie favorisent, sous réserve qu'elles soient maniées avec discernement. Une intégration réussie en entreprise nécessite d'extraire l'essence d'une carrière au sein de la gendarmerie pour mieux en faire rayonner la spécificité et l'originalité.

Chaque année, la Maison Hermès retient un thème destiné à inspirer les créations. En 2021 l'*Odyssée* du grand Homère a été retenue. Quand Ulysse revient à Ithaque, vingt ans se sont écoulés, dix ans de guerre devant Troie et dix d'errance sur la mer, autant de temps consacré à la recherche de ses limites et à la réaffirmation de sa continuité de fidélité. Une fois reconnu par les siens, le héros retrouve son Identité. Pour un apport durable des valeurs de la gendarmerie dans le monde de l'entreprise, le lien doit être maintenu par l'ancien militaire mais aussi par l'Institution, comme témoignage d'une communauté d'expérience et de vocation.

Lorsque nous remisons l'uniforme bleu roi et bleu marine, nous ne cessons pas de vivre les valeurs de la gendarmerie. Nous les considérons et les incarnons différemment, tout comme Janus était un dieu romain présentant deux visages : l'un tourné vers le passé et l'autre tourné vers le futur.

Loïc MUTELET en bref...

Saint-Cyrien, le chef d'escadron Loïc Mutelet a rejoint en disponibilité le monde de l'entreprise en septembre 2018. Il est aujourd'hui adjoint au directeur de la sécurité du groupe Hermès.

LA GENDARMERIE, PILIER DE LA COMMUNE

La gendarmerie est un des plus anciens corps militaires de France. Héritière de la Maréchaussée, elle assure une couverture très complète des territoires de nos campagnes et des zones périurbaines. Élu local, je ne peux qu'apporter mon témoignage de cette présence et de l'impact des Gendarmes. Un rôle qui va au-delà de celui d'une force de sécurité, un travail qui porte les valeurs de la République.

À Saverdun, notre gendarmerie est l'un des éléments de référence de notre village, au sein des 5 000 habitants de la commune et des 12 000 du canton, tout le monde sait où elle se trouve et chacun d'entre nous connaît nos gendarmes, connaît les femmes et les hommes qui composent leurs effectifs.

L'emplacement géographique de la gendarmerie a été choisi à l'entrée du village, en vitrine, au sein du paysage bucolique de notre campagne, et non pas engoncé dans un tissu urbain limitant, pour afficher bien clairement sa présence, pilier de ce territoire.

Mais si cet emplacement a été choisi, c'est aussi pour un sens pratique, c'est pour leur permettre de partir en intervention sans gêne, s'insérer dans la circulation automobile sans provoquer de danger.

À Saverdun les gendarmes, « mes gendarmes » - oui, le Maire est un peu possessif avec eux - je les connais tous, je connais chacun d'entre eux, et c'est pour cela qu'en tant que Maire je suis préoccupé de leur devenir, de leur vie,



PHILIPPE CALLEJA

Maire de Saverdun,
Médecin généraliste

de leurs problèmes, comme par exemple la recherche d'emploi pour les conjoints, l'avenir des enfants, la qualité du logement et du cadre de vie des familles.

À Saverdun, je suis aussi médecin généraliste, médecin de campagne - cette espèce en voie d'extinction, présente sur le terrain en permanence, disponible à chaque fois que les gendarmes ont besoin d'un avis clinique, d'une visite médicale pour une mise en garde à vue, d'un examen en urgence pour rédiger un certificat. Travailler en équipe, gendarmes et médecin, en tout temps, permet également de ne pas multiplier inutilement les démarches et déplacements pour accompagner les suspects en milieu hospitalier.

À Saverdun, il y a 15 ans c'est lors d'une de ces visites que j'ai constaté la vétusté des bâtiments de la gendarmerie de l'époque et l'importance des conditions de vie de nos gendarmes. J'avoue que voir l'un d'eux se lever pour donner un coup de pied dans la prise de la connexion internet afin qu'elle fonctionne m'est apparu comme douloureusement symptomatique.

C'est alors qu'avec le Conseil Municipal, nous avons pris la décision de construire une nouvelle gendarmerie, de bâtir un ensemble avec des logements individuels, des bureaux suffisamment dimensionnés

et confortables, qui permettent d'une part de donner à nos gendarmes des conditions de travail qui soient motivantes et modernes, mais aussi de leur apporter le cadre et le respect qui leur est dû en tant qu'individus, citoyens, et parents.

À Saverdun, la proximité avec les personnels de la brigade nous permet de développer un réseau quotidiennement entretenu ; réseau de proximité, d'information tissé sur la confiance et la compréhension mutuels, il aboutit également à des partenariats forts et pérennes : ainsi, avec les éducateurs du Service Jeunesse, qui initie une communication multi-partite, nourrie d'éducation et de prévention, la prise en charge et le suivi des jeunes agitateurs sont rendus plus efficaces, complets, cohérents et compris.

À Saverdun nous estimons que l'éducation des jeunes gens est une priorité fondamentale ; la déshérence de cadre familial, le déficit d'éducation au sein de certains foyers sont des situations que nous rencontrons même dans notre ruralité, où nous voyons arriver des familles qui veulent reproduire dans nos territoires ce qu'ils ont connu dans leur cadre de vie antérieure - dynamique de bande, réseau de trafic de stupéfiants, argent facile, violence gratuite.

À Saverdun nous estimons plus encore que l'éducation est la solution, en complétant c'est notre rôle, avec nos équipes du Service Jeunesse, l'action des familles. Il faut comprendre ces jeunes, les intéresser, les capter, sans pour autant accepter tout et n'importe quoi, poser des règles et des limites : c'est là que la relation avec la gendarmerie est nécessaire, que l'expertise

des forces de l'ordre est primordiale, pour éclairer, accompagner, guider.

À Saverdun, pour autant, la répression est également nécessaire : durant les 3 dernières années nos gendarmes ont été particulièrement efficaces en démontant des réseaux de drogue locaux, poursuivant des trafiquants qui polluent notre société. Ils l'ont fait, accomplissant leur mission de manière exemplaire, n'hésitant pas à s'investir en temps et en énergie tout au long des jours et des nuits de présence sur le terrain.

Les deux versants, éducation et répression, sont inséparables. Indissociables même dans un équilibre que dans notre coopération Gendarmerie-Commune nous avons su trouver.

C'est grâce à la présence sur le terrain des brigades locales, de proximité, connaissant chaque habitant et chaque lieu, pouvant répondre à tous les appels en les analysant et en intervenant avec rapidité et maîtrise des motifs et connaissance des tenants et aboutissants des situations locales, que cet équilibre peut être mieux que maintenu, renforcé.

Connaître et maîtriser les données de la vie locale, les manifestations publiques et leurs caractéristiques sont des outils irremplaçables, qui ne doivent pas être gênés ou entravés par des organisations intermédiaires parasites ou des lourdeurs administratives nuisibles.

Tout ce travail ne peut se faire sans le soutien et la présence des élus aux côtés des gendarmes pour les soutenir, les légitimer et accompagner les forces de l'ordre dans

leur action, mettre en évidence aux yeux des citoyens leur rôle et leur mission.

C'est aussi la qualité de la prise en charge des victimes de violences intra-familiales que j'ai pu constater au cours de mes multiples visites au sein des locaux de la gendarmerie : l'attention portée à ces personnes, la démarche de prise en charge psychologique de leur souffrance, puis leur protection, avec poursuite des agresseurs, en application des valeurs de notre République, qui défend les fragiles et les victimes.

La qualité du travail de nos gendarmes nécessite, outre la connaissance du territoire et de ses habitants, celle des autorités locales et des personnes publiques. Les liens ont été créés avec tous les Maires de toutes les Communes, de tous les villages, y compris les plus petits, les plus éloignés du bourg centre, confirmant la maîtrise de tout le territoire.

La relation avec les Élus est essentielle ; que l'autorité de police soit proche de l'autorité démocratique que représentent

les élus est essentiel, tant pour le fonctionnement des institutions qu'au titre des valeurs de notre République reposant sur la cohérence et le lien entre les institutions.

Elle est un atout concret dans la lutte trans-communale contre le terrorisme qui « se met au vert » dans des endroits très reculés et éloignés de toute surveillance, ou du moins est-ce l'image, absolument erronée il faut le souligner ici, que ces activistes en ont.

La gendarmerie française a servi d'exemple à nombre de nations dans le monde pour créer et structurer des forces de l'ordre et nous pouvons être particulièrement fiers de nos gendarmes car c'est par les Femmes et les Hommes qui le composent que ce corps, pilier de la nation, peut asseoir avec éthique et respect les valeurs de la République – en faire la grandeur.

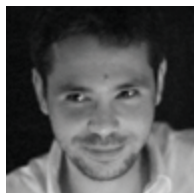
Merci aux gendarmes de Saverdun pour la manière dont ils assument leurs missions, et dont ils servent la Commune et la Nation.



Le conseil municipal de Saverdun et les Gendarmes

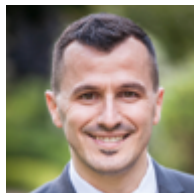
ENRACINER LA MÉMOIRE DES HÉROS

En France, la dimension culturelle du fait militaire est largement ignorée du grand public, alors même qu'elle trame la vie des Armées et marque le paysage national. Combien de nos concitoyens connaissent les rapports qu'entretient le soldat avec l'espace et le temps, le politique et le sacré ? De cette méconnaissance originelle naît un malentendu mémoriel : comment comprendre et, mieux encore, assimiler la mémoire d'un univers qui de toute façon vous est étranger ? Amorcé au moins depuis la fin de la guerre d'Algérie, le phénomène s'est encore accentué après la suppression de la conscription en 1997. La Gendarmerie nationale, force armée exerçant des missions de sécurité intérieure, fait néanmoins figure d'exception. Grâce à ses brigades, elle a en effet su s'intégrer dans son environnement immédiat et, par la commémoration de ses héros, renforcer son double enracinement dans la profondeur des territoires et celle de la mémoire collective.



LUCAS DEMURGER

Conseiller auprès du
Directeur Général
de la Gendarmerie
Nationale



**JEAN-FRANÇOIS
NATIVITÉ**

Adjoint du délégué au
patrimoine culturel
de la Gendarmerie
nationale

En dépit de ses trois siècles d'existence, il n'était nullement évident que la brigade – et la caserne à laquelle elle s'adosse – puisse un jour constituer un « *lieu de mémoire* » à part entière, au sens où l'entend Pierre Nora, c'est-à-dire un « *système de signes* » doté d'une « *unité organique* » et « *porteur d'une mémoire dont tout un chacun est plus ou moins conscient* »¹.

Sauf cas exceptionnels, son architecture avant tout fonctionnelle ne présente aucune caractéristique particulière : c'est un bâtiment ordinaire qui ne se distingue en rien des autres bâtiments publics. Seuls les mots « *Gendarmerie nationale* » inscrits à son fronton l'identifient aux yeux de la population. Par conséquent, il faut chercher ailleurs sa portée mémorielle : dans le symbolique et l'affectif, donc dans l'immatériel.

La brigade a longtemps constitué le tout premier échelon de service public de l'État, la seule manifestation visible de sa présence sur l'ensemble du territoire². De sorte que, par-delà les considérations doctrinales, le modèle de maillage territorial dont elle est l'unité de base a d'emblée formé un dispositif de police de proximité avant l'heure ou, comme on dirait aujourd'hui, de *police de sécurité du*

1 Pierre NORA, « *Les Lieux de mémoire : une histoire savante et populaire* », *Historien public*, Paris, Gallimard, 2011, p. 445.

2 Frédéric ERZEN, « *Du bon usage de l'ancrage territorial ou la vraie tactique du gendarme* », *Revue historique des armées*, n° 248, 2007, pp. 20-28.

*quotidien*³. Par extension, elle a donc toujours été un lieu de cristallisation, de sédimentation et de transmission de valeurs, de souvenirs et d'expériences. Et d'abord pour les gendarmes qui y travaillent, y accueillent la population et y vivent en caserne avec leur famille par nécessité absolue de service, selon la formule consacrée. Au sens propre de l'expression, la brigade est une « *mémoire habitable* »⁴. C'est ainsi qu'au fil du temps elle est devenue un lieu constitutif de l'identité gendarmique, un cadre de références et de repères communs, balisant ce que Nora a appelé une « *géographie mentale* ».

Bien sûr, dans ce processus les *travaux et les jours* ont eu leur part. Mais il convient aussi de restituer les choix institutionnels, les étapes des politiques mémorielles et patrimoniales plus ou moins volontaristes qui ont mobilisé en ce sens une pluralité d'acteurs, avec divers degrés d'intensité et dans des configurations différentes selon les époques. Dès le XIX^e siècle, la Gendarmerie prend en effet l'habitude de baptiser ses casernes et quartiers de cavalerie. Par l'apposition de plaques au nom d'anciens illustres, elle souhaite offrir aux gendarmes des modèles qui rassemblent et incarnent les qualités fondamentales de l'Institution, afin que chacun s'inspire de leurs nobles vertus. L'objectif n'est donc pas tant de pleurer les morts que de les célébrer et de les glorifier. En rappelant le sens du sacrifice inhérent à la condition militaire, la Gendarmerie délivre

un message essentiel, aussi bien en direction du monde militaire que du monde civil : le gendarme remplit sa mission sans esprit de retenue, il est prêt à risquer sa vie pour la Nation.

Si, dans la première moitié du siècle, les gendarmes héroïques ne sont pas encore des héros de la Gendarmerie (à quelques rares exceptions près, liées au contexte social ou politique), en revanche, à partir des années 1860-1870, et surtout après l'avènement de la III^e République, l'Institution entend structurer la nouvelle gloire du corps en intégrant localement les figures, les prouesses et les sacrifices individuels dans la gestion des honneurs. Cette stratégie trouve notamment un écho important dans le monde colonial. La politique d'hommage est alors souvent initiée par les pouvoirs publics civils et les collectivités locales, qui souhaitent ainsi manifester leur estime à l'égard de la Gendarmerie et des militaires morts en service. La hiérarchie se contente d'avaliser la démarche et d'honorer les victimes du devoir au sein des brigades⁵. À partir de 1886 et du ministère Boulanger, l'évolution s'accélère : l'Institution se dote enfin d'une politique nationale d'appellation des casernes. On observe alors une « *généralisation de l'éthique héroïque* »⁶. Les officiers sont invités à composer des historiques afin de recenser les actions d'éclat et leurs

3 Christian MOUHANNA, cité par Roseline LETTERON, « *La gendarmerie au début du XX^e siècle* », in Jean-Noël LUC (dir.), *Histoire des gendarmes, de la maréchaussée à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2016, p. 212.

4 Pierre NORA, *op. cit.*, p. 447.

5 Frédéric ERZEN, « *La célébration de la figure du gendarme au travers des lieux de mémoire* », in Édouard EBEL et Claude d'ABZAC-EPEZY (dir.), *La représentation du héros dans la culture de la gendarmerie XIX^e et XX^e siècles*, « Cahiers du CEHD », n° 35, 2008, pp. 95-96.

6 Arnaud-Dominique HOUTE, « *L'invention d'un panthéon professionnel : la gendarmerie du XIX^e siècle et ses héros* », in Édouard EBEL et Claude d'ABZAC-EPEZY (dir.), *ibid.*, pp. 37-50.

auteurs. Le but est d'entretenir et valoriser la flamme héroïque, tout en constituant un panthéon propre à l'Institution.

Au début du XX^e siècle, le commandement et les associations corporatistes prennent explicitement le relai. Car, s'il arrive encore que les municipalités marquent leur attachement à la contribution du gendarme à la paix civile, celles-ci cherchent avant tout à célébrer des actes individuels. Dans les années 30, les hommages civils à l'Institution en tant que telle se font ainsi plus rares. En revanche, le rôle de la hiérarchie militaire devient de plus en plus essentiel dans la transformation des casernes en lieux de mémoire. Après la Seconde Guerre mondiale, les hommages collectifs rendus au sein des états-majors prennent de l'ampleur, tandis que les stèles, plaques et autres inscriptions mémorielles se multiplient sur les places d'armes et aux murs des casernes. Les héros de la Résistance, tels que le général Maurice Guillaudot, compagnon de la Libération, le lieutenant-colonel Jean Vérines et le chef d'escadron Georges Martin, fusillés par l'occupant, ou encore l'adjudant-chef Marcellin Cazals, Juste parmi les Nations, rejoignent le panthéon de la Gendarmerie. Épicentres des hommages publics, les monuments et plaques qui leur sont dédiés confèrent ainsi un surcroît de sens à l'engagement des gendarmes. Il s'agit par là même d'unir ces derniers autour d'« *un culte qui les rassemble, les réchauffe, les grandisse* », comme l'écrit le général de Gaulle au sortir de la guerre, ce dont tout corps militaire a besoin pour « *pour-*

suivre un idéal d'exception »⁷. De même, la célébration de faits d'armes glorieux contribue à souder l'Institution après la période traumatique de l'Occupation. On rappelle alors le sacrifice héroïque, lors de la bataille de Stonne en mai 1940, des gendarmes du 45^e bataillon de chars de combat formé autour du groupe spécial de Satory. On commémore également le petit Bir Hakeim rhénan de Kilstett : en janvier 1945, lors de la contre-offensive allemande dans les Ardennes, le groupement Daucourt du 4^e régiment de la Garde résiste avec acharnement pour donner au commandement français le délai nécessaire à la défense de Strasbourg.

Cependant, la naissance de ces nouveaux lieux de mémoire n'est pas linéaire. On observe un décalage chronologique important entre l'événement et le monument ou la plaque qui le commémore. Si, dès 1946, plusieurs casernes prennent le nom de gendarmes morts pour la France entre 1940 et 1945, ce n'est toutefois qu'à partir de la fin des années soixante-dix qu'ont lieu la plupart des baptêmes en hommage aux héros des années sombres. Cette politique s'accroît lors des 40^e et 50^e anniversaires de la Libération. Un tel délai a permis de garantir la pertinence incontestable des choix réalisés et d'éviter ainsi toute éventuelle polémique dans un contexte de sensibilité mémorielle croissante. Par ailleurs, grâce à cette valorisation différée, la politique de baptême passe, entre les années soixante-dix et les années 90, d'une logique de mémoire

7 Charles de GAULLE, « *Pour servir d'introduction à Servitude et grandeur militaires d'Alfred de Vigny* », « *Les Belles Lectures* », 24 janvier 1946, repris in *Lettres, notes et carnets*, t. VI, Paris, Plon, 1984, pp. 185-187.

communautaire élaborée à l'attention des seuls gendarmes – dans l'indifférence, voire à l'exclusion du regard civil – à une logique de construction mémorielle partagée du héros gendarmique, co-légitimée par un triptyque inédit : la famille du parrain, l'Institution elle-même et le territoire concerné. La procédure vise ainsi à un syncrétisme pour intégrer au mieux la figure exemplaire dans son environnement commémoratif.

Au fil des années, le rite du baptême de caserne est donc devenu un véritable levier de coopération, voire de coproduction patrimoniale à l'échelle des territoires. Il favorise l'ancrage de la Gendarmerie dans son espace de vie et d'emploi, ainsi que la diffusion et la fertilisation des valeurs civiques dans la société : engagement, courage, don de soi et service d'autrui, solidarité et souci de l'intérêt général, patriotisme. Parfois, ce sont d'ailleurs les édiles eux-mêmes qui font les démarches liminaires pour baptiser les casernes présentes sur leur territoire d'élection. Outre le témoignage de respect, un effet de contiguïté symbolique peut également être recherché, visant une forme de partage, voire de transfert de sacralité. La mémoire du héros trouve alors à s'inscrire dans une politique d'affirmation de l'histoire et des valeurs locales.

Il en va ainsi de deux casernes récemment baptisées en hommage à des gendarmes qui se sont illustrés lors des grands conflits mondiaux du XX^e siècle. Le 21 mai dernier, le ministre de l'Intérieur a inauguré la caserne d'Ornex, dans l'Ain, dédiée aux gendarmes Raymond et Roger Billet, père

et fils, tous deux héros de la Résistance et membres des maquis du département. Puis, le 28 juillet, c'est la caserne de Château-Thierry-Nogentel, dans l'Aisne, qui a pris le nom du gendarme Léon Féré, ancien de la Garde républicaine mort pour la France le 3 septembre 1914 lors d'une patrouille de reconnaissance des lignes ennemies près de Château-Thierry. Dans les deux cas, les destinataires de l'hommage sont bien sûr à la fois des gendarmes et des patriotes exemplaires, mais ils sont aussi des enfants du pays et c'est bien au cœur de leur territoire d'origine et d'affectation que la collectivité a choisi de les célébrer. Par là même, l'hommage vient rappeler à chaque fois des événements importants de l'histoire locale : les maquis de l'Ain et l'action du groupe Gao-Roland d'une part et les premiers combats de la Grande Guerre dans le département de l'Aisne d'autre part. Le lien entre le héros, l'Institution et le territoire est explicitement revendiqué : associer aussi étroitement l'État et les communes, les gendarmes et leurs concitoyens, les morts « *dans leur individualité concrète* » et les vivants « *dans leur organisation locale* », « *c'est dire l'essentiel* », comme l'écrit l'historien Antoine Prost, soit « *affirmer à la fois la soumission au devoir civique et le devoir du souvenir* », sans pour autant préjuger des opinions des uns et des autres⁸. Le baptême de la caserne cherche ainsi à transcender les clivages de la société ; il est en cela profondément républicain et engage bien l'ensemble

8 Antoine PROST, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? », in Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*. La République, Paris, Gallimard, 1984, 1997, p. 205.

de la Nation dans son acception la plus œcuménique possible.

Depuis quelques années, le phénomène prend de l'ampleur et la figure du héros fait à nouveau l'objet de toutes les attentions politiques, médiatiques et populaires, alors même que d'ordinaire le caractère héroïque est plutôt chichement reconnu aux protagonistes de l'histoire récente. À cet égard, on constate même aujourd'hui un véritable consensus, lequel traduit un nouveau déplacement de la sensibilité collective. À partir du mitan des années soixante-dix, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs (notamment l'émergence progressive de la mémoire de la Shoah dans l'espace public et l'éclipse concomitante de celle de la Résistance), l'héroïsme était peu à peu devenu « *suspect* » et les victimes avaient fini par « *remplacer* » les héros au cœur des préoccupations nationales⁹ ; il s'agissait alors, bien légitimement, de combler des absences ou des oublis, voire de remédier à des refoulements. La génération de la culpabilité et de la compassion succédait ainsi à celle de l'action et de l'engagement. Depuis lors, la perception s'est rééquilibrée.

En effet, le temps des crises dans lequel nous sommes entrés (terrorisme djihadiste, pandémies mondiales, crise environnementale, troubles géopolitiques majeurs, etc.) est venu à nouveau changer la donne mémorielle, car le temps des crises est aussi par définition celui des héros. Qu'ils soient gendarmes ou policiers, militaires des Armées, sapeurs-pompiers,

personnels soignants ou de secours, acteurs humanitaires ou associatifs, simples citoyens mus par une haute exigence de solidarité, leur engagement au service de l'intérêt général et en dépit des risques encourus est désormais loué, célébré, érigé en exemple, aussi bien par les gouvernements successifs que par la plupart des acteurs du débat public.

La figure du colonel Arnaud Beltrame, héros de la Gendarmerie, cristallise parfaitement cette évolution collective. Son geste de courage et de sacrifice, lors de l'attaque islamiste du 23 mars 2018 à Trèbes dans l'Aude, a saisi chaque Français de stupeur et d'admiration, et l'hommage a aussitôt gagné l'ensemble du pays. Il est ainsi devenu l'incarnation reconnue par tous de l'héroïsme des gendarmes face au terrorisme. Ces trois dernières années, pas moins de huit casernes ont d'ores et déjà été baptisées de son nom, comme le sera très bientôt la Cour d'honneur du siège de la Gendarmerie, à Issy-les-Moulineaux. Sans compter les plaques, rues et bâtiments publics que nombre d'élus locaux lui ont également dédiés. Par sa décision radicale, Arnaud Beltrame est venu plus largement manifester, aux yeux d'une population traumatisée par les récents attentats, « *l'esprit français de résistance, selon les mots du président de la République lors de l'hommage national aux Invalides, par la bravoure d'un seul entraînant la Nation à sa suite* ». Dès lors, nul obstacle ne s'opposait à ce que le preux colonel rejoignît aussitôt, dans l'imaginaire collectif, ce « *cortège des héros valeureux qu'il chérissait* », soit les gloires mêlées de la France et de la Gendarmerie.

9 François AZOUVI, *Français, on ne vous a rien caché. La Résistance, Vichy, notre mémoire*, Paris, Gallimard, 2020, pp. 387 et 424.

Toutefois, ces dernières évolutions n'interdisent pas quelques confusions. Sans doute celles-ci résultent-elles d'ailleurs de la nature même – hybride – des crises contemporaines : le terrorisme ne vise-t-il pas à effacer les frontières entre le proche et le lointain, l'intérieur et l'extérieur, le combattant et le non-combattant et, finalement, entre le civil et le militaire ? Ainsi peut-on parfois constater une forme d'ambiguïté inédite entre les notions de victime et de héros. D'une part, en effet, les victimes, du moins certaines d'entre elles, sont de plus en plus souvent héroïsées ; ce fut notamment le cas après les attentats du 13 novembre 2015, avec la cérémonie d'hommage aux Invalides et la création de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes d'actes terroristes. À ces dernières, les deux innovations ont conféré « *un statut peu éloigné de celui de combattants tués ou blessés au combat* »¹⁰. D'autre part, de manière plus surprenante encore, des héros sont parfois assimilés à des victimes. Telle est la mésaventure posthume survenue au colonel Beltrame lui-même, qu'une plaque commémorative parisienne a qualifié, à l'automne 2020, de « *victime de son héroïsme* ». Pour le moins paradoxale, la formule a suscité la polémique, avant d'être corrigée. Peut-être cette indécision sémantique est-elle aussi une conséquence de la perte, dans nos sociétés pacifiées, de tout souvenir de l'expérience et de la culture de guerre. Oubli que la menace terroriste de masse serait venue brutalement percuter, sans même parler

des risques pandémiques et de leurs bouleversements.

Dans ce paysage commémoratif en partie renouvelé, traversé surtout de tensions inédites et de demandes sociales parfois contradictoires, la Gendarmerie s'appuie résolument sur ses fondamentaux. À rebours de toute cancel culture importée d'outre-Atlantique, et sans vulgate aucune, elle fait le pari d'une construction mémorielle durable et concertée au cœur des territoires, sur le fondement de critères objectivés, transparents et consensuels. Que jamais aucun de ses lieux de mémoire n'ait été jusqu'à présent profané ni même remis en cause semble valider la pertinence de la démarche et son ancrage dans la réalité du sentiment collectif : l'enracinement aussi bien affectif que territorial de la Gendarmerie est solide, nul n'en conteste la légitimité. Nul ne conteste non plus qu'il est vital de perpétuer la mémoire des femmes et des hommes qui ont vécu et sont morts pour la Patrie et la défense des principes de la République.

Aujourd'hui, la Gendarmerie développe une nouvelle notion commémorative, celle des héros du quotidien, qui a notamment été mise à l'honneur dans le cadre des cérémonies du 14 juillet. Qu'est-ce à dire ? « *Il n'y a pas de héros en soi*, comme l'écrit à raison le philosophe Robert Redeker, *il n'y a de héros que dans l'instant* », c'est-à-dire dans l'action¹¹. Et c'est d'abord dans l'action quotidienne que les gendarmes transcendent leurs valeurs et choisissent, dès lors que la

10 Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, « L'après-13 Novembre. Naissance et mort d'une "culture de guerre" ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 134, 2017/2, pp. 11-19.

11 Robert REDEKER, *Les Sentinelles d'humanité. Philosophie de l'héroïsme et de la sainteté*, Paris, Desclée de Brouwer, 2019, p. 15.

situation l'exige, d'aller aux limites ultimes de leur engagement. Nulle contradiction ni solution de continuité entre les héros des temps d'exception et ceux du quotidien ; bien au contraire, ils appartiennent à la même famille et partagent la même exemplarité professionnelle. « *Certains pourraient croire que l'héroïsme est inaccessible au commun des mortels*, écrit ainsi aux gendarmes le général Rodriguez à la fin de l'année 2020, *en vérité, vos faits d'armes sont quotidiens. [...] Nous n'avons pas besoin de surhommes, ajoute-t-il, mais de femmes et d'hommes sûrs.* » L'essentiel réside dans ce que l'on fait pour les autres, l'ardeur et la générosité avec lesquelles on s'engage pour la collectivité.

Le héros du quotidien, c'est au fond le héros camusien : à l'instar de Rieux ou Tarrou dans *La Peste*, il fait ce qu'il peut avec ce qu'il a, sans jamais baisser les bras ni se hausser du col. C'est le héros sans auditoire ni témoin autre que fortuit. Discret et accessible, il présente un visage familier à nos concitoyens ; sa bravoure est rassurante parce qu'elle est coutumière, elle est coutumière parce qu'elle est instinctive. Bien souvent, elle n'a d'ailleurs pas conscience d'elle-même : « *je n'ai fait que mon travail* », dit-il. Mais ce faisant, il a fait plus que son travail : il a fait son devoir. Car il a choisi le risque altruiste, là où il aurait pu tout aussi bien privilégier le prudent ou le raisonnable. Ce choix de la conscience, il pourrait le révoquer à tout moment et pourtant ne le révoque jamais : guidé par l'exemple de ses aînés, il va au bout de la mission.

À rebours de l'individualisme-roi, la Gendarmerie repose donc sur un modèle d'organisation holiste où priment le collectif et la solidarité. C'est ainsi qu'elle fonctionne au quotidien – la vie en caserne – et c'est ce qui la rend aussitôt disponible en cas de crise. Dans l'entretien de cet état d'esprit, la mémoire des héros et le souvenir de leurs vertus jouent un rôle essentiel. Ne dit-on pas qu'un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ? Cela vaut aussi pour la Gendarmerie.



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LES RÉSERVES DE LA GENDARMERIE : CREUSET ET VECTEUR DE DIFFUSION DE VALEURS ESSENTIELLES POUR UNE NATION

Fortes de plus de 30 000 hommes et femmes, les réserves de la Gendarmerie nationale sont une composante majeure de l'institution. Mais, au-delà de l'aspect comptable, elles sont un creuset où les valeurs que porte l'institution sont diffusées. L'engagement, le don de soi, l'esprit civique, en sont des piliers. Mais il s'agit aussi et surtout de la présence de la République au plus profond de la Nation. Par sa formation et son rayonnement, le réserviste est un relais du statut du gendarme, un citoyen qui démontre par l'exemple ce que signifient ces quelques mots si importants : « la mission est sacrée. »

Certains observateurs et certaines revues d'opinion estiment que les événements qui se succèdent depuis le début de la crise des « gilets jaunes » en novembre 2018 sont révélateurs de la destruction du ciment républicain et national. Quelques esprits en ont tiré la conclusion suivante : la suspension du service national en est une des causes.

Le 28 octobre 1997, la loi portant réforme du service national est promulguée par le chef de l'État, Jacques Chirac. Elle officialise la suspension de l'appel sous les



OLIVIER KIM

Général de division,
adjoint au Major
Général de la
Gendarmerie.

drapeaux, instaure la mise en place d'un recensement et d'une « journée d'appel de préparation à la défense¹ » (remplacée depuis par la journée défense et citoyenneté² et qui concerne également les femmes).

Dès 1999, le législateur tire les enseignements fondamentaux de la suspension de la conscription. Il s'inquiète de la nécessité de maintenir le lien armée-nation. La loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense³ modifiée en 2007 répond à cette préoccupation de maintenir l'esprit de défense au travers d'une réserve militaire protéiforme :

- une réserve opérationnelle de niveau 1, dite réserve d'emploi,
- une réserve opérationnelle de niveau 2, dite réserve statutaire,
- une réserve citoyenne de défense et de sécurité qui est, avant tout, une réserve de rayonnement.

La chute du mur de Berlin le 9 septembre 1989 et la suspension du service militaire en 1997 sont autant d'événements qui font disparaître la réserve de masse (prête à être mobilisée pour aller au front dans le cadre d'un conflit interétatique) au profit

1 JAPD.

2 JDC

3 Abrogé par Ordonnance 2007-465 2007-03-29 art. 13 20° JORF 30 mars 2007.

de la réserve d'emploi (dont l'action est permanente).



Réservistes opérationnels en patrouille

Depuis 32 ans, les réserves militaires et singulièrement celles de la gendarmerie, évoluent en fonction de ce contexte politico-stratégique. Elles ont augmenté en volume. La gendarmerie ne cède en rien à la qualité et à la transmission indispensable de ses valeurs. Les réserves sont un creuset qui forme techniquement et tactiquement les volontaires mais aussi un lieu de transmissions de valeurs multiples : patriotiques, démocratiques, citoyennes et républicaines.

Le contexte géopolitique qui a conduit

à une montée en puissance des réserves militaires et celles de la gendarmerie en particulier

En 1992, Francis Fukuyama dans *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*⁴, a pu laisser accroire que la progression de l'histoire humaine, envisagée comme un combat entre des idéologies, touchait à sa fin avec la fin de la guerre Froide et le consensus sur la démocratie libérale qui tend à se former. « Aux conflits larvés entre deux blocs ont

4 *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Paris, Flammarion, coll. Histoire, 1992, 452 p.

succédé d'autres formes de conflictualités nécessitant une réponse globale où le continuum sécurité-défense est fréquemment réaffirmé⁵. »

Dans ce contexte géopolitique mouvant, la France a connu dans la deuxième décennie du XXI^e siècle, plusieurs vagues d'attentats terroristes. Les attentats de 2016, particulièrement celui du 14 juillet à Nice, ont replacé les réserves au cœur de la réponse de l'État face à une menace diffuse, protéiforme portant atteinte gravement à la sûreté nationale et aux valeurs de la République Française. Outre la création du secrétariat général de la garde nationale⁶ le 13 octobre 2016, sous l'impulsion du Président de la République, M. François Hollande, les forces armées se sont renforcées en réservistes pour atteindre à ce jour 77 000 réservistes. Elles ont pu le faire sans difficulté profitant de l'afflux massif de candidatures qui illustrent le propos célèbre du Président John Fitzgerald Kennedy : « Et donc vous, mes compatriotes américains, ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays⁷. »

Le 1^{er} novembre 2016, le commandement des réserves de la gendarmerie (CRG) est créé, puis est transformé en un « véritable commandement » en 2019. Forte de plus

de 30 000 hommes et femmes, la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale constitue 42 % des effectifs de la Garde Nationale. Entre 2016 et 2021, la gendarmerie nationale a recruté à ce titre plus de 7 000 hommes et femmes.

Le 18 avril 2021⁸, le Président de la République exprime sa volonté de voir la réserve de la gendarmerie portée à 50 000 hommes et femmes, dont au moins 20 000 gendarmes-réservistes patrouilleurs (GRP). Ces réservistes d'un nouveau genre feront de « l'ilôtage » rural dans cette France périphérique qui a perdu des services publics et dont les citoyens, en forte augmentation depuis la pandémie du Covid 19, ont droit à un degré de sécurité au moins équivalent à celui qu'ils ont connu avant leur exode rural.

Quelles valeurs transmises, comment effectuer cette transmission ?

Le gendarme est un soldat de la Loi.

« La force de la cité ne réside ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens⁹. » Il est difficile d'agir dans une mission de sécurité publique générale sans un socle de valeurs partagées quelle que soit l'Institution à laquelle on appartient. Qu'est qu'une

5 Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale, Odile Jacob Paris, 2008 et le Livre sur la défense et sécurité nationale de 2013, Documentation Française, Paris, 2013.

6 La Garde Nationale a été conçue en 1789 par les Jacobins, qui, portés par la mystique du peuple en armes, avaient souhaité constituer une troupe populaire, ouverte à toutes les classes sociales et destinée à servir de réserve aux armées.

7 John Fitzgerald Kennedy, 35^e président des États-Unis, in discours inaugural, Washington, 20 janvier 1961.

8 Interview de M. Emmanuel Macron, Président de la République, Le Figaro, Paris, le 18 avril 2021.

9 Thucydide « Histoire de la guerre du Péloponnèse » a Guerre du Péloponnèse, ou Histoire de la guerre du Péloponnèse (en Grec ancien : Ἱστορία τοῦ Πελοποννησιακοῦ Πολέμου), fin du V^e siècle av. J.-C. et publié au début du siècle suivant. Il raconte la Guerre du Péloponnèse opposant la ligue du Péloponnèse conduite par Sparte et la ligue de Delos, menée par Athènes.

valeur¹⁰ ? Dans son acception première, la valeur est ce que représente quelqu'un ou quelque chose, quantitativement, financièrement, qualitativement ou symboliquement. Dans son acception originelle, dès le XIIe siècle, la valeur désigne le courage, la vaillance guerrière, la bravoure au combat, la hardiesse, la combativité.

Les armées et la gendarmerie partagent le même statut, la même identité et surtout le même socle de valeurs insufflées par leur formation militaire. « Ce socle de valeurs constitue une véritable force pour l'Institution et pour la Nation, tout particulièrement en période de crise. C'est cette force d'âme dont vous faites preuve en toutes circonstances, collectivement et individuellement. C'est ainsi que vous faites face à l'épreuve, même la plus rude, quoi qu'il arrive¹¹. »

Le militaire de la gendarmerie est avant tout celui qui est animé par des valeurs, que résumant les devises des emblèmes de la gendarmerie « Honneur et Patrie, Valeur et Discipline ». L'état militaire exige en toutes circonstances un don de soi, mais aussi disponibilité, discipline, loyauté et neutralité. C'est un serment fort, un engagement qui l'est tout autant et qui tisse un lien entre toutes celles et tous ceux qui le prennent. De fait, le gendarme est un soldat de la Loi, ce qui lui confère une mission, une finalité et un milieu d'action différents des autres forces armées. Il n'en reste pas moins un soldat, une femme ou un homme prêt à

assurer la protection et la défense de la Nation par la force légitime¹² des armes que lui confie la République, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême de sa propre vie.

Le 4 décembre 2020, suite à des manifestations d'une violence inédite, le général d'armée Rodriguez dans un blog destiné aux personnels d'active et de réserve de la gendarmerie rappelle ce socle de valeurs partagées : « Dans ce contexte, je veux saluer l'exemplarité, la discipline, la rigueur et le professionnalisme dont font preuve nos camarades. Je mesure combien votre mission est exercée dans des circonstances souvent complexes mais je sais aussi que nos concitoyens peuvent compter sur les valeurs qui vous animent : votre éthique de l'action, votre maîtrise de la force, vos solides aptitudes militaires [...] »

Chaque formation est un lieu et un moment de transmission de valeur

La gendarmerie nationale propose différentes formations pour intégrer des réservistes en son sein. Pour ces apprentissages destinés à des publics différents des cours de déontologie et éthique du militaire (DEONTO) ont été planifiés en enseignement à distance sous forme de cinq modules :

1. les règles cadres d'action et valeurs du gendarme, les principes généraux de déontologies,

10 L'étymologie du mot valeur vient du latin valor, -oris, et du latin classique valere, valoir, avoir de la vertu, source <https://www.larousse.fr>

11 Madame Florence Parly, ministre des Armées, Cérémonie en hommage aux héros du quotidien de la gendarmerie nationale, Paris, le 15 juillet 2021.

12 Max Weber, philosophe, « *Un État est une communauté humaine qui revendique le monopole de l'usage légitime de la force physique sur un territoire donné* », *Le savant et le politique*, 1917-1978, préfacé par Raymond Aron, traduit par Julien Freund, Plon, 1959.

2. le gendarme dans sa relation avec la population,
3. le gendarme, ambassadeur de l'institution,
4. le gendarme au service de l'intérêt général
5. la prévention et la lutte contre les discriminations, le harcèlement moral et sexuel et les violences sexistes au travail.

Au-delà, de cet enseignement à distance, ces valeurs sont rappelées en présentiel lors des formations techniques et tactiques.



Entraînement des réservistes, une étape fondamentale de transmission

Comment se concrétise la transmission de ces valeurs et leur diffusion au sein de la société civile

Le cérémonial militaire

Le 15 juillet 2021, Madame Florence Parly, ministre des Armées rappelait les vertus du cérémonial militaire et les valeurs qui sont reconnues par les Français à la gendarmerie et aux forces armées lors du défilé

militaire de la fête nationale¹³ : « Le 14 juillet, tous les regards sont tournés vers nos forces. Ce sont des regards d'admiration et de reconnaissance qui vous reviennent. Vous aussi, vous êtes animés par les valeurs que partage toute la communauté militaire : le sens de la mission, le sens du devoir, le sens du sacrifice, le sens de la Nation. Vous aussi, vous avez l'engagement chevillé au corps, vous cultivez la résilience, le respect des aînés, l'esprit d'innovation et d'initiative, vous vous élevez dans la camaraderie et la fraternité d'armes. »

Lors de la cérémonie aux morts de la gendarmerie tous les 16 février, les réservistes opérationnels et citoyens sont accueillis et commémorent le souvenir des gendarmes tombés en service. Après les cérémonies du 11 novembre, sous l'égide du Secrétariat général de la Garde Nationale et 10 délégations aux réserves qui la composent, les Journées nationales du réserviste sont clôturées par une cérémonie sous l'Arc de Triomphe.

Enfin, à chaque cérémonie de fin de formation élémentaire du réserviste et à la fin de chaque cérémonie d'intronisation dans la réserve citoyenne de défense et de sécurité de la gendarmerie, la Charte du réserviste opérationnel et citoyen¹⁴ conçue par le Commandement des Réserves de la Gendarmerie et un panel de réservistes est

13 Madame Florence Parly, ministre des Armées, Cérémonie en hommage aux héros du quotidien de la gendarmerie nationale, Paris, le 15 juillet 2021.

14 Arrêté du 13 février 2020 portant approbation de la charte du réserviste opérationnel et du réserviste citoyen de la gendarmerie nationale NOR : INTJ2004639A, ministère de l'Intérieur, in journal officiel de la république française, 22 février 2020, texte 23 sur 139

lue solennellement. Elle rappelle les valeurs essentielles et partagées.

Exemplarité. « *Verba docent, exempla trahunt*¹⁵ ».

Le seul commandement qui existe aux yeux des grands chefs militaires est celui de l'exemple. Le général de Gaulle précisait : « C'est dire qu'il pouvait commander sans recourir à des intermédiaires et agir par sa présence sur la conduite des combattants. La tactique était coup d'œil, le prestige impression produite, Hannibal gagnait ses victoires par le regard et par l'exemple¹⁶ ».

Cette exemplarité vaut pour la chaîne hiérarchique de la gendarmerie comme pour tout commandement. Elle est un substrat dans lequel la transmission des valeurs peut puiser son inspiration. Le général Jean Lagarde¹⁷ évoquait la nécessité d'adapter en permanence l'art de commander, en distinguant les choses intangibles et celles plus aléatoires¹⁸ : « Le commandement est un art [...]. C'est un art parce qu'il fait appel au cœur autant qu'à l'esprit, parce qu'il conjugue la pensée et l'action, parce que toute recette lui est fatale. Mais c'est un art appliqué : ses voies et moyens doivent s'adapter aux circonstances et surtout aux hommes sur lesquels il s'exerce ». Les jeunes et les réservistes souhaitent que les

cadres montrent l'exemple mais surtout donnent du sens à leurs actions et aux matières inculquées.

Les échanges lors des missions avec les Anciens de l'Arme

Outre les formations initiales des réservistes, la transmission des valeurs de la gendarmerie s'opère lors de chaque mission. Les patrouilles en binôme, des détachements de surveillance et d'intervention (DSIR), des sections (SRT) ou des compagnies de réserves territoriales (CRT) sont composés de réservistes issus de la société civile (de 70 à 75 % des effectifs de la Réserve sont des ab initio) et d'anciens militaires de l'Arme (20 à 25 % des effectifs). Ces unités déployées sont aussi un lieu d'échanges et de partages de valeurs communes.

Dans le même registre, décrivant « l'extraordinaire du quotidien¹⁹ », le ministre de l'Intérieur, M. Gérard Darmanin rappelait le 15 juillet 2021 : « On pourrait croire – à tort – que l'héroïsme ne serait réservé qu'à des actions absolument extraordinaires. Des actions qui seraient presque inaccessibles, selon la formule consacrée, au commun des mortels que nous sommes tous. Pour ma part, je ne le crois pas. En vérité, vos faits d'armes sont quotidiens. Nombreux, très nombreux sont les gendarmes qui, dans l'action, transcendent leur valeur personnelle pour aller aux limites de leur engagement. [...] » Il ajoute : « C'est s'ou-

15 Locution latine : « Le verbe enseigne, l'exemple entraîne »

16 Général Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, Paris, Berger-Levrault, 1934

17 Le général d'armée Jean Lagarde fut chef d'état-major de l'armée de terre de 1975 à 1980 et rédigea une préface dans l'ouvrage *L'Exercice du commandement dans l'armée de Terre*.

18 *L'exercice du commandement dans l'armée de Terre, État-major de l'armée de Terre*, Paris, mai 2016, page 44.

19 « *Je quitte un quotidien extraordinaire pour trouver l'extraordinaire du quotidien* » expression utilisée par l'auteur de cet article lors d'une interview accordée à M. Charles Villeneuve, à l'occasion de son départ du GIGN et quelques minutes avant le défilé sur les Champs-Élysées, Paris, le 14 juillet 1995

blier soi-même pour protéger autrui. Se dépasser soi-même pour servir la collectivité. Telle est la dure loi de l'engagement. L'honneur des militaires que vous êtes. Car choisir la gendarmerie, c'est un engagement intégral pour le bien commun ! »²⁰. Chaque gendarme d'active et de réserve sert une cause qui le dépasse : protéger ses concitoyens jusqu'au péril de sa propre vie. Cette démarche reste source d'admiration de la majorité des Français.

Les réservistes opérationnels de la gendarmerie, une fois leur mission terminée, reprennent leurs activités professionnelles et personnelles de prédilection, retournent dans leurs familles et réintègrent leurs milieux socio-économiques habituels. « Par propagation », en échangeant sur les missions vécues avec leurs proches, les réservistes opérationnels sont autant de vecteurs de transmission des valeurs de la gendarmerie.

Le cas particulier du Service National Universel (SNU) :

En fournissant chaque année plus de 10 000 journées/animateurs, la gendarmerie nationale est le premier contributeur des Journées Défense et Citoyenneté (JDC). Cet engagement est méconnu et mérite d'être souligné. Le gendarme assure des missions de sécurité publique générale et de maintien de l'ordre mais il est aussi un des artisans majeurs de l'esprit de défense et de sécurité.

Le SNU dans sa phase 1, voit l'intervention des gendarmes à deux reprises :

- D'abord lors de la journée défense et mémoire (JDM) qui a vocation à remplacer la JDC. Cette intervention se fait aux côtés des Armées et plus spécifiquement dans les « déserts militaires ». Ces gendarmes d'active et de réserve, cadre du SNU ou intervenants sont porteurs de messages visant à transmettre des valeurs sociétales, citoyennes, républicaines et nationales lors de la deuxième journée où ils interviennent : la Journée sécurité Intérieure et Résilience (JSIR) comportant 3 modules sous forme de cas concrets conçus par le commandement des réserves : un accident de la circulation routière, une recherche de personne disparue de façon inquiétante et les risques sur Internet. Lors de ces modules où ils jouent les différents rôles (maire, gendarme, pompier, victime...), les jeunes sont acteurs de leur pédagogie et sont guidés avec bienveillance par les instructeurs.
- La phase 2 du SNU est consacrée à une mission d'intérêt général (MIG). Le commandement des réserves de la gendarmerie a proposé dès 2018 que le dispositif embryonnaire des cadets de la gendarmerie, né dans les départements alpins, soit généralisé à l'ensemble des départements français, métropolitains et ultra-marins. Sous forme d'un kit statutaire pour créer une association départementale de cadets, avec également des contenus pédagogiques, le CRG a pu constater que sa vision était opérante. Au 9 septembre 2021, 86 associations de cadets de la gendarmerie étaient créées

²⁰ Discours de M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur
Cérémonie d'hommage aux héros du quotidien, Hôtel des Invalides, Paris, le 15 juillet 2021

en mesure d'accueillir annuellement une trentaine de jeunes. Pendant ces 15 jours d'instruction consécutifs ou 84 heures perlées, ces jeunes cadets recevront un socle de valeurs. S'ils font carrière en gendarmerie, la MIG – cadets sera un bel accélérateur du recrutement. S'ils ne rejoignent pas les rangs de la gendarmerie, ces jeunes auront côtoyé les forces de l'ordre et n'auront plus d'appréhension à pousser la porte d'une brigade de gendarmerie ou un commissariat pour échanger, déposer plainte ou apporter leur pierre à l'offre globale de sécurité.

Les réservistes de la gendarmerie sont aussi des vecteurs de transmission de ses valeurs dans la société civile :

Les réservistes opérationnels et citoyens de la gendarmerie sont autant de palpeurs sociaux, qui prennent le pouls d'une société globalement fragilisée par les crises protéiformes qui s'enchaînent et s'enchâssent. Ils sont aussi porteurs des valeurs de leur institution d'adoption dans leurs écosystèmes professionnels et personnels.

Le processus d'agrément dans la réserve citoyenne de défense et de sécurité est aussi l'occasion de transmission des valeurs de la gendarmerie. Les citoyens qui candidatent pour la réserve citoyenne fournissent dans leur dossier une lettre de motivation et sont conviés à un entretien avec le commandant des réserves ou avec les chefs territoriaux. Ces échanges sont l'occasion d'évoquer les valeurs de l'Institution. Une fois recrutés, les réservistes citoyens de la gendarmerie participent à des séminaires de réflexions croisées, à

des ateliers d'idéations, à des visites et à des cérémonies. Toutes ces rencontres participent de la diffusion de l'esprit de défense et de sécurité au sein de la société civile²¹.



Cadets de la République

21 Dès le début de son quinquennat, le Président de la République M. Macron déclare « Il faut continuer à consolider le système des réserves, mieux reconnaître dans la société cet engagement, et le faciliter. Ce désir d'engagement témoigne de ce qui est le ciment même de notre nation », in Discours du Président de la République, Hôtel de Brienne, Paris, le 13 juillet 2017.

En conclusion,

Les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi ont bien analysé cette transmission des valeurs via les réserves de la gendarmerie dans leur rapport sur les réserves²². Les deux députés se sont appuyés sur un sondage effectué auprès d'un échantillon très représentatif de réservistes qui, comme celui effectué par le Secrétariat Général de la Garde Nationale en septembre 2020, montre que les réservistes veulent pour leur immense majorité être engagés et donner du sens à leur vie. L'emploi opérationnel au sein de la réserve est donc sans débat le premier facteur d'attractivité. Pour autant, ils recommandent « d'assurer un financement stable et régulier aux réserves qui offrent d'une part un recrutement ouvert, qui se manifeste par la diversité socio-démographique des membres de la réserve, au nom de la cohésion nationale et de la transmission de savoir-faire utiles à la collectivité ; et d'autre part une capacité avérée à contribuer à la résilience de la Nation en cas de crise majeure sur le territoire national ».

Cet engagement des gendarmes dans la crise est brillamment illustré dans le septième couplet du chant de la gendarmerie²³ :

*« Moncey, Fontan, Cazals, Beltrame,
Voici vos fiers descendants,
Que l'honneur conduise les âmes
Des gendarmes du temps présent,
Car de Trèbes à Marignane,
Unis, solides face aux tourments,
Nous reprenons leur oriflamme,
À nous de répondre présent ! »*

La réserve militaire de la gendarmerie, l'engagement les cadres d'active et de réserve de la gendarmerie dans la phase 1 du service national universel ou dans le dispositif des Cadets de la gendarmerie sont, on le constate, des dispositifs pertinents qui permettent de revitaliser le ciment républicain, de faire « Nation » et surtout, d'affronter les menaces contemporaines prégnantes ou diffuses.

Olivier KIM en bref...

**Le Général Kim a dirigé les réserves de la gendarmerie de 2018 à 2021.
Il fut notamment en poste en Afghanistan, au Kosovo et commandant en second du GIGN.**

22 Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur les réserves et présenté par Messieurs Christophe Blanchet et Jean-François Parigi députés. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale, Paris, le 19 mai 2021.

23 Paroles de ce chant ont été écrites par le colonel Fabrice Ars, commandant de groupement d'Indre et Loire et le major Arnaud Lecomte, cabinet du Directeur général de la gendarmerie nationale, avec le concours du colonel Frédéric Labrunye, également affecté au cabinet du DGGN. La musique a été composée par le lieutenant-colonel François Langagne, chef de la musique de la Garde Républicaine. Ce chant de la gendarmerie a été entonné pour la première fois par le Chœur de l'Armée Française lors de la cérémonie en hommage aux Héros du quotidien, Hôtel national des Invalides, Paris, le 15 juillet 2021.

LA TRANSMISSION DES VALEURS, C'EST L'ENJEU DE LA FORMATION

A entendre les professionnels du recrutement ou des ressources humaines, les "savoir être", les "softs skills" ou "compétences douces" prédominent au moment du choix d'un candidat sur les savoir-faire, les techniques, les procédés concrets aussitôt acquis et aussitôt dépassés par l'accélération des évolutions technologiques. Les savoir-être permettent l'adaptation, les savoir-faire se figent. Cette idée, si elle connaît pourtant des limites - "la plus grande des immoralités est de faire un métier qu'on ne sait pas" disait Napoléon Bonaparte - n'est pas exempte de vérité.

En gendarmerie, nous parlerions non seulement de savoir-être mais aussi et surtout de valeurs, d'éthique, de déontologie. Comment transmettre les valeurs de l'institution, tout au long de la carrière ? Si les savoir-être sont indubitablement déterminants, comment former à ces "compétences" ?

Former

Qu'est-ce que former ? C'est développer une aptitude, une qualité, exercer ou façonner l'esprit ou le caractère de quelqu'un. On trouve un exemple : former le goût. C'est cultiver, instruire, éduquer. Nous sommes donc devant un double impératif : former les aptitudes et les qua-

lités, soit donner des éléments concrets de pratique d'un métier et dans le même temps façonner l'esprit de la personne apte à exercer la même profession.



FRÉDÉRIC MONIN

Colonel, directeur du
Centre de Formation
des Dirigeants (CFD)

Les forces armées
en France et partout

dans le monde ont formé et forment encore des milliers de jeunes tous les ans. C'est un impératif : elles recrutent des individus jeunes, elles doivent les faire évoluer, à la fois dans leurs métiers mais aussi selon leurs desiderata. Un militaire doit être toujours prêt à remplir sa mission dans les meilleures conditions possibles, il doit s'entraîner en permanence pour être en mesure d'accomplir cette tâche.

La formation aux savoir-faire est une composante de la formation initiale et de la formation continue. Tout au long de la carrière, le militaire doit fournir un effort permanent de formation pour maintenir sa capacité au plus haut niveau, que sa mission soit technique ou humaine.

La formation aux savoir-être, l'imprégnation des valeurs sont primordiales en formation initiale : nous apprenons aux jeunes gens à être des gendarmes. C'est une éducation. Le but est d'élever le candidat à la dignité de militaire, de sous-officier, d'officier. Il faut rester attaché aux fondamentaux : l'éducation se donne aux plus jeunes : former aux savoir-être, aux valeurs est plus difficile "en cours de

route". Qui ne se souvient de la célèbre scène du film *"Itinéraire d'un enfant gâté"* où Jean-Paul Belmondo apprend à Richard Anconina à dire bonjour ?

Valeurs

Partie intégrante des forces armées, la gendarmerie, dans les cérémonies militaires, prend rang à la droite des autres troupes. La gendarmerie est essentiellement une force militaire, par son organisation, ses missions et ses valeurs. Cette dimension militaire est particulièrement perceptible pour ce qui concerne son mode de fonctionnement et ses attributs - vie en caserne et port de l'uniforme notamment - son cérémonial et sa symbolique, comme la prestation de serment par exemple, mais aussi et surtout l'état d'esprit de ses personnels et leur statut.

Les gendarmes sont des militaires de carrière, relevant du statut général des militaires, défini par la loi du 24 mars 2005. Ils se trouvent soumis au devoir de réserve, à l'obligation de ne pas porter atteinte à la neutralité des armées et à l'interdiction du droit de grève et de la liberté syndicale.

Mais les gendarmes ont aussi une identité propre, issue d'une histoire propre, des valeurs qui leur appartiennent et qui leur appartiennent et qu'il leur faut transmettre. Au nombre de celles-ci, on retrouve la discipline, le légalisme, le civisme, la disponibilité, l'austérité, le courage et la solidarité. Selon le code de déontologie commun police-gendarmerie, policiers et gendarmes exercent leurs fonctions avec loyauté, sens de l'honneur et dévouement au service des institutions et de la

population. La gendarmerie construit une identité forte.

La conséquence de cette perspective est un regard critique sur une conception purement technique de la formation. La formation en gendarmerie, qu'elle soit initiale ou continue, est orientée par des valeurs, une culture, une perspective humaniste et elle se distingue donc d'une formation purement technique d'adaptation à un métier ou à l'exécution d'une action.

L'importance de la formation continue

Le système de formation militaire met le gendarme, quel que soit son grade, sur les bancs de l'école lorsqu'il franchit un palier important en termes de responsabilités ou lorsqu'il lui est nécessaire d'actualiser ses connaissances. Cette formation continue, que les Belges appellent la formation "continué", est le prix à payer pour le maintien en compétence.

La gendarmerie accompagne son personnel, toutes catégories confondues, tout au long de parcours professionnels lisibles et variés. Elle pousse à la progression professionnelle en permanence, avec le souci de compétence lié aux fréquents changements de poste, notamment pour les officiers.

En France le monde du travail public ou privé a, au contraire, peu d'appétence pour la formation continue. Son coût et l'absentéisme qu'elle génère expliquent cette réticence. Elle est souvent laissée à la liberté de l'employé qui choisit la formation qui l'intéresse, pas forcément la plus utile pour son employeur ou pour

son parcours professionnel. La formation continue concerne une population expérimentée, pour qui la remise en question que constitue la présentation à un examen

ou un concours ou encore le retour à la qualité d'étudiant, ne vont pas forcément de soi.



Méthode

On ne peut parler formation sans se référer au fond même de l'existence de la gendarmerie, le respect des lois et règlements. L'apprentissage de la règle est essentiel dans le processus de formation en général, sans parler des apprentissages techniques. Or, si à la dimension de la règle peut correspondre à un processus formel de transmission, il ne suffit pas en matière de valeurs de déclarer et d'apprendre. L'apprentissage des valeurs, leur appropriation ne peuvent réussir que par

une forte imprégnation. Celle-ci implique non seulement une confrontation pratique sur le terrain sous l'œil vigilant d'un "tuteur" ou d'un "parrain", mais aussi la reconnaissance de la manière dont se manifestent les valeurs au travers de "moments critiques" et leur analyse.

Former, c'est évidemment transmettre. La transmission des valeurs et des savoir être est un souci permanent de la gendarmerie. C'est la condition même de la réussite de la mission.

En formation continue des officiers, nous accueillons des officiers de tous les grades et de tous les niveaux avec un fil rouge fondamental d'apprentissage de la conduite des opérations et des méthodes de raisonnement tactique et un accent prononcé sur les préparations aux commandements des différents niveaux.

La formation aux savoir-faire est évidemment primordiale en formation continue mais elle s'accompagne d'une mise à niveau des savoir-être et d'un rappel systématique des valeurs de l'institution.

La méthode utilisée est celle de l'accompagnement individualisé par des pairs plus anciens, une sorte de "tutorat" de transmission mené par des officiers qui occupent ou viennent d'occuper les fonctions auxquels les jeunes camarades en stage sont appelés. Systématiquement, les séminaires de formations sont encadrés par de solides anciens capables à la fois de transmettre les savoir-faire mais aussi les savoir-être dans une atmosphère de saine camaraderie et de bienveillance.

Génération

La transmission des valeurs est à renouveler à chaque génération. La méthode doit s'adapter aux évolutions générationnelles et l'analyse de ces questions est à prendre en compte dans la forme de transmission.

Si l'on se réfère à la classification traditionnelle, après la génération Y (née de 1981 à 1995), apparaît la génération Z née de 1995 à 2015. Cette dernière est née et a grandi dans un nouveau contexte politique

mondial, celui qui suit les attentats du World Trade Center en septembre 2001 et le début de la guerre contre le terrorisme. Elle a toujours connu ce que les générations précédentes appellent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ses membres gravitent dans un écosystème avec lequel ils sont en permanence en interaction (présence virtuelle sur le Web, réseaux sociaux, blogs, sites de partage...) et leur téléphone portable est le « fil d'Ariane qui les relie au monde ». Elle est la première génération à ne pas connaître le service militaire.

Les générations Y et Z partagent l'usage des technologies valorisant la diversité et l'ouverture sur le monde. Elles mettent en avant la capacité d'adaptation. Ces deux générations attendent que leurs besoins, de toute nature, soient satisfaits rapidement. La génération Z est impatiente et s'ennuie lorsque le rythme ralentit.

Si les baby-boomers ont contesté les règles, la génération X les a faites évoluer, les millenials ont créé leurs propres règles et la génération Z les adapte. Aujourd'hui, les membres de la génération Z vivent dans leur monde en considérant que leurs aînés doivent s'y adapter. Ils sont dans une logique relationnelle transversale et préfèrent s'organiser à leur façon. Ils privilégient la communication verbale au travail.

Dans ce contexte, il est bien évident que les modes de formation et de transmission doivent profondément évoluer. Si le fondement repose toujours sur l'apport des anciens auprès de plus jeunes dans une

forme de tutorat/parrainage indispensable, les méthodes d'apprentissage s'orientent vers des formations plus courtes, plus denses, plus pratiques, où la présence des parrains/tuteurs est déterminante et

permanente au détriment des conférences "magistérielles". Par ailleurs, les capacités technologiques sont exploitées au profit de la formation : simulation, webtransmission.



Formation à la gestion de crise

L'HUMANITÉ DU GENDARME

Michel Mary arpente la France depuis plus de 40 ans au gré des affaires criminelles. Il n'est pas un palais de justice qui ne connaisse la silhouette de ce journaliste du *Nouveau Détective*. Dans son univers d'homme de terrain, le gendarme tient une place importante.

Quarante-trois ans de faits divers, donc forcément un contact avec la gendarmerie qui a évolué. Quel est votre regard là-dessus ?

La Gendarmerie m'a rendu d'énormes services lorsque je débute. Les Gendarmes ont toujours fait preuve de loyauté et d'exactitude. Lorsque l'on prend contact avec un colonel qui dirige une Section de Recherche et qu'il vous dit « je vous rappelle dans une heure », il le fait. Les Gendarmes ont une parole, marchent à la confiance. À une époque où la communication était plus facile, plus fluide qu'aujourd'hui, on arrivait à faire un travail intelligent, ils m'ont permis de réaliser de grandes enquêtes et c'est toujours le cas. Ce sont des gens fidèles, qui bougent beaucoup, que l'on voit partir puis que l'on retrouve... En fait, on ne les perd jamais.

La Gendarmerie est très attachée à ses valeurs. Comment le journaliste et citoyen que vous êtes les ressent-il ?



MICHEL MARY

**Grand Reporter,
élu local, réserviste
citoyen**

Il y a d'abord des valeurs militaires et celles-là ne trompent pas ! J'ai parlé de parole donnée mais il y a surtout une dimension très importante, c'est l'empathie.

Je suis souvent au contact des victimes

dans les affaires que je couvre, je constate la fidélité des hommes de la Gendarmerie qui restent humains, proches des gens dans ces circonstances douloureuses. Ils gardent ce lien dans le temps. Ils savent gérer cette relation avec un contact, un coup de téléphone. C'est très important, ce lien, dans une affaire judiciaire comme dans le travail quotidien du gendarme.

L'humanité du Gendarme, c'est un repère, un socle fondamental ?

Évidemment, c'est une valeur importante ! Je pense que les militaires qui vivent ensemble au sein des casernes ont cela en eux. Le fait de faire attention à l'autre, de se préoccuper de ceux qui vous entourent, est dans l'ADN de l'institution. À un moment où il est dit qu'il faut « plus de bleu » dans les rues, c'est primordial. On parle beaucoup d'insécurité dans notre pays, ce qui est une réalité. Or, la présence des forces de l'ordre est rassurante. Il y a un côté bienveillant qui doit être mis en avant. J'habite un petit village et j'ai vu des gendarmes qui étaient en patrouille à pied, pour des contrôles liés à la situation sanitaire, venir aider une vieille dame à porter ses paquets jusqu'à sa voiture. J'aurais pu le faire en tant que citoyen, mais le fait que ce soient des représentants de la loi en uniforme démontre que leur mission n'est pas uniquement de verbaliser.

Vous avez suivi un grand nombre d'affaires judiciaires. Le traitement des victimes et de leurs familles incombe d'abord aux enquêteurs. Comment l'avez-vous ressenti ?

Dans une enquête judiciaire, on peut très bien aller entendre une victime, ses proches, en posant les questions qui doivent être posées, en effectuant le travail d'enquête. De tous les témoignages que j'ai pu recueillir, je n'en ai aucun qui m'ai rapporté une absence d'humanité et de bienveillance des gendarmes. Il y a ce côté un peu chrétien, d'ailleurs la Sainte Geneviève n'est pas une célébration ordinaire, c'est un vrai moment fort pour l'institution. J'insiste sur un point important, le port de l'uniforme. Cela implique le devoir de bien se tenir, de bien se conduire, d'être digne de cet uniforme, de cette tenue.

Vous avez le regard du journaliste, mais aussi celui du citoyen qui vit dans un village en zone gendarmerie. Quel est l'avis du citoyen ?

Les Gendarmes font beaucoup de préventif, c'est très important de bien garder le village (sourire). J'ai même un triple regard car je suis élu communal en charge de la sécurité et réserviste citoyen de la Gendarmerie. Je travaille en ce moment sur le dossier de la construction de la Gendarmerie de ma commune. Ce que j'apprécie c'est l'ouverture, la proximité des Gendarmes qui viennent aux réunions, amènent des dispositifs comme celui des « voisins vigilants ». Ils ont une fonction sociale, c'est une force vive dont la polyvalence est un atout. Le gendarme est immergé dans son territoire, il y vit et recueille des informations qui sont très importantes pour la tranquillité publique. Cette connaissance humaine favorise son appréciation des situations de conflit.



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ENVIRONNEMENT, SANTÉ PUBLIQUE, DES ENJEUX MAJEURS

UN OFFICE EN PLEIN ESSOR

L'Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique (OCLAESP) pourrait être la division « verte » de la gendarmerie. Cette formule, un peu réductrice, recouvre imparfaitement le travail de cet office judiciaire qui opère dans des domaines aussi larges que cruciaux.

Il est parfois intéressant de faire une pause et de regarder en arrière le chemin parcouru. D'une poignée d'enquêteurs à sa création en 2004, l'OCLAESP comptera quasiment 150 personnels en ses rangs en 2022. En moins de vingt ans, poussée à la fois par la montée forte des contentieux spécifiques attribués à l'office, environnement et santé, mais aussi par une volonté de ses différents chefs et de la direction générale de la gendarmerie nationale, l'office a su prendre une place reconnue dans le paysage judiciaire et policier en France comme à l'international. Dans le cadre de GEND #2024, le directeur général



LUDOVIC EHRHART

Colonel, chef adjoint
de l'OCLAESP de-
puis 2019

de la gendarmerie nationale a donné une nouvelle et forte impulsion en identifiant comme un des priorités fortes de l'Institution la lutte contre les atteintes à l'environnement, dont on sait désormais qu'elles ont

un impact indéniable sur la santé des populations.

L'OCLAESP, dans sa courte mais déjà riche existence, a su à plusieurs reprises s'adapter, se réformer pour répondre aux évolutions de ses contentieux et à la prise de conscience des enjeux, devenus de véritables sujets de société. La gendarmerie nationale a renforcé son dispositif, afin de s'engager autant au plus près du terrain que dans des enquêtes de grande envergure. La dimension internationale est intégrée dans la réflexion et dans l'action.

Créé pour le traitement d'affaires demandant une réelle technicité, l'OCLAESP a évolué. L'office est en mesure de mener des enquêtes qui mettent au jour de véritables phénomènes criminels. Cette implication de la criminalité organisée est présente dans le domaine de l'environnement et dans celui de la santé publique. L'OCLAESP ne verra pas les contentieux baisser dans les années à venir. Ses capacités sont à ce titre adaptées régulièrement. L'avenir est sûrement au concept

« One Health » porté par le président de la République, qui place ainsi l'Homme et sa santé au milieu d'un écosystème global, celui de la biodiversité, dont il est impossible de se dissocier sans courir de véritables risques. La crise sanitaire que nous vivons depuis 2020 le prouve.

Une organisation en évolution régulière pour mieux s'adapter

Au début des années 2000, le futur général Jacques Diacono, alors officier supérieur affecté au bureau de la police judiciaire de la DGGN, fait partie de ceux qui réfléchissent à l'adaptation des capacités et portent le projet d'un office central dédié à la lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé. La judiciarisation croissante de ces contentieux, venant notamment de la répétition de scandales sanitaires ou environnementaux dans le monde et en France, a poussé à la création de deux « pôles santé publique » (PSP) à Paris et à Marseille. Ces nouvelles juridictions s'emparent des enquêtes complexes touchant à la santé, aux infractions connexes, et à l'environnement si les faits reprochés ont un impact sur la santé. Des magistrats instructeurs vont alors se consacrer à ces contentieux, aidés notamment par des spécialistes (médecins, pharmaciens, vétérinaires). Il manque alors à ce dispositif l'appui d'un service ad hoc, à l'instar des offices centraux déjà existants. La DGGN décide alors de proposer la solution très visionnaire, d'un service qui traitera des deux domaines, environnement et santé. L'OCLAESP voit ainsi le jour en 2004.

À la tête de la section de recherches de Marseille, le colonel Diacono crée au sein de son unité une division « atteintes à l'environnement et à la santé publique », pour répondre au plus près aux sollicitations du PSP Marseille. En 2015, il prend le commandement de l'OCLAESP et voit l'accomplissement de cette dynamique par la décision de création de neuf détachements régionaux (de 2020 à 2022) par le général d'armée Christian Rodriguez, dès son accession aux responsabilités de Directeur Général de la Gendarmerie Nationale. Ce dernier identifie clairement la nécessité de disposer d'une forte capacité dans ces domaines, enjeux de société majeurs pour l'avenir.

Entre 2004 et 2020, les différents chefs d'office avec le soutien de la DGGN n'ont eu de cesse d'adapter le dispositif de l'OCLAESP. L'office va ainsi évoluer d'une unité plutôt technique qui répond pleinement aux différentes affaires (amiante, scandales de santé, de fraude alimentaire, affaires d'environnement), à un service d'enquête capable aussi de mener des investigations dans le champ de la criminalité organisée. Cela nécessite la prise en compte de la dimension financière, des ramifications transnationales et une forte coopération policière interservices et internationale.

Cette phase, accompagnée d'un effort certain en effectifs (75 en 2019, 120 en septembre 2021), a été menée sous le signe d'une profonde transformation, réelle remise en question des méthodes de travail.

L'investigation était organisée de manière thématique (une division investigations, avec un groupe santé et un autre environnement, et une division d'appui), l'effort est aujourd'hui porté sur les modes opératoires des délinquants. La division investigations est d'abord en 2017 organisée en deux groupes : le premier travaille sur les « trafics organisés », le second sur le contentieux spécialisé.

Le groupe « trafics organisés » a vocation de traiter les affaires de délinquances plutôt « classiques », dans une optique « banditisme ». Il aborde les affaires de trafics d'espèces protégées (civelles sur la

façade atlantique, félins et autres espèces exotiques prisées par certains milieux du banditisme comme celui des stupéfiants comme « marque de réussite »), stéroïdes et autres anabolisants qui inondent les salles de sport, escroqueries à l'assurance maladie pour détourner des médicaments du circuit légal et les exporter, déchets... Les modes opératoires sont ceux des réseaux de délinquance organisée. Le groupe « contentieux spécialisé » conserve pour sa part l'expertise acquise par l'OCLAESP dans le traitement à haut niveau d'affaires de santé et/ou d'environnement très complexes, toujours longues, médiatiques et sensibles.



Opération de lutte contre le trafic d'espèces protégées

L'office est ainsi en mesure de s'engager sur deux fronts. Il propose aux magistrats une capacité intéressante de traitement qui

ne se cantonne pas aux affaires techniques.

Avec la création des détachements débutée en 2020 (Marseille, Bordeaux, Metz et Cayenne), poursuivie en 2021 (Lyon, Rennes et Saint Denis de la Réunion) et achevée en 2022 (Lille et Pacifique), ce modèle est à nouveau en phase d'évolution. Les effectifs des détachements (de 6 enquêteurs outre-mer à une dizaine en métropole) ne permettent pas de morceler les capacités en deux groupes. Or, l'adaptabilité et la réactivité doivent être les maîtres-mots dans la réflexion et dans l'action. Une standardisation est expérimentée : à Arcueil les deux groupes (trafic et contentieux spécialisé) sont regroupés, fusionnés, à l'image des détachements. Toujours à Arcueil, un effort est mis en œuvre pour disposer d'une capacité accrue en nouvelles technologies, investigations financières et analyse criminelle.

Dans le même temps, la division d'appui voit son champ étendu pour répondre à ce que doit être un office central, c'est-à-dire un service expert dans un domaine, non pas tant en investigations qu'en connaissance des thématiques, des milieux, des partenaires. Il doit être une entité capable d'être un centre de réflexion, une force de proposition pour le décideur, qu'il soit le DGGN pour la gendarmerie nationale ou le législateur lorsqu'il s'agit de faire évoluer la Loi, voire les instances gouvernementales, notamment à l'international.

Devenue celle de la stratégie et de l'appui, cette division mène différentes actions indispensables :

- Les relations internationales, en coopération policière multi ou bilatérale. Les opérateurs de ce groupe, obligatoirement

linguistes, sont aguerris aux relations avec EUROPOL, aux échanges avec de très nombreux pays, aux réunions opérationnelles en appui des enquêteurs de la division investigations.

- Le renseignement : traitement de sources humaines, recherche de l'information sur le terrain et sur les réseaux, relations avec des partenaires qui ne veulent pas toujours être identifiés ou collaborer pour des raisons d'opportunité, par crainte de s'afficher. Cette capacité qui croît chaque année prouve son importance en apportant des dossiers qui seront judiciairisés avec succès.
- L'appui et la prospective est à la fois le cœur nucléaire et le couteau suisse de l'office : ce groupe a la charge de la formation des enquêteurs environnement et santé publique (EAESP), des gendarmes en unité, des études juridiques, des évaluations de dossiers pour les services de gendarmerie et de police. Mais aussi, sur sollicitation des magistrats, il est en charge des relations partenariales avec l'établissement de conventions, de la rédaction de fiches d'alerte et de conduites à tenir lors de la détection de phénomènes d'ampleur (comme la crise sanitaire, le trafic de médicaments, les fraudes alimentaires...) et de la réponse sous forme de « hotline » aux services (plus de 1 500 appels en 2020).

Ce panorama des moyens de l'office ne serait pas complet sans deux autres capacités importantes :

- La présence de conseillers du chef d'office dans les domaines de la santé, de l'environnement et du sport. Ils sont

mis à la disposition par leur ministère d'appartenance. Experts de haut niveau, aux parcours professionnels complets, ils permettent de cultiver les relations dans leurs domaines respectifs, d'enrichir notablement les réflexions et apportent aux enquêteurs leur expertise et leurs analyses dans ces contentieux complexes, contribuant ainsi notablement à la performance du service.

- Une cellule des projets européens, qui a la mission de mener deux projets majeurs, un EMAPCT ENVICRIME et un fonds de sécurité intérieur (FSI) doté d'un budget de 1,4 million d'euros, AMBITUS, remporté dans le domaine de l'environnement. En 2022, ces projets européens seront prolongés par la direction d'un nouveau FSI, UNITE, encore plus doté et la codirection d'un nouvel EMPACT ENVICRIME.



Déchèterie sauvage, pollution, une des missions de l'Office

L'OCLAESP, animateur de réseaux :

Comme tous les offices centraux, l'OCLAESP n'a pas vocation à traiter toutes les affaires qui touchent à son domaine d'activité. Sa mission principale d'office central est d'animer de multiples réseaux afin de permettre de trouver les

meilleures coordinations et solutions dans ces contentieux.

• L'international est devenu incontournable :

Les problèmes d'environnement et de santé dépassent largement nos frontières. Si de nombreuses agences consacrées

à ces thématiques collaborent de longue date, sous l'égide de grands organismes internationaux (ONU, OMS, par exemple), il n'en est pas de même pour la voie policière. L'OCLAESP œuvre donc depuis plusieurs années pour être reconnu dans les enceintes internationales, souvent aux côtés du Ministère des Affaires Étrangères. Ainsi, un conseiller dédié à la stratégie internationale est placé auprès du chef d'office. Sa mission consiste à animer les réseaux, à faire valoir les positions portées par l'OCLAESP dans ces domaines et à participer aux réflexions voire négociations aux côtés des autres acteurs de la DGGN, du Ministère de l'Intérieur, du SGAE et du MAEE.

En 2017, la criminalité environnementale est reconnue comme une des dix priorités de sécurité de l'Union Européenne pour le cycle politique 2018-2021. L'OCLAESP a pris toute sa place dans ce processus qui lui a permis ensuite de devenir « driver » de l'EMPACT fédérant plusieurs pays européens dans la conduite de ce projet. Cela positionne à la fois l'OCLAESP, la gendarmerie nationale, le Ministère de l'Intérieur et donc la France comme leader en Europe. Pour porter encore plus cette dynamique, l'office a été désigné pour organiser en 2021 un stage CEPOL dédié à la criminalité environnementale qui se tiendra à Paris pendant l'automne 2021. Pour la santé, l'OCLAESP, aux côtés d'EUROPOL et des douanes finlandaises, dirige depuis 2017 une opération de lutte contre les trafics de médicaments détournés de leur usage normal, MISMED. Initialement composée de neuf États membres, cette opération a fusionné en 2020 avec une autre menée

par les Italiens contre le trafic de produits dopants (VIRIBUS). Ainsi, 27 pays (19 de l'UE, 8 extérieurs dont les États-Unis), EUROPOL, OLAF, EUROJUST et des acteurs privés (laboratoires pharmaceutiques et prestataires logistiques), participent activement à cette opération SHIELD qui devient de fait permanente. En 2020, elle est orientée pour lutter contre les phénomènes criminels apparus à l'occasion de la crise sanitaire.

L'OCLAESP, dans d'autres cercles (G7, ONUDC...), participe activement aux travaux d'amélioration des réponses policières pour lutter contre ces trafics. Le but à moyen terme est de faire reconnaître ces criminalités dans la convention de Palerme, donnant ainsi à tous les pays un standard de lutte et des moyens appropriés.

Enfin, l'action internationale au quotidien se traduit par des échanges opérationnels nourris avec les agences, EUROPOL au premier plan (plus de 2000 messages SIE-NA en 2019), INTERPOL, FDA, DEA pour ne citer qu'elles.

La formation, facteur de performance

L'OCLAESP fournit un effort important dans la formation, clef du succès pour le traitement de ces contentieux particuliers. Cette formation est indispensable pour permettre aux enquêteurs des unités de disposer de suffisamment d'outils pour appréhender les affaires sur le terrain. Fort de presque 400 enquêteurs répartis en métropole et outre-mer, ce réseau des EAESP (350 enquêteurs en 2020) a pour objectif d'atteindre 700 membres dans le cadre du plan GEND#20-24.

Depuis 2021 cette formation, qui se fait dans un premier temps en enseignement à distance (EAD), puis sous forme d'un stage centralisé, accueille des fonctionnaires de la police nationale et des douanes. Dans le même temps, l'École Nationale de la Magistrature a manifesté son intérêt et sollicité l'OCALESP pour des modules de formation dédiés qui débutent au quatrième trimestre de cette année. Enfin, dans la dynamique européenne du FSI AMBITUS et en collaboration proche avec le CPMGN, un projet d'EAD européen voit le jour. Il aura vraisemblablement vocation à être poursuivi et développé dans un projet européen spécifique où la gendarmerie nationale, par le CPMGN et l'OCLAESP, tiendra un rôle majeur.

Les partenariats avec d'autres administrations ou acteurs

Pour mener ses actions, l'OCLAESP ne peut agir seul. Il développe de longue date de très nombreuses collaborations avec de multiples partenaires, comme l'office français de la biodiversité (OFB), qui disposent à la fois de compétences techniques et de pouvoirs de polices administrative et judiciaires (ceux-ci ayant été accrus dernièrement). Plusieurs conventions formalisent ces échanges (formation, soutien, renseignement) comme avec l'Office National des Forêts (ONF) ou le conservatoire du littoral et prochainement l'École Nationale de la Magistrature (ENM).

Dans les actions opérationnelles, les échanges et le travail en commun avec les douanes, la DGCCRF, la BNEVP (brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et

phytosanitaires) sont indispensables pour conjuguer les expertises.

Enfin, des partenariats plus innovants ont vu le jour afin de mobiliser tous les acteurs. En 2020, une convention a été signée avec le G5 Santé regroupant les principaux laboratoires pharmaceutiques français, une autre de formation avec la CCI France et des échanges sont en cours avec la société du Grand Paris.

Quelles ambitions :

S'il restera toujours des dossiers très techniques, sensibles et à fort retentissement médiatique dans les domaines de l'environnement et de la santé (tels que Lubrizol à la convergence des deux domaines), l'enjeu est d'amplifier la lutte contre les différentes criminalités de plus en plus organisées qui s'épanouissent dans ces matières. Les priorités actuelles sont donc multiples :

- La lutte contre les trafics de déchets : le traitement de déchets attire les convoitises et est propice au blanchiment d'activités illicites mais peut aussi générer de forts profits en utilisant les failles du système. Si la France n'est pas confrontée à des mafias comme d'autres pays qui utilisent ainsi le déchet, elle doit faire face à des trafics de plus en plus importants et transnationaux. Une récente affaire a montré qu'une organisation criminelle, agissant entre la France et un autre pays, avait monté une ingénierie particulièrement efficace, escroquant de grands groupes pour le traitement des déchets. Lors des perquisitions, plus de 500 000 € ont été retrouvés chez le comptable de ce groupe criminel. Le partenariat avec

la Société du Grand Paris doit permettre de mieux cerner les menaces pour le traitement des déblais des chantiers importants en cours en Île-de-France, tout

en apportant à cet acteur des éléments d'appréciation pour éviter d'être victime de ces trafics et escroqueries.



Décharges sauvages, épaves abandonnées, autant de dossiers

- Le trafic de médicaments : la France bénéficie d'un système de santé très fiable et performant, fournissant des médicaments de la plus haute qualité. Là encore, des groupes criminels font preuve de la plus grande imagination pour collecter abusivement des médicaments (opiacés comme le Subutex dont le cachet peut valoir plusieurs centaines d'euros dans certains pays ou très onéreux comme les anti-cancéreux et anti-hépatiques) et les exporter illégalement de France. Dernièrement, un trafic de très grande ampleur a ainsi été mis à jour portant sur des anti-cancéreux obtenus illégalement

par de faux patients dans les pharmacies à destination de l'Égypte. Le préjudice annuel infligé à l'assurance-maladie est estimé à plusieurs millions d'euros avec le risque de rupture de stock pour certains traitements particulièrement onéreux (de 2 000 à 14 000 € par boîte). Le partenariat avec le G5 Santé a permis de détecter rapidement ce type de trafic et d'apporter une réponse globale (enquête de grande envergure avec interpellations multiples). Il permet d'envisager une action plus en profondeur sous l'égide la mission de coordination anti fraudes (MI-CAF) pour réfléchir avec d'autres acteurs

concernés (CNAMTS, DACG, pôles santé publiques, APHP) aux mesures d'entrave

qui pourraient être mises en œuvre dès que possible.



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Exemple d'opération où l'aspect international et multi-services intervient

- Le trafic de produits phyto-sanitaires : Sujet très complexe, l'emploi des produits phytosanitaires est soumis à des réglementations diverses, notamment européennes, et nationales. Certains produits ont des autorisations dérogatoires ou temporaires quand d'autres sont interdits. Les enjeux sont particulièrement lourds puisqu'il s'agit de rendements et donc de revenus pour des producteurs ainsi que de profits illicites pour des fournisseurs ou intermédiaires. Pour cumuler les effets, la France et l'Europe mettent en place des subventions pour compenser et favoriser l'arrêt de certaines substances. Il peut donc y avoir des effets de leviers importants en jouant sur

différents tableaux, dont celui de l'emploi de produits interdits par les réglementations. L'affaire récente dite des « carottes de Créance » en Normandie témoigne à la fois de la sensibilité de cette question, qui prend vite un tour politique, et de la capacité d'une certaine criminalité « en col blanc » à profiter de la situation.

- Le trafic d'animaux appartenant à des espèces protégées ou réglementées : ce domaine est une préoccupation ancienne de l'OCLAESP et plus largement des services de gendarmerie et de police, des douanes et de l'OFB régulièrement confrontés à la circulation, à la détention, au commerce d'animaux malgré des interdictions internationales (CITES) ou

nationales. Il est intéressant de remarquer que la France, contrairement à l'image habituelle, peut être une zone de pillage. Le trafic de civelles en façade atlantique en est l'exemple le plus flagrant. Met très prisé en Asie, l'anguille n'est plus présente dans cette région du monde. La criminalité asiatique, particulièrement organisée, fait donc appel à des braconniers français, espagnols, portugais et à des mareyeurs peu scrupuleux pour faire sortir de France et d'Europe des quantités considérables de cet alvin, parfois dans des conditions assez rocambolesques. Les profits sont évidemment conséquents, le prix de l'anguille sur les tables asiatiques atteignant des sommes astronomiques. L'implication de cette criminalité asiatique se retrouve peu ou prou sur les côtes de l'Amérique du Sud, et donc de la Guyane, avec les vessies natatoires de certaines espèces de poissons qui font ainsi l'objet du même type de trafic. L'étude de ces deux phénomènes mérite d'être menée, notamment par l'action conjointe d'EUROPOL et de l'action européenne EL PACTO, tournée vers les phénomènes criminels en Amérique du Sud. Mais le trafic d'animaux protégés se retrouve aussi en France où des individus apprécient de se mettre en valeur sur les réseaux sociaux et dans leur entourage en se mettant en scène avec des lionceaux, caracals, cygnes et autres animaux exotiques. Ce phénomène concerne pour une part importante des milieux de culture de cités impactées par de nombreux trafics dont celui de produits stupéfiants. Lutter contre ces trafics d'animaux peut aussi être un

moyen supplémentaire de s'attaquer à des acteurs de l'économie souterraine.

- Le trafic agro-alimentaire : si le passé a été émaillé de scandales retentissants comme celui de la viande de cheval dans les lasagnes d'une grande marque, ce domaine est plus difficile à appréhender. Cependant, à la frontière des réglementations de consommation et des menaces sur la santé des populations, ce contentieux mérite d'être observé attentivement, avec une part croissante de la filière bio qui peut faire l'objet de fraudes très lucratives.
- La lutte contre les produits dopants : véritable phénomène de masse inquiétant pour la santé, la consommation de produits dopants a envahi les salles de sport, soit avec des médicaments détournés, soit avec des produits fabriqués clandestinement dans des conditions sanitaires exécrables (comme dans un garage ou une cave), ou encore avec des compléments alimentaires dont les effets secondaires peuvent être dangereux. Ce trafic est totalement transnational comme le démantèlement récent de réseaux particulièrement structurés l'a prouvé, nécessitant la mise en place sous l'égide d'EUROJUST d'équipes communes d'enquêtes avec la Pologne, la Slovaquie et l'Ukraine. D'autres réseaux ont fait porter les investigations en Grèce, Bulgarie et Turquie, nécessitant des coopérations policières fines.
- La lutte contre le dopage de haut niveau est un sujet sur lequel l'OCLAESP est compétent depuis 2009. L'office s'engage actuellement avec la perspective

des prochains jeux olympiques de 2024 en France. Demandant de fortes collaborations avec de nombreux partenaires internationaux (fédérations, Tribunal International du Sport, comité olympique, ...), l'objectif n'est pas tant de mettre en cause l'athlète, qui n'est pas pénalement reconnu comme auteur (quand il est prévenu de dopage suite à un prélèvement effectué par une instance ad hoc qui prendra des sanctions sportives pour l'écarter des compétitions). Le but de l'office judiciaire est de démanteler aussi l'environnement autour du sportif qui l'incite à se doper et lui fournit moyens et structure pour arriver à ses fins. C'est dans cette optique que l'athlète et cette organisation peuvent alors être mis en cause pénalement.

- Les déviances médicales : l'OCLAESP s'engage régulièrement sur des faits dont des professionnels de santé peuvent se rendre coupables ou lorsque des charlatans abusent de la détresse ou de la crédulité de personnes en souffrance. Ces affaires vont du praticien qui commet sciemment des actes anormaux ou entraînant des dommages (pouvant aller jusqu'à des infirmités ou des décès), des médecines parallèles dont les acteurs vantent des mérites qui leur rapportent de grands profits (avec une sensibilisation actuelle sur les dérives sectaires qui peuvent utiliser la santé comme outil pour arriver à des fins d'emprise) à la publicité de produits totalement interdits dans le cadre d'une démarche militante. On peut citer l'exemple du choix de fin de vie avec le Nembutal, médicament importé clandestinement d'Amérique du Nord ou

du Mexique. Cette affaire d'envergure a nécessité la mise en place de plus de cent perquisitions simultanées pour récupérer chez les détenteurs des flacons de produits létaux. Elle a été initiée suite à un signalement des autorités américaines à l'OCLAESP.

Enfin, l'OCLAESP s'est trouvé en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire, dès le début de l'année 2020. L'office, dans le cadre de l'opération HYGIE initiée par la DGGN, a eu la charge d'alerter sur les phénomènes et de diffuser des fiches de conduite à tenir pour fournir aux différents services les outils destinés à faire face aux différentes menaces (trafics et/ou escroqueries de masques et gants, de gel hydro-alcoolique, de matériel médical, de tests de détection, de vaccins ou produits « miracles », désormais de faux pass sanitaires).

Plusieurs enquêtes ont ainsi été menées ou initiées par l'OCLAESP en collaboration avec les services d'enquête de la gendarmerie et de la police et autres administrations partenaires, mettant à jour des préjudices et profits conséquents (une saisie de plus d'un million d'euros a ainsi été réalisée pour une escroquerie portant sur des équipements de protection individuelle). Cette crise sanitaire a provoqué la saisine de l'office par la Cour de Justice de la République suite aux plaintes déposées contre certains ministres pour la gestion de cette crise. La gendarmerie, par l'OCLAESP se retrouve ainsi saisie pour la première fois par la CJR afin d'enquêter sur un sujet particulièrement sensible, toujours d'actualité.

Les différentes évolutions menées par les chefs d'office et la DGGN depuis 2004 et encore plus depuis cinq ans ont montré toutes leur pertinence. Service reconnu à tous les niveaux, à l'international et parmi les acteurs français, l'OCLAESP est engagé résolument dans une dynamique de performance. Les détachements régionaux, métropolitains et ultra-marins sont déjà en pointe. Ils seront un atout pour accompagner la mise en place cette année

des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement dans les juridictions.

L'office, par son expérience et son positionnement, contribuera particulièrement à la montée en puissance des capacités de la gendarmerie nationale et de la police nationale pour mieux lutter contre ces délinquances dont les effets ne sont pas toujours visibles ou conséquents immédiatement mais indubitablement sources de menaces pour le monde de demain.



Étude des sols et recherche d'agents polluants

QU'EST-CE QUE LA BIOSECURITE ?

Par Pascal JOLLIVET, Maître de Conférence es Sciences Économiques (ADR), Laboratoire COSTECH (CRI), Université de Technologie de Compiègne (UTC). Spécialiste en bio-économie, économie du numérique et sciences des réseaux textuels,

Claude LEFEBVRE, Spécialiste en technologies de défense NRBC (Nucléaire, radiologique, Biologique et Chimique), PLM (Product Life Manager) de systèmes de protection et de défense NRBC,

Florent Pasquier, Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches SORBONNE UNIVERSITE, Laboratoire COSTECH, Université de Technologie de Compiègne. Spécialiste en Transdisciplinarité, Formation, Transversalité et Technontologie.



La biosécurité désigne l'ensemble de mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses chez l'homme, l'animal, le végétal et dans les territoires.

La biosécurité est notamment utilisée dans le secteur de la santé, de l'alimentation

humaine et animale, de la défense de l'agriculture, des transports et de l'environnement. Il désigne alors des processus, méthodes et mesures préventives et réglementaires visant à réduire le risque biologique, et notamment les risques de diffusion et de transmission (accidentelles ou malveillantes) de pathogènes (prions inclus) dans les populations humaines, les élevages, chez les animaux de compagnie¹, dans les cultures ou dans la nature sauvage. La biosécurité inclut donc les mesures de surveillance, de précaution et de contrôle (par exemple, des mesures de quarantaine et de confinement y compris de ravageurs, d'espèces exotiques envahissantes ou potentiellement invasives, ou encore d'organismes vivants génétiquement modifié).

Ainsi, la biosécurité est un concept systémique directement lié à la durabilité

1 <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/62281>

de l'agriculture et à de nombreux aspects de la santé publique et de la protection de l'environnement, y compris la diversité biologique, comme le montre cet exemple.

Les processus d'analyse des dangers et des risques de biosécurité sont au cœur des approches contemporaines de la biosécurité et l'émergence de l'analyse des risques en tant que discipline unificatrice de la biosécurité sous-tend de nombreux changements d'approche qui se produisent au niveau national.

La gestion des risques en matière de biosécurité peut être décrite en termes généraux comme le processus de « pondération » des mesures de contrôle alternatives par les gouvernements, en consultation avec les parties concernées. Le classement et la hiérarchisation des problèmes de biosécurité peuvent alors avoir lieu à différentes étapes, mais, à court terme, le manque de modèles d'évaluation des risques disponibles signifie que la majorité des mesures seront basées sur d'autres connaissances scientifiques.

La biosécurité repose essentiellement sur des mesures préventives telles la surveillance, la détection et l'identification en amont des menaces, dès leur déclenchement. Il convient donc que les gouvernements mettent en place des systèmes de prévoyance et de surveillance efficaces pour pouvoir réagir dès que la menace se concrétise (début d'épidémie avant qu'elle ne devienne pandémie par exemple). Les parties concernées sont les ministères de tutelle : Ministère de la santé, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'intérieur. Ils ac-

tiveront chacun à leur niveau respectif les organismes qui sont sous leur responsabilité : ARS, HAS, DGS, services vétérinaires, Préfets... Les laboratoires de recherche sont des sources de connaissances non négligeables mais également les Retex (retour d'expérience) en matière de pandémie seront des sources à ne pas négliger. Par exemple, la gestion de la pandémie EBOLA en Afrique aurait pu donner lieu à la mise en place d'une réponse plus cohérente vis-à-vis de l'épidémie du Covid-19, même si la morbidité des deux virus n'est pas similaire. D'emblée, l'isolement des malades, pouvoir les tester afin de vérifier leur contamination puis un confinement sous traitement médical aurait pu limiter l'extension de la maladie. Au contraire, certains traitements ont été interdits d'emblée, et c'est toute la population qui a été plus ou moins confinée et contrainte à des couvre-feux successifs qui n'ont pas particulièrement limité l'extension de la pandémie.

Avec la reconnaissance croissante du fait que la biosécurité nécessite la participation interdépendante d'une diversité d'acteurs aux niveaux national et international, obtenir de meilleurs résultats en la matière de manière efficace et rentable est un défi de taille, en particulier dans les pays en voie de transition et en développement.

Sources : Cavallo, JD, Fuilla, C, Dorandeu, F, Laroche, P, Vidal, D (2010). Les risques NRBC-E Savoir pour agir. Xavier Montauban.

<https://www.greenfacts.org/fr/biosecurite-fao-outils/index.htm>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Bios%C3%A9c%C3%A9rit%C3%A9>

TROIS QUESTIONS À...

Fanny Bussac

Vice-présidente en charge de l'instruction, Pôle santé publique, accidents collectifs et environnement (SPACE), Tribunal judiciaire de Paris. Auditrice de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité et Justice (30e promotion 2018/2019), Fanny Bussac a rejoint le SPACE après une carrière de pénaliste. Elle a principalement œuvré au parquet (mineurs / terrorisme), toujours en région parisienne, et avec des détachements à la chancellerie (entraide pénale internationale) et à l'École Nationale de la Magistrature (formation continue en matière de criminalité organisée et terrorisme).

Quelle est l'importance des affaires dans les domaines santé publique et environnement aujourd'hui ?

Le SPACE avait 145 instructions en cours au 1er janvier 2021 dont de nombreuses procédures emblématiques relatives à des questions de santé publique (Covid, Mediator, Dépakine, Fonds Josefa...) ou environnementales. À cet égard il faut noter que les dossiers "environnementaux" (dieselgate, amiante, syndrome aéro-toxique, Lubrizol...) posent aussi presque toujours des questions en termes de santé, il ne s'agit donc pas de domaines strictement cloisonnés.

Il est par ailleurs évident que ces enquêtes en matière d'environnement et de santé ont vocation à se multiplier tant les préoccupations et attentes sur l'écologie comme sur l'usage de produits phytosa-



FANNY BUSSAC

nitaires ou médicaux sont nombreuses, la voie pénale étant souvent privilégiée par de nombreux plaignants (associations ou personnes physiques).

À quelles difficultés se heurte le travail d'enquête ?

On peut évoquer de nombreux items, l'extrême complexité de ces enquêtes est multifactorielle :

- L'ancienneté de certains faits

Les effets de certaines décisions/produits n'étant parfois révélés que tardivement, les enquêtes peuvent donc porter sur des décisions prises des années plus tôt, ce qui conduit donc les enquêteurs et magistrats à un travail « d'archéologie judiciaire » pour retrouver les acteurs et reconstituer les événements.

- L'extrême technicité des dossiers qui nous sont soumis.

La technicité des textes : au-delà du Code pénal, les magistrats du SPACE manipulent

régulièrement le code de la santé publique, le code de l'environnement, le code de la consommation. Ce qui suppose donc de connaître/maîtriser un corpus législatif et réglementaire particulièrement vaste. Et parfois avec un empilement législatif qui n'est pas toujours cohérent.

Pour ne citer qu'un exemple : les peines encourues en cas de pollution des eaux ne sont pas les mêmes selon que la pollution concerne des poissons d'eau douce ou de mer (sans que la logique de cette distinction ne saute aux yeux).

La technicité des faits : A chaque dossier enquêteurs et magistrats doivent commencer par appréhender, comprendre, le domaine spécifique dans lequel se situent les faits (essais thérapeutiques, effets d'un insecticide, accident industriel, effets secondaires d'un médicament, étude des procédures de contrôle pour vérifier leur effectivité ou non...). Contrairement à de nombreux domaines où on maîtrise d'emblée ou du moins rapidement ce contexte, il y a donc un délai d'appropriation des notions scientifiques utiles. Puis il faut prendre le temps de rendre ces notions intelligibles pour les futurs acteurs judiciaires (tribunal, procureur, avocats) des notions parfois très techniques dans ces domaines variés. Ce travail de vulgarisation passe par des actes supplémentaires : recherches et jonction d'études, notes des assistants spécialisés, audition de témoins en qualité d'experts...

Cela signifie que la stabilité, la permanence, des effectifs (enquêteurs comme magistrats greffiers et assistants spécialisés) est un enjeu aussi important que leur nombre. Il y a un enjeu d'attractivité des fonctions

perçues - à raison même si elles sont aussi passionnantes - comme étant d'une grande austérité. Et il y a donc un enjeu managérial pour assurer l'avancement des personnels volontaires (pour qu'ils ne soient pas obligés d'aller chercher un grade/titre ailleurs et privent donc le service de leur expertise), le second enjeu étant de conserver le caractère pluridisciplinaire des équipes, avec l'apport précieux des assistants spécialisés.

On peut ajouter à cela le fait que de nombreux dossiers posent des questions scientifiques nouvelles, donnant donc lieu à des expertises complexes, certaines questions posées par les magistrats du SPACE - pour pouvoir caractériser des infractions - étant au surplus susceptibles de ne pas pouvoir être résolues.

À côté de ça, la spécificité du contentieux induit - pour les magistrats instructeurs - des contraintes qui ne sont pas forcément perceptibles pour les enquêteurs. Beaucoup d'instructions du SPACE portent sur des "sinistres sérieux", c'est-à-dire que le même fait générateur a causé des victimes multiples (Médiateur, dossiers dits du "die-selgate", Lubrizol...):

- difficulté pour identifier les victimes (contrairement par exemple à un crash aérien où la liste des passagers décédés est connue),
- difficulté pour trouver des experts compétents/disponibles quand la poursuite des investigations suppose d'examiner des centaines ou milliers de plaignants, conduisant donc à des délais importants,

- inadaptation du CPP et des outils pour gérer des milliers de plaignants / parties civiles (supposant par exemple l'envoi de notifications par LRAR à des centaines ou des milliers de parties),

Quel est votre regard sur le travail de l'OCLAESP ?

L'OCLAESP est évidemment un acteur incontournable pour le SPACE car il est l'unique service de police judiciaire spécialisé en la matière (même si nous travaillons également avec plusieurs autres services : des Sections de Recherche, la Brigade de répression de la délinquance à la personne ou les Douanes). Il est ici important de souligner que l'OCLAESP comporte des enquêteurs de qualité, particulièrement investis dans ces domaines très techniques, ce qui suppose de savoir allier la curiosité et la rigueur.

Je vais relever un enjeu et exprimer une inquiétude :

L'enjeu – classique – est que le nombre d'OPJ affectés à l'investigation soit suffisant pour exécuter les commissions rogatoires dans des délais raisonnables. Il y a une forte attente de la société sur ces dossiers, attente à laquelle il est légitime de répondre.

L'inquiétude réside dans la territorialisation de l'OCLAESP. Il ne faudrait pas qu'elle conduise cet office central à privilégier les saisines en provenance des juridictions locales (JIRS et maintenant PRE) qui leur soumettront naturellement des procédures plus simples, de moindre envergure, pouvant donc mener plus vite à des résultats

que les dossiers de grande complexité, que les pôles de Paris et Marseille ont vocation à conserver. On arriverait dans ce cas à ce paradoxe qui voudrait que l'office central soit moins disponible et moins réactif pour les dossiers les plus techniques et les plus graves.

PROTECTION DES ENTREPRISES, UNE MISSION CRUCIALE

En décembre 2019, le Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises (CDSE) organisait son colloque annuel autour du thème : « Sécurité : un atout pour l'économie des territoires »¹. Le sujet démontrait comment l'attractivité d'un territoire et le développement d'acteurs économiques au sein de celui-ci étaient favorisés par l'existence d'un environnement sécurisé. La crise sanitaire, qui allait suivre quelques semaines plus tard, allait confirmer toute la sensibilité des enjeux de sécurité – et pas seulement sanitaire – pour la continuité de l'activité économique et mettre en lumière la présence qu'assure de longue date la gendarmerie aux côtés des acteurs économiques.

La crise a catalysé l'apparition de vulnérabilités.¹

Nombreuses sont les publications qui soulignent l'agilité dont les entreprises ont dû – et ont su – faire preuve depuis le début de la pandémie. À l'occasion des premières mesures de restrictions, la continuité d'activité a reposé sur l'adaptation des structures, la mise en place massive du télétravail et l'appropriation de nouveaux outils en urgence.



JACQUES MERINO,

Lieutenant-colonel,
chef du centre de
sécurité économique
et protection des
entreprises de la
DGGN

En matière de sécurité, ces adaptations rapides ont représenté de nombreux enjeux. Selon l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), le nombre de cyberattaques a été multiplié par 4 en 2020². Parmi d'autres facteurs, l'instauration du télétravail a certainement favorisé l'apparition d'opportunités pour les cybercriminels. Mais la rapidité avec laquelle leur adaptation a dû intervenir a obligé les entreprises à rechercher un équilibre entre continuité d'activité et préservation d'un niveau de sécurité optimal. Comment sécuriser un parc informatique soudainement éparpillé, offrant ainsi une importante surface d'exposition aux cybers menaces ? Comment s'approprier dans l'urgence de nouveaux outils de travail à distance en garantissant un niveau satisfaisant de sécurité pour la circulation de l'information ? Comment ac-

¹ Le colloque annuel du Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises du 17 décembre 2017 comportait une table-ronde autour du thème « Sécurité et confiance : des leviers de croissance pour les territoires », lors de laquelle les intervenants – parmi lesquels le Major Général de la Gendarmerie Nationale – liaient la sécurité des territoires et celle des entreprises.

² Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik (BSI), 3^e rapport franco-allemand « common situational picture », décembre 2020.

compagner des collaborateurs isolés dans leurs usages informatiques professionnels et dans l'application de mesures simples d'hygiène informatique ?



Face à cet accroissement rapide des cybers menaces et pour accompagner les entreprises, la gendarmerie a multiplié ses actions de sensibilisation visant à diffuser largement une culture de sécurité. Plusieurs infographies ont ainsi pu être diffusées auprès des entreprises mais aussi des collectivités territoriales ou établissements publics. Confinement oblige, les réseaux sociaux ont été le principal vecteur de partage mais elles ont également pu être relayées par différents réseaux auprès de leurs adhérents. Par exemple, elles ont pu être diffusées au sein des collectivités territoriales via les associations d'élus, mais également auprès des entreprises par l'intermédiaire d'organisations professionnelles.

Cette exposition à un niveau grandissant de menace cyber illustre l'impact de la crise sur l'apparition de nouvelles vulnérabilités. Mais celles-ci concernent naturellement un champ plus vaste, favorisé par l'essor du télétravail et l'importante baisse de fréquentation des locaux professionnels. En effet, nombre d'entreprises ont vu le taux de présence de leurs collaborateurs chuter de manière importante durant les périodes successives de confinement. Certaines ont été contraintes de cesser totalement leur activité laissant ainsi bureaux, ateliers ou encore entrepôts sans surveillance. Comment maintenir la vigilance sur les locaux, l'outil de travail et les stocks en l'absence de la fréquentation habituelle ? Comment contrôler les accès à ces établissements pour les activités qui ne peuvent être accomplies à distance, par exemple les activités de maintenance ou d'entretien accomplies par des prestataires ? Là encore, la gendarmerie a proposé un accompagnement aux professionnels en adaptant le dispositif « Opération Tranquillité Entreprises et Commerces » (OTEC). Bâtie sur le modèle de la désormais connue « Opération Tranquillité Vacances » (OTV) proposée aux particuliers, OTEC permet aux entreprises de signaler à la gendarmerie les périodes de fermetures de leurs locaux. Des patrouilles seront ainsi effectuées aux abords de l'établissement. Ce mode d'action s'est avéré particulièrement adapté lors des périodes de confinement, lorsque les locaux professionnels, en particulier pour les entreprises qui ne disposaient pas de service interne ou de prestation de sécurité, étaient vides.



Cet accompagnement a pris corps au sein du dispositif Prévention Situationnelle Analyse des Menaces et Cybermenaces des Entreprises (PréSAnSCE). Il constitue une coordination renforcée des différentes ressources de la gendarmerie concourant à assurer la protection des entreprises face aux actes de malveillance, aux cybermenaces ou plus largement aux atteintes à la sécurité économique. Ce dispositif est coordonné au niveau régional par un officier spécialement désigné au sein de chaque état-major³. Conseiller du commandant de région, cet officier est chargé d'élaborer une réponse fondée sur

3 Ainsi qu'au sein du commandement de la gendarmerie d'outre-mer, de la gendarmerie des transports aériens et de la gendarmerie maritime.

une analyse locale des menaces ou des risques particuliers d'exposition des entreprises. Au sein de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, le Centre de sécurité économique et de protection des entreprises (Centre SecoPE)⁴ anime le dispositif en liaison avec les autres sous-directions et services impliqués dans la protection des entreprises.⁵

Limitier les risques d'exposition par la sensibilisation.

En matière de prévention, les entrepreneurs recherchent principalement des conseils leur permettant d'identifier les vulnérabilités de leurs structures face aux atteintes physiques. Ils ont aujourd'hui parfaitement identifié le réseau des référents sûreté de la gendarmerie nationale. Ce dernier est régulièrement sollicité pour réaliser des audits, diagnostics ou consultations sûreté au profit des entreprises et ainsi les aider à renforcer la sécurité de leurs salariés, de leurs locaux et de leurs stocks. En 2020 ce sont plusieurs milliers de consultations qui ont ainsi été réalisées.

Évoquée plus haut, la demande de conseils en prévention des cybermenaces va également croissant. La création récente du commandement de la gen-

4 Créé le 1er juin 2020 au sein de la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO).

5 Les sous-directions de l'emploi de forces, la sous-direction de la police judiciaire, le pôle national de lutte contre les cybermenaces au sein de la direction des opérations et de l'emploi et le Service des Technologies et des Systèmes d'Information de la Sécurité Intérieure (STSI²).

darmerie dans le cyberspace⁶ prend en compte ces nouveaux défis.

Mais la protection des acteurs économiques ne se limite pas à prévenir les risques de vol, de dégradation, d'intrusion ou de cybermenace. Elle implique également de sensibiliser les entrepreneurs à l'existence d'autres menaces pouvant être dirigées contre leur savoir-faire, leur réputation, leur patrimoine, etc. L'organisation de conférences de sensibilisation à l'attention des entreprises permet d'aborder localement l'existence de ces risques.

Pour appuyer son message, la gendarmerie a réalisé un outil pédagogique en partenariat avec l'Institut National des Hautes Études Sécurité et Justice (INHESJ)⁷ sous la forme d'un « Jeu des 8 familles » reprenant les principales catégories d'atteintes devant appeler la vigilance des entrepreneurs.

Parmi celles-ci on distingue les atteintes physiques, les atteintes cyber, les atteintes par désorganisation ou fragilisation, les risques financiers, les atteintes au savoir-faire, les atteintes à la réputation, les fragilités humaines ou enfin les risques favorisés par les intrusions consenties⁸.

6 L'arrêté du 25 février 2020 crée et donne pour mission au commandement de la gendarmerie dans le cyberspace de « mission de piloter, conduire et animer le dispositif de la gendarmerie nationale dans la lutte contre les cybermenaces ».

7 Depuis la suppression de l'INHESJ, les actions de recherches et de formation de son département « intelligence et sécurité économiques » se poursuivent au sein l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur.

8 Jean François AUZET et Stéphane MORTIER, « La chaîne de valeur des PME/PMI, cible des atteintes à la sécurité économique », Revue de la gendarmerie nationale, n° 264, avril 2019.



La protection des entreprises est partie intégrante de la mission de sécurité.

Face à l'apparition de nouveaux risques et d'une menace diffuse, le livre blanc de la sécurité intérieure⁹ de novembre 2020 identifie clairement le besoin de protection de tous les acteurs économiques, au-delà de ceux considérés comme sensibles ou stratégiques. L'action de protection des entreprises conduite par la gendarmerie répond bien à ce besoin, jusque dans la profondeur des territoires. Son maillage territorial la place directement au contact

9 Document de prospective du ministère de l'Intérieur publié le 16 novembre 2020.

de nombreuses PME ou TPE, et parmi elles, celles qui ne sont pas totalement armées pour identifier les menaces ou qui n'ont pas forcément conscience de leur existence. Il s'agit non seulement de lutter contre les différentes formes de délinquance mais également de participer à la sauvegarde de l'activité économique sur un territoire, de prendre part au maintien des conditions permettant de sauvegarder la compétitivité des entreprises et finalement d'éviter la destruction d'emplois.

Si la crise sanitaire a donné une certaine visibilité à cette action de la gendarmerie, celle-ci est toutefois engagée en matière d'intelligence économique depuis la fin des années 1990. En 1997, avec le CDSE, elle a été à l'initiative d'un partenariat public/privé créant l'Institut d'Études et de Recherche pour la Sécurité des Entreprises (IERSE). Cet outil de formation a constitué la base du département intelligence et sécurité économiques de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité et de Justice (INHESJ) qui a poursuivi l'organisation d'une session nationale « Protection des entreprises et intelligence économique » au profit de différents acteurs publics et privés. Ce département, dirigé par un officier de gendarmerie, poursuit aujourd'hui son activité au sein de l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI)¹⁰.

Dès 2005, la gendarmerie prenait pleinement part à la politique publique d'intelligence économique (PPIE) et, à compter de 2016, à celle de sécurité économique

(PPSE)¹¹. Elle a mis alors en place des référents « intelligence économique » (IE) devenus aujourd'hui des référents SEcoPE. Formés à l'analyse des menaces d'atteintes à la sécurité économique par le Centre National de Formation au Renseignement Opérationnel (CNFRO), animés par le centre SEcoPE de la SDAO, 200 militaires sont ainsi répartis sur l'ensemble du territoire et y sensibilisent les entreprises.

Forte de cette ressource et sa connaissance des acteurs locaux, la gendarmerie participe au dispositif territorial de sécurité économique et tout particulièrement au sein des instances régionales de gouvernance de la politique publique, présidées par les Préfets. Elle y est présente aux côtés des Délégués à l'Information Stratégique et à la Sécurité Économiques (DISSE)¹² et des services de renseignement parmi lesquels la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) et la Direction du Renseignement de la Sécurité et de la Défense (DRSD), partenaires privilégiés en la matière, ainsi que le Service Régional du Renseignement Territorial (SRRT).

Preuve des enjeux revêtus par cette action de protection des entreprises mise en œuvre par la gendarmerie, l'investissement consenti chaque année dans la for-

¹⁰ Créé le 1er janvier 2021, l'IHEMI a repris les actions de formation et de recherche après la suppression de l'INHESJ.

¹¹ Le décret 2019-206 du 20 mars 2019 définit la politique publique de sécurité économique et en fixe les modalités de gouvernance.

¹² Les DISSE sont les correspondants territoriaux du service à compétence nationale dénommé « Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Économiques » (SISSE) créé par le décret décret n° 2016-66 du 29 janvier 2016 et rattaché au ministère de l'économie, des finances et de la relance. Ils sont chargés de coordonner la mise en œuvre de la politique publique de sécurité économique sous l'autorité des préfets de région.

mation de ses cadres favorise le partage d'une culture commune avec différents acteurs publics et privés. Outre la formation de ses référents régionaux à l'IHEMI,

on compte plusieurs officiers engagés dans des cursus en lien avec la matière¹³ et qui intégreront cette dimension dans l'exercice de leurs futures responsabilités.

13 En particulier au sein de l'École de Guerre Économique (EGE), de l'École Européenne d'Intelligence Économique (EEIE) ou de l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux (IFET).

LE DRAME D'ALGER

Le 24 janvier 1960, la gendarmerie mobile connaît à Alger le maintien de l'ordre le plus meurtrier de son histoire. En une demi-heure, 14 militaires de l'Arme perdent la vie, dont deux officiers, tandis qu'une centaine d'autres sont blessés. Cinquante ans plus tard, le souvenir de cet événement historique s'est estompé au sein de l'institution, alors qu'il constitue toujours un enjeu mémoriel pour les nostalgiques de l'Algérie française.

Vers la guerre civile ? Le chaudron algérois au début de l'année 1960

En janvier 1960, Alger rêve encore de maîtriser son destin. Forte du succès remporté contre les attentats du FLN en 1957, la Ville blanche croit être en mesure de peser sur la destinée nationale après avoir ramené le général de Gaulle au pouvoir en mai 1958 et renversé une République.

Cependant, le malentendu entre le chef de l'État et les partisans de l'Algérie française, apparu dès le 4 juin 1958 avec le célèbre « je vous ai compris », se dissipe brutalement lors du discours du 16 septembre 1959 sur l'autodétermination des popu-

lations d'Algérie. Ce revirement politique assombrit l'avenir des Français en Algérie. Le 18 janvier 1960, l'interview du général Massu critiquant la politique présidentielle dans le *Süddeutsche Zeitung* entraîne le rappel à Paris du « héros de la bataille d'Alger ». Cette sanction prise à l'égard du commandant du corps

d'armée à Alger est l'élément déclencheur de « l'affaire des barricades ».

Un appel à une démonstration de force est lancé pour le 24 janvier 1960 par le Front national français (FNF) dirigé par Joseph Ortiz et le Mouvement national des étudiants (MNE) de Jean-Jacques Susini. Outre les manifestants civils, les partisans de l'Algérie française peuvent compter sur les unités territoriales (UT)¹, formées de réservistes européens, ainsi que sur le soutien tacite de certains officiers marqués par la perte de l'Indochine. Ils espèrent réitérer les grands rassemblements du 6 février 1956 et du 13 mai 1958 qui ont fait vaciller le pouvoir central.

« Tombés sous les coups de ceux qu'ils étaient venus protéger »

Échaudées par la mise à sac, le 13 mai 1958, de l'immeuble du gouvernement général, les autorités réquisitionnent 17 escadrons de gendarmerie mobile, tandis que le général Challe ordonne le rappel du djebel des militaires du 1^{er} Régiment de chasseurs parachutistes (RCP) et du 1^{er} Régiment étranger parachutiste (REP).



BENOÎT HABERBUSCH

Commandant, docteur en Histoire, Directeur du département Recherche et Stratégie du CREOGN (Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale)

1 Lire Marie Dumont, « Les unités territoriales », dans Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaisse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, actes du colloque de mai 2000 à Bruxelles, Éditions Complexe, 2001, 580 p.

D'abord bon enfant, sans la foule des grands jours, l'atmosphère se durcit à mesure que l'après-midi avance. À 17 heures, le lieutenant-colonel Debrosse reçoit l'ordre de faire descendre 15 EGM vers le « plateau des Glières » dans une action coordonnée avec le 1^{er} RCP et le 1^{er} REP devant déboucher à partir de deux boulevards perpendiculaires.

Les 1 074 gendarmes mobiles progressent en deux colonnes le long des escaliers avec leur armement non approvisionné. C'est au moment où les premiers éléments arrivent au contact des manifestants, face à la Grande Poste, que des détonations déclenchent une fusillade nourrie contre les gendarmes mobiles. « À qui revient la responsabilité de l'ouverture du feu ? s'est interrogé l'historien Jacques Frémeaux. Cela est bien difficile à dire, mais il est peu probable que la gendarmerie - troupe habituée au maintien de l'ordre - ait tiré la première. »². Les travaux du colonel (er) Francis Mézières, publiés en 2018, confirment l'absence d'ouverture du feu initiale par les gendarmes³.

Les tirs croisés proviennent des immeubles édifiés le long des boulevards Laferrière sud et nord, mais aussi de la caserne des Douanes, située en hauteur, ainsi que de la terrasse de la Grande Poste. Plusieurs manifestants sont eux-mêmes touchés par ces tirs fratricides. Pendant 37 minutes, les gendarmes mobiles sont soumis à ce feu

nourri. Leurs onze tirs de légitime défense (69 balles), tous identifiés, témoignent de leur stricte discipline au feu. Les armes ne se taisent qu'après l'arrivée tardive des parachutistes acclamés par la foule.

Le bilan s'élève à 14 tués et 119 blessés du côté des gendarmes contre 8 tués et 51 blessés du côté des manifestants⁴. Lors de la cérémonie d'accueil des cercueils des gendarmes, le 18 février 1960 à Marseille, le lieutenant-colonel Debrosse résume ce sentiment de gâchis : « C'est bien ce qu'il y a de plus tragique, dans ces événements : les gendarmes mobiles, venus pour la plupart de la frontière de l'Est et ayant accompli plusieurs séjours en Algérie, sont tombés sous les coups de ceux qu'ils étaient venus protéger »⁵.

4 La liste des tués chez les gendarmes s'établit ainsi :
 - le lieutenant Maurice Castaing de l'escadron 3/6 de Sélestat ;
 - le lieutenant Jean-Marie Ejarque, le maréchal des logis-chef Antoine Monciaud et le Gendarme Alexandre Tinet de l'escadron 5/8 de Moulin ;
 - l'adjudant Edouard Geeraert de l'escadron 3/6 bis de Saint-Mihiel ;
 - le maréchal des logis-chef René Milon de l'escadron 4/3 de Saint-Servan-sur-Mer ;
 - le gendarme Jean Lemaître de l'escadron 4/1 bis du Plessis-Robinson ;
 - le maréchal des logis-chef Jean Franiatte ainsi que les gendarmes Claude Chesnau et Maurice Robert de l'escadron 1/6 bis de Verdun ;
 - le gendarme Paul Morin de l'état-major du groupe 1/3 d'Argentan ;
 - le gendarme Lucien Cais de l'escadron 2/10 de Maison Carrée ;
 - les gendarmes Marcel Carmagnat et Jean-Pierre Lefin de l'escadron 1/10 d'Alger.

Les civils tués sont : Raphaël Ballester, Eugène Bevilacqua, André Eychenne, Roger Hernandez, Marcel Molinier, Jean Roch, Sigmund Rybicky et Jean Salami.

5 Revue d'études et d'informations, n° 43, 1^{er} trimestre 1960, p. 33.

2 Jacques Frémeaux, « Les barricades d'Alger (24 janvier – 1^{er} février 1960) », dans Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur (dir.), *La barricade*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1997, p. 497-511.

3 Francis Mézières (colonel er), *Alger, 24 janvier 1960, Genèse du suicide de l'Algérie française*, 2 tomes, Planéze, 2018, 906 p. et 886 p.

L'enquête et le procès

Aussitôt après la fusillade, deux informations judiciaires distinctes sont ouvertes à partir de la métropole et d'Alger. Ce doublon entraîne de nombreux inconvénients et une perte de temps. Quatre groupes d'enquêteurs sont constitués avec un renfort d'officiers de police métropolitains. Malgré les moyens déployés, l'instruction judiciaire vire au fiasco en raison de la difficulté à identifier les tireurs et de la pollution de la vaste scène de crime où les constatations ne débutent que neuf jours après le drame.

Le procès de barricades se déroule du 3 novembre 1960 au 2 mars 1961 dans la grande salle d'assises du Palais de justice de Paris devant le Haut tribunal militaire de Paris. Sur le banc des accusés se trouvent 15 des 20 inculpés. Les activistes de l'Algérie française détournent vite les débats au profit de leur cause politique en jetant les bases de nombreux mythes véhiculés par la suite : l'achèvement tragique d'une manifestation pacifique, le déclenchement provocateur du feu par les forces de l'ordre, les tirs fratricides entre des gendarmes mobiles « dopés à l'alcool »... Un journal suisse note que les conjurés sont les mêmes qui avaient fomenté le soulèvement du 13 mai 1958 avant de conclure que seuls « les conjurés qui échouent sont châtiés ». Les trois responsables du service d'ordre, le général Coste, le colonel Fonde et le lieutenant-colonel de gendarmerie Debrosse sont soumis à des questions incessantes des avocats des accusés destinées à les rendre responsables de la fusillade.

Le procès se déroule dans une atmosphère tendue marquée en décembre 1960 par la

fuite en Espagne de Pierre Lagailarde, de Jean-Jacques Susini et de Marcel Ronda ainsi que les troubles à Alger lors de la visite du général de Gaulle. Le verdict du 2 mars 1961 consacre l'acquittement de tous les accusés restés présents. La plus lourde sentence, prononcée par contumace, pèse sur l'un des six fugitifs, Joseph Ortiz, qui est condamné à la peine de mort.

Il ne faut que quelques mois pour voir réparaître une grande partie des accusés et des témoins de la défense du procès des barricades dans les rangs de la nouvelle Organisation armée secrète (OAS), fondée à Madrid le 11 février 1961 par Lagailarde et Susini puis reconstituée à Alger avec des militaires après l'échec du « putsch des généraux » du 22 avril 1961.

Une mémoire sous influence ? Les accommodements avec l'histoire face à la discrétion institutionnelle

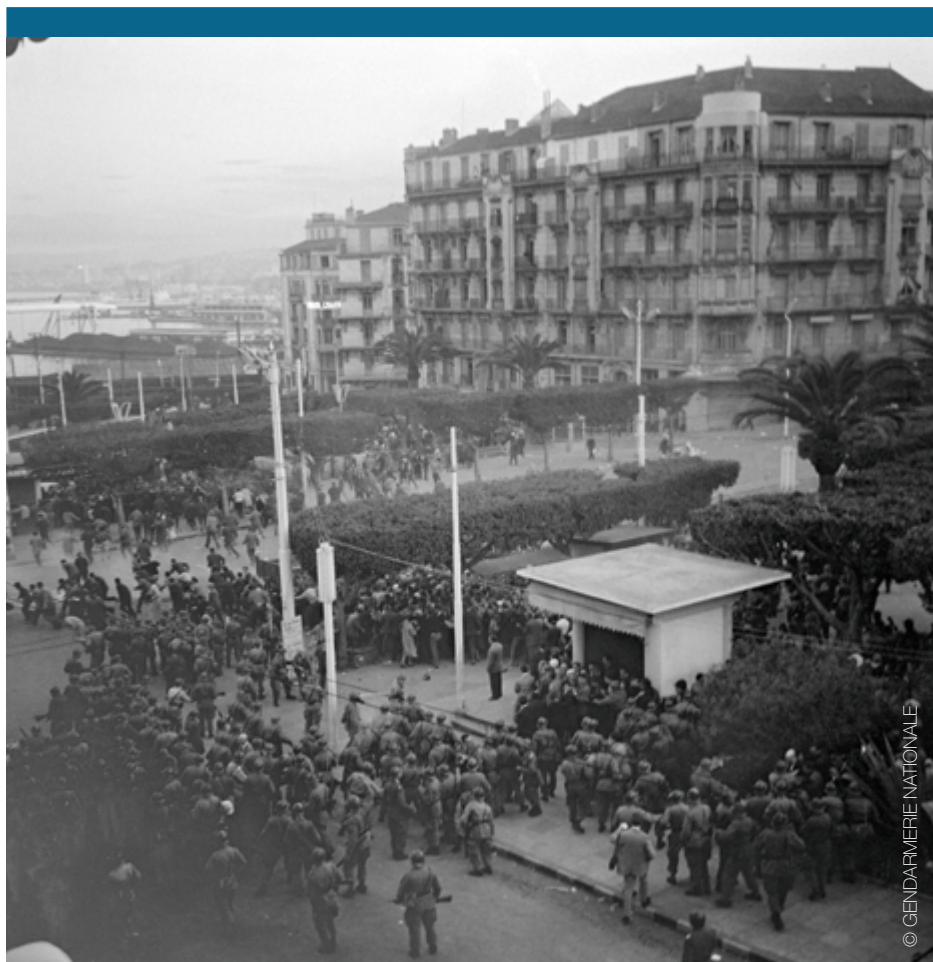
Les activistes de l'Algérie française s'accaparent très tôt la mémoire de la fusillade du 24 janvier. Dans les jours qui suivent l'événement, un drapeau taché de sang est érigé sur les barricades, tandis que fleurissent des panneaux « Ici est tombé... ». Les gendarmes tués sont vite ignorés par la presse locale. Au cours des années suivantes et surtout après l'indépendance se forge une mémoire identitaire reposant sur une reconstruction des faits historiques. Dès 1961 paraît un réquisitoire favorable aux accusés⁶. Quelques décennies plus tard, les réseaux sociaux perpétuent cette mémoire à vif contre les forces légales. En janvier 2019,

6 *Le procès de l'Algérie française dit « des barricades »*, Paris, Édition spéciale du Charivari, sd, 1961, 64 p.

la revue *Le Casoar* sert encore de tribune à l'un de ces anciens officiers acquis aux émeutiers du 24 janvier 1960.

Passée l'émotion relayée par la presse corporative de l'époque, ce sujet historique

a suscité peu d'intérêt dans les rangs de la gendarmerie nationale jusqu'à l'œuvre produite par un ancien officier de l'Arme, le colonel (er) Francis Mézières.



© GENDARMERIE NATIONALE

Le plateau des Glières à Alger lors de la journée tragique du 24 janvier

À travers un double volume de 1 792 pages, cet ancien instructeur de Saint-As-tier a mené une enquête minutieuse pour reconstituer les faits et retracer le parcours des principaux protagonistes. Il a aussi établi un bilan détaillé qui permet de dépasser certaines approximations⁷. L'ouvrage a été signalé sur le site de la Société française d'histoire des Outre-mers (SFHOM) à l'initiative de Jacques Frémeaux le 27 février 2019 (<http://sfhom.com/spip.php?article/2876>), puis il a fait l'objet d'un compte rendu détaillé, publié le 17 mars 2019 sur le site Criminocorpus (<https://journals.openedition.org/criminocorpus/5854>) par le spécialiste de l'histoire de la gendarmerie Jean-Noël Luc⁸.

Au sein de l'institution, la mémoire des victimes s'est perpétuée de manière discrète sous plusieurs formes. Aucun des deux officiers tués n'est devenu le parrain d'une promotion de l'EONG mais le lieutenant Ejarque a donné son nom à une rue de Portiragnes, où il a été enterré, et à la caserne de gendarmerie de Pézenas en décembre 2010. Par ailleurs, tous les sous-officiers tués ont été honorés entre 1989 et 2006 par des baptêmes de promotion d'écoles de sous-officiers

de l'Arme⁹. Trois d'entre eux ont aussi donné leur nom à des casernes : le quartier Lemaître à Melun (1978), la brigade Milon à Dinard (1990) et la caserne Cais à Cannes (2009).

La fusillade du 24 janvier 1960 marque une rupture dans les rapports des pieds noirs avec la métropole. Pour la première fois, le bras de fer engagé avec le pouvoir central n'a pas permis de l'ébranler. Les complicités de l'armée prolongent encore pour un temps l'illusion d'un soutien indéfectible qui se dissipe complètement après le putsch des généraux d'avril 1961. Au fil du temps, cet événement historique a investi le champ mémoriel des nostalgiques de l'Algérie en se caractérisant par une victimisation au prix de la déformation de la réalité. Emmanuel Jaulin note aussi que cet événement marque « un tournant dans les relations entre la gendarmerie et l'armée de terre »¹⁰, dont les effets délétères vont se faire sentir durant plusieurs années.

Au sein de la gendarmerie nationale, ce souvenir a été progressivement occulté en raison d'une difficulté à aborder certaines périodes comme l'Occupation ou la décolonisation. Mais le discours d'inauguration du monument aux morts de la Gendarmerie Mobile par le Major Général Bruno Joc-

7 Francis Mézières rectifie ainsi le bilan avancé dans certains travaux comme celui de Marc-Olivier Gavois, « Le bilan de la fusillade du 24 janvier 1960 genèse d'un mythe? », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 328-329, 2000, p. 267-276.

8 Le compte rendu du professeur Jean-Noël Luc a été publié la revue *Le trèfle* (Société d'entraide des élèves et anciens élèves de l'École des officiers de la gendarmerie nationale), n° 153, avril 2019.

9 La liste des parrainages s'établit ainsi :

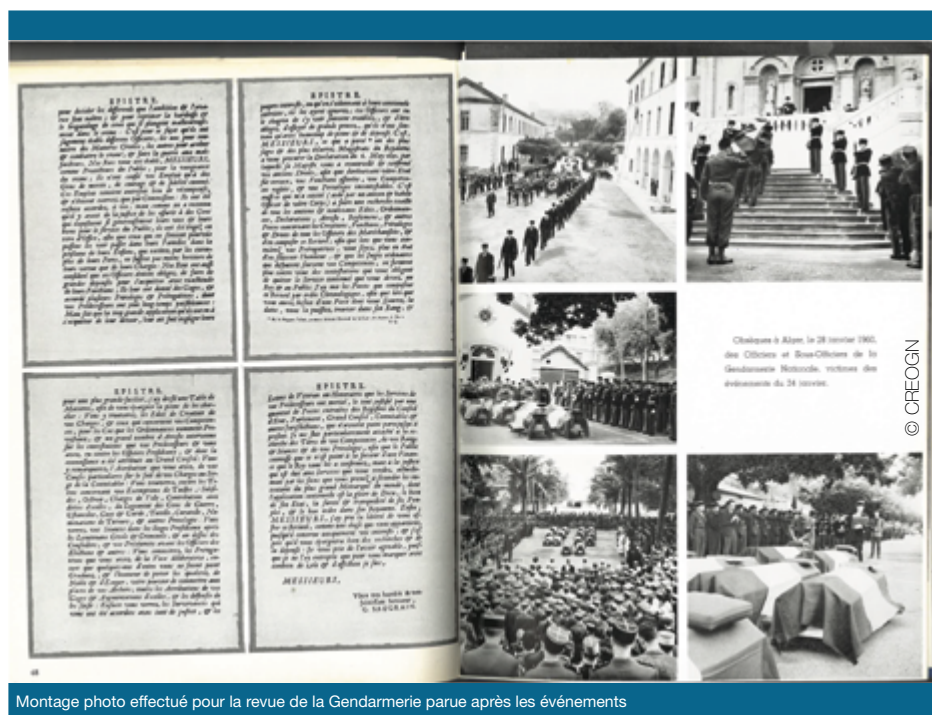
- Maisons-Alfort : 49^e promotion MDLC Milon (1989),
- Montluçon : 205^e promotion GD Carmagnat, (1998), 206^e promotion GD Cais (1998), 208^e promotion MDLC Monciaud et 230^e promotion GD Tinet (2001),
- Châtelleraut : 287^e promotion GD Lemaître (1999), 288^e promotion ADJ Geerart (1999),
- Chaumont : 375^e promotion GD Lefin (1998), 379^e promotion GD Robert (1999), 385^e promotion MDLC Franiatte (2001), 414^e promotion GD Morin (2006),
- Châteaulin : 4^e promotion GD Chesneau (2003).

10 Emmanuel Jaulin, *La gendarmerie dans la guerre d'Algérie*, Paris, Lavauzelle, 2009, p. 266-280.

kers en mai 2021 est venu sans ambiguïté remettre au cœur la mémoire des sacrifiés du 24 janvier 1960. La gendarmerie entend reprendre en main cette page sanglante, afin de rétablir la vérité et mettre à l'hon-

neur des gendarmes qui n'ont pas failli et ont été au bout de leur mission.

Il importe de transmettre aux jeunes générations de gendarmes le sens du légalisme, la discipline au feu et l'esprit de sacrifice de leurs aînés.



Montage photo effectué pour la revue de la Gendarmerie parue après les événements

LA NAISSANCE DE LA GENDARMERIE SCIENTIFIQUE AU SERVICE D'UNE VÉRITÉ JUDICIAIRE

La petite histoire sur 30 années de construction de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN)¹.

Le retard de la France à la fin des années 80¹

La France découvrira durant les années 80, au travers de nombreuses affaires judiciaires médiatiques, sa faiblesse scientifique dans la recherche des preuves au procès pénal, ainsi que l'importance de l'expertise scientifique dans la résolution des affaires criminelles récentes, la relance d'affaires anciennes mais aussi afin d'éviter les erreurs judiciaires que les techniques policières de la recherche de l'aveu à tous prix pouvaient générer.

De manière emblématique en Angleterre, en 1987, sera arrêté et condamné



PATRICK TOURON

Général de division, commandant le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) à Pontoise

Colin Pitchwork un meurtrier et violeur en série. Il est confondu par son empreinte génétique (DNA « fin-gérprint » en anglais), nouvelle technique mise en œuvre par la police anglaise, suite aux travaux de Alex Jeffreys biologiste de l'université de Leices-

ter. Le choc est mondial dans l'univers policier de l'investigation judiciaire, car l'auteur est confondu par son ADN et reconnaît les faits qui lui sont reprochés dont le meurtre et le viol d'une jeune adolescente de 13 ans en 1983 (la police disposait du sperme de l'auteur, en traces relevées sur le corps) et pour lequel un suspect Richard Buckland avait été arrêté et avait reconnu par aveu ce crime², qu'il n'avait pas commis, sans qu'aucune preuve matérielle puisse étayer le dossier. Le besoin d'expertise scientifique et l'affaiblissement de la valeur de l'aveu dans la conduite de l'enquête judiciaire feront consensus en France avec l'affaire « Gregory » à cette même époque.

Ce sera au travers la loi de modernisation de la police du 26 juin 1985, à l'initiative de Pierre Joxe³ alors ministre de l'Intérieur, que les forces de sécurité intérieure vont obtenir les moyens d'une réforme structurelle et d'une mise à niveau de leur capacité d'investigation judiciaire sur plusieurs années⁴. La « police scientifique »

2 Voir l'excellent dossier : « la révolution des empreintes génétiques », numéro 334, mai 2021, les amis de la gendarmerie.

3 À la suite du rapport du contrôleur Général Jacques Genhial qui deviendra le premier patron de la sous-direction de la PTS

4 <https://www.vie-publique.fr/discours/154726-conseil-des-ministres-du-26-juin-1985-la-modernisation-de-la-police>

1 La vérité à ses sciences, 30 ans d'expertise et de sciences forensiques, 288 p l'IRCGN : ISBN : 978-2-9565174-1-2

française, en pointe au début du vingtième siècle s'est progressivement laissée distancer techniquement, pour arriver à ce constat que la France de la fin des années 80⁵ a « marqué le pas ». Historiquement la France avait pourtant largement contribué à l'identification des criminels avec Alphonse Bertillon, qui mit en place l'anthropométrie judiciaire dès 1882 et avec les travaux de théorisation du fait criminel par Edmond Locard⁶, créateur du laboratoire de police scientifique de Lyon en 1910. La direction générale de la police nationale confirmera son ambition avec la création en 1943⁷ d'un « service de police technique relevant de la direction générale de la police nationale chargé de rechercher et d'utiliser les méthodes scientifiques propres à l'identification des délinquants » s'appuyant sur quatre laboratoires (Lille, Lyon, Marseille et Toulouse), en plus de celui de Paris.

Naissance d'un Institut de Sciences Forensique en Gendarmerie (IRCGN)

La gendarmerie profite de ce vent de réforme de cette fin des années 80 pour structurer ses propres capacités judiciaires techniques d'appui aux enquêteurs. Elle regroupe ses moyens au centre technique de la gendarmerie nationale (CTGN) à Rosny-sous-Bois, qui comprend déjà de nombreuses structures scientifiques : la sous direction télécom informatique (SDTI), le service technique d'information de la

gendarmerie (STIG), le service technique de renseignement judiciaire et de documentation (STRJD). C'est la création de la section technique d'investigation criminelle de la gendarmerie (STICG) en 1987. Confiée à un jeune capitaine polytechnicien, le capitaine Serge CAILLET, elle propose une organisation résolument ambitieuse dans ses missions.

L'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) voit donc le jour le 24 octobre 1990 par décision ministérielle. Il se positionne comme le sixième laboratoire de « gendarmerie scientifique » en complément des cinq laboratoires inter-régionaux de « police scientifique » déjà présents en France.

L'IRCGN⁸ affiche dès sa création une organisation scientifique qui se veut pluridisciplinaire, car nul ne connaît l'indice pertinent qui permettra la résolution d'une affaire. Fort de sa maîtrise à ce jour de 70 domaines de compétence scientifique différents, dont certains uniques en France comme le département véhicule (de l'accidentologie à l'exploitation des calculateurs), la médecine légale forense, l'entomologie légale, l'identification de tous les produits de marquage codé, une bibliothèque de plus de 10 000 armes et d'un million de munitions, etc., l'IRCGN représente dès sa création le cauchemar des criminels. Il dispose rapidement des meilleures technologies afin de pouvoir les déployer partout en France métropole et en outre-mer, orienté vers l'excellence scientifique,

5 *Evolution de l'expertise en police scientifique* (1988-2008) par Isabelle Bergerat, Experts numéro 78, mars 2008, pp 25 à 26.

6 Le principe de Locard énonce que : « lorsqu'un acte criminel est commis le responsable laisse des traces de sa présence et emporte avec lui des traces du lieu où il se trouvait ».

7 <https://www.police-scientifique.com/historique>

8 https://fr.wikipedia.org/wiki/Institut_de_recherche_criminelle_de_la_Gendarmerie_nationale

afin de garantir une fiabilité⁹ dans tous les résultats rendus à la justice. Cette organisation¹⁰ voit son épanouissement grâce à un accompagnement de la direction générale de la gendarmerie dans sa politique de ressource humaine, son appui dans le domaine budgétaire et son soutien dans l'administration de la recherche et de la valorisation.

Dès le début la gendarmerie, par le biais de son concours d'officiers recrutés sur titre, sélectionne des scientifiques de haut niveau qui vont lui permettre d'atteindre l'excellence. « Gendarmes intégrés » par leur passage à l'EOGN, ils alternent des postes techniques longs, avec des postes opérationnels, permettant une fongibilité des scientifiques au processus opérationnel et évitant le rejet de leurs pairs par une position « hors sol ». Les experts, en plus de leur haute compétence, doivent développer leur collectif et respecter le travail des autres experts travaillant avant ou après eux sur des indices, afin de concourir collectivement au meilleur résultat. L'humilité doit être leur autre grande qualité.

La recherche de l'excellence au travers une organisation vertueuse et exigeante

Ainsi l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale¹¹ se construit-il progressivement autour des besoins définis supra selon les quatre missions majeures que sont :

- effectuer, à la demande des officiers de police judiciaire (OPJ) et des magistrats, des examens techniques ou scientifiques, ainsi que des expertises à la demande exclusive des magistrats. Ces différents travaux, exécutés conformément aux règles de la procédure pénale, donnent lieu à l'établissement de rapports (environ 200 000 par an) ;
- apporter aux directeurs d'enquête en cas de besoin, crimes graves ou catastrophes, le soutien nécessaire au bon déroulement des opérations de prélèvement technique et scientifique (PTS) ou d'aide à l'identification des victimes. Ce sont en moyenne 2 équipes projetées par jour ;
- concourir directement à la formation des techniciens en identification criminelle, des magistrats et à la formation des enquêteurs (de tous les niveaux) ;
- poursuivre, dans tous les domaines des sciences forensiques¹², les recherches

9 L'IRCGN met à disposition des capacités d'expertise uniques en France. Accrédité sur 130 méthodes, par l'organisme français d'accréditation COFRAC (portées n° 1-1916 et 8-2527 disponibles sur www.cofrac.fr), il regroupe sur un seul site toutes les activités liées à la criminalistique.

10 Tournon, P., « le modèle forensique de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) », revue francophone des laboratoires, numéro 489, février 2017, pp 25-35

11 <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/actus/rapport-d-activite-2020> ; le rapport d'activité 2020 du Pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale intégrant les chiffres clés, les nouveautés et des focus sur les activités du laboratoire pluridisciplinaire de l'Institut de recherche criminelle #IRCGN et du Service central de renseignement criminel #SCRCGN .

12 <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/forensique/188522> ; Relatif à une méthode scientifique utilisée pour éclairer les circonstances d'une affaire judiciaire : La gendarmerie dispose d'une expertise forensique.



Laboratoire de génétique à l'IRCGN

rendues nécessaires par le développement des techniques d'investigation criminelle (plus de 60 projets, dont dix européens et trois brevets).

Les experts de l'IRCGN, ne conduisant pas d'enquêtes judiciaires par eux-mêmes et, se devant de conserver, dans le rendu de leurs travaux scientifiques, une totale indépendance, tant vis-à-vis du magistrat que de l'enquêteur, perdent, à leur arrivée à l'IRCGN, leur habilitation OPJ¹³. Néanmoins pour des raisons liées à leur militarité, les experts sont habilités secret et très secret afin de pouvoir traiter les dossiers scientifiques les plus sensibles que l'État souhaite leur confier. Le ministère de l'Intérieur

dispose ainsi avec l'IRCGN d'une compétence scientifique pluridisciplinaire, fiable, ouverte sur le monde académique¹⁴ et le réseau des laboratoires européens de sciences forensiques (ENFSI).

Très rapidement, l'organisation de l'IRCGN s'est construite autour des besoins des enquêteurs de la gendarmerie, des compétences humaines et des contraintes techniques, en départements « d'expertises ». Une structure reposant sur 16 départements scientifiques, découpés en tant que de besoin en unités d'expertises hyper spécialisées (par exemple, le département « incendie, explosif et environnement » comprend, pour des raisons d'optimisation

13 L'article 12 du CPP place les OPJ sous la direction du procureur de la république ce qui n'est pas compatible avec l'exercice indépendant de l'expertise scientifique.

14 <http://www.cpu.fr/actualite/les-universites-et-la-gendarmerie-un-an-de-cooperation-et-un-accord-cadre-renouveau/>

du parc analytique et de connaissance de la matière, trois domaines distincts) s'est rapidement imposée. Les départements sont eux-mêmes regroupés par quatre au sein de divisions criminalistiques spécialisées par domaine (identification humaine, biologie génétique, physique et chimie, et ingénierie numérique.

L'IRCGN a de plus construit deux unités projetables originales. Il s'agit d'unités d'investigation criminelle (dont une en environnement NRBC)¹⁵ ou d'identification de victimes¹⁶ y compris en zone de guerre, à même de gérer les scènes complexes au plus proche des enquêteurs et des besoins. Ces équipes, de manière à être parfaitement adaptées à chaque investigation à conduire, sont construites sur mesure, au regard de la nature de la scène d'investigation à étudier¹⁷ (accident de la circulation, crime par arme à feu, incendies, explosions, etc.) ou pour procéder à l'identification de victimes de catastrophes (UGIVC avec odontologue, expert empreinte, généticien ou médecin). Elles sont composées d'experts choisis et formés à la projection dans chaque département de l'IRCGN. Un service d'assurance qualité vient enfin consolider l'ensemble afin de garantir la fiabilité de nos résultats et le

maintien des savoirs, au travers d'une accréditation de nos méthodes, résultats et experts selon l'exigeante norme ISO CEI 17025¹⁸. L'IRCGN est un laboratoire de sciences forensiques composé de plus de 160 experts (officiers, sous-officiers ou civils) habilités à rendre des expertises judiciaires, avec 69 experts inscrits auprès de la cour d'appel de Versailles et onze agréés par la cour de cassation

Pour l'IRCGN, un résultat scientifique¹⁹ est réfutable, démontrable, délivré avec une incertitude de mesure connue, c'est une méthode publiée, et dont la technique est reconnue par la communauté scientifique. Nous travaillons pour la recherche de la vérité au procès pénal et, à ce titre, étant amenés à présenter nos résultats scientifiques à des non-spécialistes, nous ne devons en aucun cas les induire en erreur ou instiller un doute par une explication d'un résultat qui ne serait pas compréhensible. Cet aspect, souvent méconnu, du travail des experts de l'IRCGN, consistant à expliciter son résultat au tribunal, est fondamental pour nous et pour les justiciables, qui doivent avoir confiance aux experts de la gendarmerie.

Le sentiment du devoir accompli

Ainsi la gendarmerie met à disposition de la justice et du ministère de l'Intérieur :

- une expertise forensique sur l'ensemble du spectre des indices susceptibles d'intéresser les enquêteurs,

15 Ponsel G, Fillon C, Schuliar Y (2011) IRCGN, Recommandations pour la prise en charge et l'identification des victimes décédées suite à une catastrophe de type nucléaire radiologique-biologique-chimique (NRBC). La revue de médecine légale n° 2 : 94-107

16 Gaudry E, Dourel L, Conigliaro A, Georget C, Desbrosse X, Hubac S (2017) *L'identification de victimes de catastrophe : une approche scientifique pluridisciplinaire*. Revue Francophone des Laboratoires n° 489 : 41-57.

17 Unité d'investigations et d'identification (UII), <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/ircgn/l-unite-d-investigations-et-d-identification-u2i>

18 LAB REF 02 (COFRAC) : Exigences pour l'accréditation des laboratoires selon la norme NF EN ISO/CEI 17025

19 L. Faigman « *The daubert revolution and the birth of the modernity : managing evidence in the age of science* », UC Davis Law Review. Vol 46. N°3 2013.



Projection de l'équipe UGIVC sur un crash au Mali

- des experts gendarmes projetables en tous lieux et tous temps afin d'apporter un savoir susceptible d'orienter les enquêteurs quant aux causes possibles, et d'apporter leur expertise dans de nombreux domaines scientifiques.

Cet ensemble, regroupé sur un même site dont le décroissement favorise une innovation créatrice, positionne l'IRCGN sur le haut du spectre des Instituts de Sciences Forensiques mondiaux²⁰.

Détentrice de plusieurs brevets, conceptrice de nouveaux équipements, porteuse et associée à de très nombreux projets de recherche européens (pour plusieurs millions d'euros), la gendarmerie

scientifique est parfaitement intégrée dans l'écosystème de la recherche française²¹ au travers de ses nombreuses collaborations. Disposer d'une telle capacité d'expertise scientifique, regroupée en un même lieu, permet d'appréhender les scènes de crime avec méthode et sérénité, mettant ainsi toutes les chances du côté des enquêteurs qui la sollicitent, pour faire parler les indices nécessaires à la manifestation de la vérité.

L'IRCGN n'est pas seulement une accumulation d'expertise et de technologies (photo laboratoire de chromatographie), c'est aussi une structure unique par sa pluridisciplinarité, construite dans l'environnement organisationnel de la gendarmerie

20 Numéro spécial GEND info : *Criminalistique, le futur dès à présent*, janvier-avril 2021.

21 Dossier Pour la Science, numéro 70, janvier-mars 2011, et Hors série science et vie, numéro 296, juillet 2021, articles des experts de l'IRCGN.

nationale, qui pratique l'expertise judiciaire et qui conduit des travaux de recherches appliquées ou expérimentales. Il est original par la richesse de son modèle multidisciplinaire en technique et d'expertise localisée sur un même site, par sa capacité de projection, en quelques heures, de gendarmes experts en tout point du globe, mais aussi par sa capacité à s'intégrer dans une chaîne opérationnelle gendarmerie²² ou alors d'intégrer d'autres spécialistes ou experts dans ses équipes. Sa naissance s'est opérée à partir du constat d'un manque de capacité dans l'exploitation des indices découverts sur les scènes de crime en France. L'IRCGN a su, progressivement, méthodiquement construire une identi-

té forte marquée du sceau de la rigueur scientifique, de la fiabilité de ses résultats au travers son processus d'assurance qualité, de la grande qualité des personnels y servant²³ (producteur de nombreux travaux scientifiques), de la capacité d'offrir un appui opérationnel solide et adapté, et de la faculté d'innovation et de créativité continue. Ses résultats²⁴ après trente années d'expertises sont ses meilleurs ambassadeurs.



Installation de l'équipe UGIVC au Mali en plein milieu du désert

22 www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2015/Crashde-l-avion-de-lacompanie-germanwings/Crash-du-vol-Germanwings-Des-gendarmes-temoignent

23 PORTES J.C., *Les experts du crime*, EAN : 9782824617916, novembre 2020.

24 <https://www.gendinfo.fr/enquetes/2020/retour-sur-l-affaire-encrochat>

« LE COMCYBERGEND TOUT SEUL NE SERA RIEN »

Le Commandement de la gendarmerie dans le cyberspace, a été créé fin février et lancé de façon opérationnelle le 1er août de cette année. Il correspond à une volonté très forte, très claire du directeur général de la Gendarmerie, le Général d'armée Christian Rodriguez, de regrouper l'ensemble des forces cyber de la mission gendarmerie sous un seul chef, sous un commandement unique.

La volonté du Directeur Général était de se baser sur quatre grandes lignes directrices :

- performances,
- lisibilité,
- cohérence,
- simplicité.

En créant ce grand commandement et en le rattachant directement au directeur général, la gendarmerie crée une structure lisible, un fonctionnement éminemment transverse avec des interactions permanentes entre l'ensemble des acteurs. La cohérence veut que le champ d'action confié au Comcyber va de la prévention jusqu'à l'investigation. Ce qui induit une vraie synergie entre les acteurs et un gage d'efficacité, de meilleures performances. Nous appliquons dans le domaine cyber



MARC BOGET

Général de division,
commandant de la
Gendarmerie dans le
cyberspace

ce qui fait notre force, un principe de poupées russes d'agrégation de ressources, la capacité qu'a la gendarmerie de monter en puissance en fonction de la complexité de l'affaire. Une affaire peut démarrer avec des

enquêteurs au niveau des unités élémentaires. Si jamais ils n'y arrivent pas parce que c'est trop compliqué, c'est l'échelon départemental qui vient et qui agrège ces ressources. Cet échelon départemental est lui-même coordonné par l'échelon régional avec les onze antennes du C3E au sein des SR. Et enfin, si jamais on est vraiment sur un dossier très complexe, c'est la pointe de diamant de l'échelon central qui va intervenir, avec des enquêteurs et des experts techniques chevronnés.



Écusson du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace

Cette recherche de cohérence et de performance pose les bases du futur Service à Compétence Nationale voulu par le mi-

nistre de l'Intérieur, pour lequel il a mandaté le Directeur Général de la Gendarmerie. Ce SCN sera une unité mixte police-gendarmerie.

Il faut distinguer deux grands objectifs :

- une vision ministérielle de très haut niveau sur l'état de la menace, la préparation de l'État, la crise, la formation, les mutualisations des acquisitions, etc.
- un pilier judiciaire, car le SCN aura une compétence judiciaire sur le très haut du spectre.

Il me faut préciser de manière très claire que le service n'a pas vocation à prendre la direction d'enquêtes en propre mais bien de venir en co-saisine, pour appuyer avec des enquêteurs chevronnés et des experts techniques, les directeurs d'enquête policiers ou gendarmes. La crise du coronavirus, avec ses différentes phases de confinement, a entraîné une dématérialisation généralisée. Elle a démontré, si c'était nécessaire, l'importance de fédérer, de coordonner et de collaborer entre forces.

Le Comcybergend a quatre missions :

- stratégie et partenariat,
- prévention et proximité numérique,
- investigations,
- appui technique aux opérations numériques.

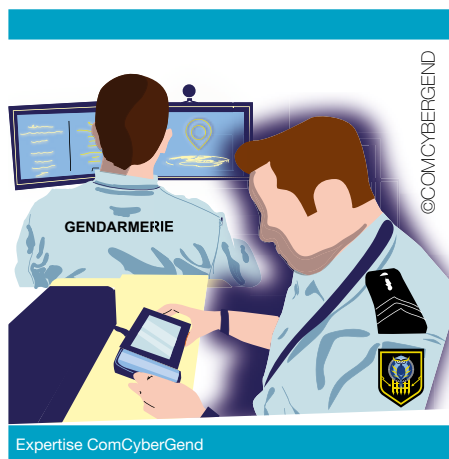


Logo ComCyberGend

J'en reviens à la fameuse pyramide que j'évoquais plus haut. L'Unité élémentaire est coordonnée par l'échelon départemental, lui-même coordonné par l'échelon régional, puis par l'échelon centre. Le Comcybergend, c'est 7 000 cyber-enquêteurs, ce qui représente une force de frappe non négligeable. Nous nous appuyons sur ce qui fait aussi la spécificité et la force de la gendarmerie nationale, son allonge dans les territoires. Les 7 000 enquêteurs, ils sont répartis dans tous les départements de France, en métropole comme outremer. Ce maillage territorial, ce maillage cyber, allié avec cette capacité d'agrégation de ressources, me permettent une montée rapide en compétences et en puissance, face à la problématique cyber qu'on rencontre à un instant T. C'est exactement le même modèle que celui qu'on en PJ classique, mais dans le monde cyber.

Sur le volet prévention, l'action est encore enrichie, renforcée, au travers de multiples partenariats soit existants, soit à venir. J'ai trois cibles prioritaires en l'occurrence : les

élus, les acteurs économiques et la population au sens large. Nous avons commencé à travailler avec les associations et les structures représentant ces différentes cibles prioritaires et je me dois de constater l'excellent état d'esprit que je rencontre. Ils sont tous convaincus de l'importance de travailler ensemble sur ce sujet, notamment avec les gendarmes. Travailler en amont, c'est leur faire prendre conscience du danger et les conseiller, les aider à se protéger d'attaques futures.



Expertise ComCyberGend

À l'inverse, lorsque nous agissons sur le post-incident, il faut identifier et interpeller les auteurs des faits. C'est grâce à des enquêteurs et des experts techniques partout sur le territoire, capable de prendre des sujets complexes. Nous pouvons en permanence avoir des messages de prévention adaptés à ce que l'on constate dans les enquêtes judiciaires. Mais aussi, à l'inverse, des enquêtes judiciaires d'initiative déclenchées par les signaux faibles qui remontent des actions de prévention.

Dans le cadre du plan Gend 2024, le directeur général a voulu mettre un accent très fort sur nos capacités numériques.

Premièrement, en recrutant a minima 40 de nos officiers comme ayant un profil scientifique. Or, dès cette année, nous sommes à plus de 50. À court terme nous cibons le passage de 7 000 cyber-enquêteurs à 10 000. Quand je suis rentré en gendarmerie, on n'était pas du tout sur ce portage-là. À l'époque, le cœur du recrutement était constitué de juristes et de littéraires. Les scientifiques comme moi étaient plutôt considérés comme des gens bizarres, qu'on ne comprenait pas très bien. C'est désormais complètement derrière nous, on est vraiment sur une nouvelle ère.

Deuxièmement, le général Rodriguez a lancé les E-Compagnies : Ce sont des formations spécifiques au sein des écoles de sous-officiers, à destination des personnels identifiés comme ayant une appétence numérique. Classiquement un élève gendarme « classique » entend parler de numérique sur 7 à 8 % de son temps de formation. Dans une E-Compagnie, ce chiffre monte à 30 %.

Troisièmement, il a été créé une branche de gestion spécifique pour le cyber au niveau Ressources Humaines. Désormais, l'ensemble des personnels va être regardé et suivi avec une dominante cyber. Le but est de travailler sur les parcours de carrière, sur les formations, sur les capacités, pour faire monter en compétence les gendarmes et être capable d'irriguer toute la chaîne. Si j'emploie une expression cyber, je dirais que l'on va surveiller la « mise à jour », on va travailler dans la durée pour identifier les

profils. Le but est de progresser, de pouvoir dire à un gendarme : « Vous avez besoin de telles capacités, on va vous envoyer en formation, vous êtes une connaissance terrain, on va vous envoyer sur le terrain, puis après, vous viendrez prendre un poste plus important. » C'est une vraie gestion de carrière. C'est ce qui existe pour des pharmaciens, les chimistes, dans le cadre de l'IRCGN¹, et pour la partie système d'information au sein du STSIS². Désormais, il y a une troisième branche qui est le cyber qui se hisse au niveau.

Il faut insister sur la densité, la richesse, de l'écosystème. Ma conviction est que si on ne travaille pas en collaboration les uns avec les autres, on n'arrivera à rien. Le Comcyber tout seul ne sera rien, comme chaque autre acteur isolé. Nous travaillons avec l'autorité judiciaire, parce que nous agissons sous sa direction, avec les services de la Police Nationale, des douanes, les entreprises privées, les élus. Nous venons d'adresser à l'ensemble des 30 000 élus adhérents de l'Association des Maires de France un dispositif d'auto évaluation cyber qu'on a appelé immunité cyber. En dix questions, l' élu peut avoir un diagnostic et, le cas échéant, se rapprocher de la Gendarmerie. Il faut un outil pédagogique, simple, lisible. Car le cyber, reste assez nébuleux dans l'esprit du public. Mais il suffit de quelques chiffres pour appréhender la gravité de la délinquance en la matière : au niveau international, c'est mille milliards de dollars de préju-

dice. Le nombre de plaintes déposées en 2020 a augmenté de 20 % par rapport en 2019. En 2021, au premier semestre, on est déjà à 28 % d'augmentation. Or seule une affaire sur 250 donne lieu à un dépôt de plainte. C'est devant cette ampleur qu'il est urgent de passer à un vrai travail collaboratif. Particulièrement au niveau international car on a bien compris que les frontières n'existent pas en matière de délinquance cyber. Or, je suis très agréablement surpris par l'esprit de collaboration qui existe au plan international. Notamment d'un certain nombre de pays qu'on n'aurait pas spontanément cité dans les pays les plus collaboratifs.



©COMCYBERGEND

Proximité ComCyberGend

Il faut bien comprendre que deux types de délinquants sont présents dans le domaine cyber. Les hackers extrêmement chevronnés, du très haut du spectre, s'attaquent aux grosses structures. Mais toute une population beaucoup moins chevronnée

1 Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale

2 ST(SI)² - Service des Technologies et des Systèmes d'Information de la Sécurité Intérieure, dit STSI carré

s'inscrit dans un vrai cadre mis en place par les délinquants. Celui qui vend la vulnérabilité, celui qui vend la puissance de calcul, celui qui vend le système pour blanchir l'argent, etc. Cette délinquance de masse fait le même calcul que tous les délinquants, la balance du ratio risques et revenus. La cyberattaque, la cybercriminalité, cela rapporte et c'est moins compliqué, moins risqué qu'un acte criminel comme un trafic de stupéfiant.

Il y a aussi tout ce qui se passe sur les réseaux sociaux, la cybermalveillance, la diffamation, le harcèlement.

C'est ce constat et cette préscience de l'importance de ce monde cyber qui amène la création du Comcybergend.



LE REVOLVER DU GARDE CESSÉS

Le dictionnaire Le Robert définit la commune comme la plus petite subdivision administrative du territoire français, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal. Cette définition est aussi valable pour le plus petit village que pour une grande métropole comme Paris. Ce terme, connu de tous, dispose d'un capital de sympathie assez important dans notre relation au quotidien avec notre espace, notre localité, nos racines, notre terroir. Ce sentiment est beaucoup moins positif lorsque la Commune s'écrit avec une majuscule et nous ramène à une période tumultueuse de notre histoire collective.

La Commune résulte de la chute du Second Empire suite à la capitulation de la France lors de la guerre franco-prussienne de 1870. L'exaspération et le mécontentement grandissent au sein de la population parisienne, fortement républicaine et revendiquant une démocratie directe. Ces revendications se heurtent à une assemblée nationale à majorité monarchiste tournée vers un régime représentatif.

Fermement opposés aux décisions prises par le gouvernement d'Adolphe Thiers visant à désarmer la Garde nationale, les Parisiens se soulèvent et empêchent l'enlèvement des canons. Le siège de la ville donne lieu à une insurrection révolutionnaire qui éclate le 18 mars 1871, obligeant le gouvernement à quitter Paris pour Versailles.

Les affrontements tournent à la guerre civile, alors que les troupes ennemies se trouvent encore sur le territoire national. Le conseil de la Commune est proclamé auquel la Garde Nationale remet ses pouvoirs.

Ce régime révolutionnaire et autoritaire prend des mesures

drastiques pour marquer les esprits : la colonne Vendôme, considérée comme symbole du despotisme impérial, est détruite ; des centaines d'otages sont arrêtés par les insurgés et incarcérés à la prison de la Roquette. Parmi eux comptent plusieurs personnalités dont l'archevêque de Paris, Monseigneur Darboy, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, le premier président Bonjean ainsi que des centaines de gendarmes, gardes de Paris, gardiens de la paix. Elle s'achèvera le 28 mai 1871 par une forte répression du pouvoir, après la Semaine sanglante où de nombreux otages détenus au sein de la prison de la Roquette furent exécutés sans aucune forme de procès. Cette insurrection et sa répression eurent un retentissement international, souvent repris comme exemple ou modèle par les mouvements révolutionnaires contemporains.

Parmi les otages emprisonnés au sein de la prison de la Roquette se trouve Alexandre Cessés, tambour de la garde de Paris. Sa détention s'avère atypique quant aux circonstances de son placement en cellule puisqu'il n'aurait pas été suffisamment fouillé par ses geôliers communards, lui permettant de garder cachés dans ses bottes une arme de poing personnelle, un revolver de marine Lefauchaux modèle

**JONATHAN
PLATARETS**

Adjudant-chef,
chargé des
collections du Musée
de la Gendarmerie
nationale

1870, dans la botte droite, et quarante cartouches dans la gauche.

Durant les 68 jours de sa détention, Alexandre Cesses conserve en permanence son armement avec lui. Si les circonstances devaient amener ses persécuteurs à venir le chercher pour le conduire à son exécution, il est fermement résolu à en faire usage et à emporter ses bourreaux avec lui dans la mort. Ses compagnons d'infortune sont d'ailleurs au courant de l'existence de l'arme et des munitions, pour les avoir vues.

Le 28 mai 1871, les forces légalistes libèrent les otages encore vivants de la prison, dont Alexandre Cesses. Ce dernier décide à ce moment-là de faire de son arme le témoin historique de cette période de terreur en la transformant en une œuvre d'art à part entière et ainsi rendre hommage aux victimes de la Commune. Sept années de travail sont nécessaires pour faire d'une arme de série un chef-d'œuvre qui n'a pas son pareil à travers le monde.



L'arme a été gravée des noms des 226 otages de la Commune

L'arme est entièrement dévolue à l'art, chaque partie ayant été travaillée avec les méthodes avancées d'artisanat d'art de

l'époque. Les parties métalliques polies du revolver sont gravées de deux cent vingt-

six noms d'otages, compagnons d'infortune d'Alexandre Cesses.

La crosse fait l'objet d'un travail impressionnant de marqueterie où sont représentés quarante-trois portraits et dix monuments parisiens, incendiés ou détruits par la Commune.



Sur le haut de la crosse, à l'arrière du marqueau, se trouve sous forme de plaquette la mention manuscrite "Revolver conservé par l'otage Louis Alexandre Cesses durant sa

détention" ainsi que son portrait en tenue de tambour de la garde de Paris, en position assise sur une chaise, représentation artistique typique pour l'époque.

Le revolver de marine modèle 1870 ainsi transformé se devait d'être présenté sur un socle. Ce dernier est en bois laqué et peint faisant office d'attestation selon laquelle les cosignataires déclarent avoir vu le garde Alexandre Cesses en possession d'un revolver et de quarante cartouches durant son incarcération. Sur les autres côtés du support figurent un décompte, par catégorie, des otages ayant survécu à l'emprisonnement et la liste des otages exécutés. L'arme est fixée sur ce socle à l'aide d'une structure en laiton doré.

Cette pièce a été acquise par le musée de la Gendarmerie nationale.

Elle est enregistrée au registre de l'inventaire réglementaire sous la référence 110895.1992.03222.

Considérée comme la "Joconde" du musée, elle est exposée au deuxième étage du bâtiment dans la salle XIX^e siècle. Cette œuvre est richement documentée à l'aide d'un écran tactile multilingue destiné au public souhaitant découvrir toutes les facettes et spécificités de cette arme emblématique.

Rubrique réalisée par le Musée de la Gendarmerie nationale à Melun

L'OBJET

LE REVOLVER DU GARDE CESSÉS



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Général de division **Jean-Valéry LETTERMANN**

RÉDACTION

Directeur de la rédaction :

Général de brigade (2S) **François DAOUST**,

Directeur du centre de recherche de l'EONG

RÉDACTEUR EN CHEF

Lieutenant-colonel (R) **Mathieu FRACHON**

MAQUETTISTE PAO

Céline MIGNÉ

SDG

COMITÉ DE RÉDACTION

- Général de corps d'armée **Bruno JOCKERS**,
Major général de la Gendarmerie nationale
 - Général de division **Olivier KIM**,
Adjoint du major général de la gendarmerie
 - Général **Jean-Valéry LETTERMANN**,
Conseiller communication du directeur général de la Gendarmerie nationale - chef du Sirpa-gendarmerie
 - Général de division **Laurent BITOUZET**,
Commandant l'école des officiers de la Gendarmerie nationale

COMITÉ DE LECTURE

- Général d'armée **François GIERÉ**,
Inspecteur général des armées – gendarmerie
- Général de corps d'armée **Bruno JOCKERS**,
Major général de la Gendarmerie nationale
 - Général de division **Olivier KIM**,
Adjoint du major général de la gendarmerie
 - Général **Jean-Valéry LETTERMANN**,
Conseiller communication du directeur général de la Gendarmerie nationale - chef du Sirpa-gendarmerie
 - Général de division **Laurent BITOUZET**,
Commandant l'école des officiers de la Gendarmerie nationale
 - Général de brigade **Laurent VIDAL**,
Commandant l'école de gendarmerie de Montluçon
 - Lieutenant-colonel **Édouard EBEL**,
département gendarmerie
au sein du service historique de la Défense
 - **Lucas Demurger**,
Conseiller auprès du Directeur de la Gendarmerie nationale
 - Lieutenant-colonelle **Diane BEUCLER**,
Cabinet du Directeur de la Gendarmerie nationale

DÉPOT LÉGAL

Raison sociale de l'éditeur :

CREONG, avenue du 13^e Dragons,

77010 Melun cedex

Général de brigade (2S) François Daoust

Imprimerie: SDG - 11 rue Paul Claudel

87000 Limoges

Janvier 2022



***ANCIENS NUMÉROS,
PUBLICATIONS,
ÉTUDES...***

RETROUVEZ TOUTES NOS PRODUCTIONS SUR :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/publications>

et

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/notre-communication/publications-documentations>